Dix-septième année. - N° 6.108

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	65.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

VENDREDI
27
NOVEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ❖ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ❖ Compte chèques postaux : Paris 272-43. -- Registre du Commerce n° 57

LACHÉ PAR LÉON BLUM, M. HERRIOT RENONCE A SA COMBINAISON

Devant la menace d'une dictature socialiste, M. Briand tente de former un cabinet de concentration républicaine

Où allons nous ?

M. Herriot s'était flatté de constituer un cabinet selon la formule cartelliste, c'est-à-dire, en invitant les socialistes à participer au pouvoir. Mais les socialistes ont répondu par une motion, qu'on lira plus loin, et par laquelle ils manifestent ouvertement leur volonté d'imposer au pays la dictature socialiste.

Le coup est dur pour M. Herriot. On ne pouvait pas plus brutalement lui signifier que la politique de soutien avait pris fin, et, avec elle, ce monstrueux mariage de déraison le Cartel.

Pour nous, qui ne nous étions jamais fait d'illusion sur la faillite fatale d'une politique entièrement basée sur la plus éhontée des surenchères électorales, nous ne nous en étonnons pas.

Hier déjà, Paris-Centre avait, en gros caractères, annoncé que **LES EVENEMENTS SE PRECIPITENT**. Ils se sont précipités en effet.

Qui parle de dictature ?

La droite ? ce qu'on est convenu d'appeler en style cartelliste l'hydre de la réaction ?

Pas du tout. C'est le parti socialiste qui, fort seulement du manque d'énergie des autres, étend la main vers cette dictature, dont elle n'a cessé de dénoncer le péril.

En face de ce péril, M. Doumergue a de nouveau fait appel à M. Briand, et celui-ci a accepté la tâche de former un cabinet de « large concentration républiaine ».

Sur quelle majorité ce cabinet gouvernera-t-il, c'est une autre affaire ?

La seule chose qui apparaisse claire à l'heure actuelle, c'est que le parti radical socialiste n'a plus le choix qu'entre deux partis : l'affirmation de la ruputre du Cartel, qui est une chose accomplie, ou la dissolution de la Chambre.

Il répugne également aux deux, d'une façon si évidente, qu'on ne s'étonnerait pas de le voir, tel l'âne de Buridan, se laisser mourir plutôt que de choisir.

De toute façon, c'est l'étalage tragique de la plus lamentable faillite politique qu'on ait vue depuis bien longtemps.

Le Cartel s'est enlisé dans la boue qu'il avait lui-même amoncelée. Puisse-t-il ne pas y entraîner la Nation ?

M. C.-W.

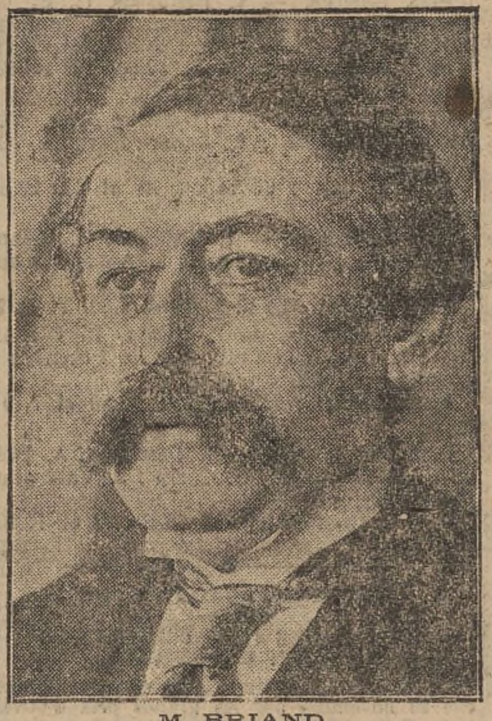

M. BRIAND

Paris, 26 novembre. — M. Herriot a continué ses démarches hier matin.

A 13 h. 35, MM. Chautemps et Daladier quittent la présidence de la Chambre. Ils se refusent à toute déclaration.

Mais on n'est pas sans remarquer que leurs visages sont soucieux.

Pendant ce temps le groupe socialiste votait à l'unanimité la motion suivante, rapportée par M. Léon Blum :

Le groupe parlementaire a décidé à l'unanimité qu'il était prêt à assumer, au pouvoir, l'exécution des mesures financières qu'il a proposées soit seul, soit en collaboration avec les partis de démocratie républicaine, sous la condition que dans l'action gouvernementale, prévaudraient les solutions de décision et d'énergie qu'exigerait le salut du pays.

Sur le compte qui lui est rendu par la commission exécutive des conversations engagées tant avec M. Herriot qu'avec les représentants des autres partis, le groupe est obligé de constater, d'une part, que l'accord n'a pu s'établir avec tous les représentants des groupes de gauche, soit de la Chambre, soit du Sénat, sur la question financière, que des conceptions opposées continuent à s'affronter, que notamment une grande partie de la gauche radicale et les rapporteurs généraux de la Chambre et du Sénat, continuent à soutenir la nécessité d'une politique d'atermoiement et à écarter les mesures de salut public, jugées immédiatement nécessaires par le parti pour assurer le redressement financier du pays, et notamment pour barrer la route au péril mortel de l'inflation.

D'autre part, que la conception de l'action gouvernementale ne correspond pas à celle que le parti entendait faire prévaloir, qu'elle ne lui assure pas l'autorité correspondant aux responsabilités qu'on lui demande d'assumer, qu'elle ne lui garantit pas l'emploi des méthodes d'énergie et d'audace capables seules, d'entraîner une majorité dans le parlement et seules capables dans le pays, d'éclairer les égoïsmes et de briser les résistances. Décidé pour sa part à ne reculer devant aucun obstacle et à braver même l'impopularité passagère pour assurer le salut de la Nation, le groupe estime que dès lors la condition essentielle à laquelle était suspendue sa décision, n'est pas remplie et déclare donc à l'unanimité ne pas pouvoir accepter l'offre de collaboration qui lui a été adressée par M. Herriot.

En présence du refus que les socialistes ont opposé à l'offre de collaboration qui leur avait été faite, M. Herriot a convoqué à 15 heures les membres des comités directeurs des groupes du cartel à l'exclusion du groupe socialiste, afin de les faires juges de la situation. Il se rendra ensuite devant le groupe radical qui doit se réunir à 16 heures et auquel se joindront les sénateurs membres du parti.

La décision des radicaux-socialistes

Le groupe radical-socialiste de la Chambre, réuni cet après-midi ayant examiné la situation créée par le refus des socialistes de participer au ministère que s'efforçait de former M. Herriot est arrivé à cette conclusion que M. Herriot se trouve dans l'impossibilité de constituer un cabinet durable. Dans ces conditions M. Herriot a décidé de se rendre à l'Elysée et de faire connaître au Président de la République qu'il se trouve dans l'impossibilité de poursuivre la constitution du ministère.

M. Herriot dénonce la fin de la politique de soutien

A l'issue de la conférence qui a réuni à la présidence de la Chambre, les membres du groupe radical, auxquels s'étaient joints les membres de la démocratie du Sénat et les membres du comité exécutif du parti, la déclaration suivante a été communiquée par laquelle il est fait connaître que M. Herriot renonce à constituer le cabinet.

— M. le président de la République m'a fait l'honneur de m'offrir hier, 25 novembre, la mission de constituer le gouvernement.

Malgré les effroyables difficultés de l'époque, j'ai accepté, estimant que dans une heure où l'on parle beaucoup de vigueur nécessaire, le meilleur dans l'intérêt du pays, qui attend, est de prouver sa décision par des actes et d'accepter des responsabilités. Tout aussitôt, j'ai provoqué les réunions du groupe du Cartel. Vos délégués ont entendu mes déclarations. Ils me sont garants qu'elles n'avaient rien d'équivoque. J'ai affirmé ma résolution de défendre sans hésitation les institutions républicaines, si elles étaient menacées. J'ai déclaré ma volonté de m'employer avec les démocrates à guérir les maux financiers dont souffre la France qui veut pouvoir travailler dans la tranquillité à laquelle elle a droit et qui comprend la nécessité d'un sacrifice, pourvu qu'elle soit vigoureusement gouvernée.

On n'avait pas à m'interroger longuement sur mes vues financières. Je suis tombé au mois d'avril en soutenant la nécessité d'une contribution exceptionnelle des fortunes et des revenus. Ce sont ces principes que j'ai rappelés et fait prévaloir dans notre congrès de Nice. J'ai pris l'engagement de défendre les projets que ces idées rendent nécessaires. J'ai affirmé que je risquerais le cas échéant, mon existence ministérielle plutôt que de les sacrifier.

Sur ces bases, j'ai demandé à nos collègues socialistes leur participation en des termes dont vos délégués auront, je pense, senti la sincérité.

Le bon sens de chacun comprend que lorsqu'un chef de gouvernement accepte les engagements que je m'étais résolu à prendre, lorsqu'il a montré déjà qu'il était capable de les tenir, il a rempli son devoir. Il ne dépend pas de lui d'éviter les conséquences de la discussion ou même de l'obstruction parlementaire.

Pour assurer cependant la vie régulière du pays, pour permettre d'attendre le moment où nous lui aurons donné l'assainissement financier, comme nous avons travaillé pour garantir la paix, pour faire face en attendant à de redoutables échéances, des mesures immédiates et de transition s'imposent. Sur ces mesures de transition, comme sur les solutions de principe, je me suis déclaré prêt à rechercher l'accord avec nos collègues socialistes. Si je me suis refusé à prendre l'engagement de ne jamais recourir à l'inflation, malgré mon horreur que vous partagez pour ce procédé détestable, c'est que le raisonnement et l'expérience m'ont démontré qu'il n'était pas possible au gouvernement, même le plus résolu, d'éviter certaines fatalités économiques ou mêmes certaines manœuvres, incidents inévitables dans la défense d'un état obéré qui veut retrouver son indépendance politique, assainir ses finances et stabiliser sa monnaie.

Il s'agissait dans ma pensée — vous l'entendez bien — d'un scrupule de loyauté. De même sur la question de la répartition des départements ministériels, j'ai exposé à nos collègues socialistes, qu'acceptant franchement ce principe et pour éviter toute discussion également désobligeante pour tous les partis, j'étais prêt à m'inspirer des décisions du suffrage universel de qui nous dépendons, c'est-à-dire à opérer la répartition suivant l'importance numérique à la Chambre, des groupes auxquels nous appartenons.

J'ai appris par les agences, la réponse faite à mes propositions officielles par nos amis socialistes, réponse qu'une délégation de leur groupement m'avait fait pressentir avant leur réunion. Je respecte cette décision.

Il en résulte que la participation est refusée et que la politique de soutien que nous avons de part et d'autre loyalement pratiquée pendant dix mois, ne peut, à l'heure actuelle, être utilement sollicitée par notre grand parti puisque cette politique supposait un accord qui s'est établi au lendemain du 11 mai et que j'ai à nouveau tenté de provoquer.

J'estime que dans ces conditions j'ai rempli mon devoir.

Le Cartel est mort

Ajoutons que les membres du groupe de la gauche radicale et les républicains socialistes se sont rendus à la présidence de la Chambre à la fin de la conférence, qui venait de s'y tenir. Ils ont rédigé de concert avec leurs collègues du groupe radical et radical-socialiste et de la gauche démocratique du Sénat, un ordre du jour dans lequel ils ont rendu hommage au dévouement dont avait fait preuve M. Herriot et ont déclaré, après avoir pris connaissance de sa déclaration, qu'ils en approuvaient le fond et la forme.

M. Herriot est arrivé à l'Elysée à 16 h. 40, en compagnie de M. Israël. Il a été immédiatement introduit dans le cabinet de travail du président de la République.

A 17 heures, M. Israël est parti seul du palais présidentiel.

Comme on lui demandait s'il allait chercher une personnalité appelée par le chef de l'Etat, il répondit :

— Mais non. Je m'en vais tout simplement parce que je n'ai plus rien à faire ici.

Il se défendit par ailleurs de connaître le nom de l'homme politique auquel M. Doumergue aurait fait appel.

L'entretien du Président de la République avec M. Herriot s'est prolongé jusqu'à 17 heures 45. En quittant l'Elysée, le président de la Chambre s'est défendu de pouvoir donner la moindre indication sur le déroulement des événements attendus.

— Vous le voyez, je n'ai plus de tablier, dit-il.

E il prit place dans sa voiture. Entre temps, M. Maurice Sarraut était venu à l'Elysée et avait pris part à l'entretien de MM. Doumergue et Herriot. Il en est reparti sans faire de déclaration.

A 18 h. 10 survint M. Cazals, président du groupe radical-socialiste de la Chambre. En repartant quelques minutes plus tard, il annonce qu'il venait d'avoir une simple conversation avec le Président de la République sur la situation politique.

Comme il avait consulté M. Herriot, président de la Chambre, le chef de l'Etat tint à consulter également le président du Sénat. A 18 h. 15, M. de Selves arrivait à l'Elysée, accompagné de M. Charrier, chef de son cabinet.

L'appel à Briand

La nervosité s'accentue, dans la mesure où se prolonge la crise ministérielle. La nouvelle que M. Herriot suspendait ses démarches et renonçait à constituer le ministère, a produit aussitôt à la Chambre, une très grosse émotion. L'agitation y était extrême. Tout de suite on s'y est inquiété de savoir à quelle personnalité politique le président de la République allait maintenant faire appel et il était notoire qu'avant toute indication précise en manière de désir plus que de pronostic, ce fut le nom de M. Briand qui fut prononcé par tous.

On représentait en effet que l'ancien président du Conseil est, à l'heure actuelle, en raison de son passé politique, de son expérience des affaires et de son autorité, le seul chef de gouvernement capable de restaurer la confiance dans le pays et de rallier à la Chambre, une majorité durable.

On estimait au surplus, qu'après les tentatives et les échecs de ces jours derniers, la seule combinaison possible ne pouvait être conçue que sur la base d'un ministère de concentration républicaine et que M. Briand était encore plus qualifié qu'aucun autre pour la mettre sur pied On a par ailleurs commenté abondamment les termes de la déclaration de M. Herriot, et il se disait le plus communément qu'elle était le « faire-part » du cartel.

Les cartellistes déploraient au surplus l'événement, en s'efforçant à en discerner les causes, et en faisant retomber sur les socialistes la responsabilité de cette rupture.

Le Président de la République ayant exprimé à M. Briand le désir de le voir, ce dernier est arrivé à l'Elysée à 19 heures. Après trente minutes d'entretien, M. Briand a quitté le Palais présidentiel en faisant aux journalistes cette déclaration :

Le Président de la République a vivement insisté près de moi pour que j'accepte de constituer le ministère. Etant donné les circonstances présentes et les difficultés de la situation, je n'ai pas cru devoir refuser.

M. Briand a ajouté qu'il s'entretiendrait ce soir avec plusieurs de ses amis, mais que ce n'est que demain dans la matinée qu'il commencerait ses démarches pour la constitution de son ministère.

Il compte revenir à l'Elysée à la fin de la matinée, vers 11 h. 30, pour mettre le Président de la République au courant des pourparlers qu'il aura engagés.

La note de l'Élysée

Le secrétaire général de la présidence de la République nous communique la note suivante :

A 16 h. 45, le président de la République a reçu M. Herriot. Celui-ci a fait connaître que malgré tous ses efforts, il n'avait pu obtenir les concours nécessaires pour remplir la mission qu'il avait acceptée.

Sur cette déclaration, M. Doumergue a examiné avec M. Herriot en sa qualité de président de la Chambre, la situation politique. Après le départ de M. Herriot, le président de la République a prié M. de Selves, président du Sénat, de venir s'entretenir également avec lui de cette situation.

A la suite de ces deux conversations, M. Doumergue a fait appeler M. Briand et lui a demandé de constituer le cabinet. M. Briand a répondu que devant l'appel pressant du chef de l'Etat, il considérait comme un devoir d'accepter la mission qui lui était offerte.

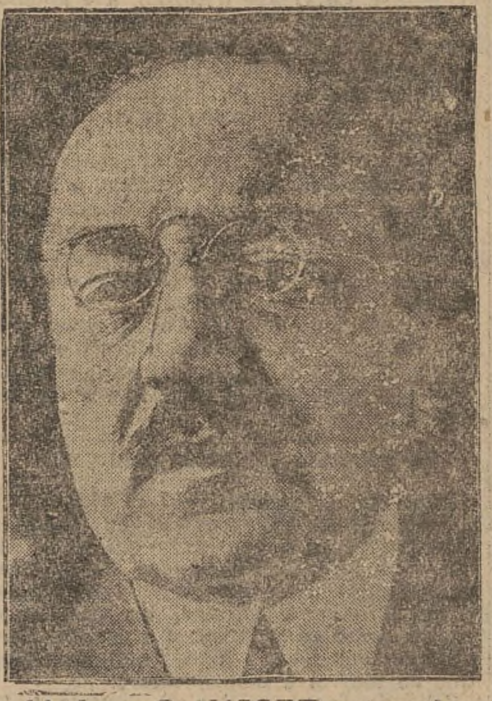

M. Louis DAUSSET qui prendra peut-être le portefeuille des Finances dans la nouvelle combinaison de M. Briand

Contre la dictature socialiste

Paris, 26 novembre. — Le groupe de l'Union Républicaine du Sénat s'est réuni cet après-midi sous la présidence de M. Chéron.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

Le groupe de l'Union Républicaine, rappelant ses précédentes délibérations en faveur de la constitution nécessaire dans les circonstances présentes d'un ministère de large union républicaine, de concorde nationale, profondément ému des singulières formules employées par le groupe parlementaire du parti socialiste (Section Française de l'Internationale Ouvrière), dans son ordre du jour du 25 novembre 1925, ordre du jour où il est question de prendre le pouvoir quelle que soit la faiblesse des effectifs du parti et de ne reculer devant aucun risque, etc...

Considérant que la politique de l'alliance avec le parti socialiste, a été combattue successivement au Sénat et à la Chambre par le renversement de deux ministères et que le parti socialiste représente dans les deux Chambres, un effectif total à peine supérieur à 100 membres sur 900 représentants de la Nation, résolu à défendre avec la plus grande énergie, contre une dictature intolérable d'une minorité révolutionnaire les règles du régime parlementaire, l'observation des lois constitutionnelles, de la République, et en particulier, les prérogatives du Sénat, passe à l'ordre du jour.

(Voir la suite en page 2)

L'abbé WETTERLÉ

Attaché à l'Ambassade de France près du Vatican, ancien député du Haut-Rhin, est tombé gravement malade. L'abbé Wetterlé vient de recevoir les derniers sacrements.

TCHITCHERINE CHEZ M. BRIAND

Paris, 26 novembre. — M. Tchitcherine a été reçu par M. Briand, à qui il avait demandé ce matin, audience de 4 à 5 heures. Il était accompagné de M. Rakowsky, le nouvel ambassadeur de Russie à Paris.

L'EVACUATION DE COLOGNE

Paris, 26 novembre. La Conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin au Quai d'Orsay. Le maréchal Foch assistait à la séance. Elle s'est occupée des diverses questions que pose l'exécution par l'Allemagne des dernières mesures de désarmement et du regroupement des effectifs alliés en Rhénanie que commande l'évacuation de Cologne, qui commence le 1er décembre.

Cours des Changes

New-York : le dollar.......	26.35
Londres : la livre...........	127.45
Rome : la lire..............	1.06
Madrid : la peseta..........	3.71
Genève : le franc suisse....	»,»»
Amsterdam : le florin......	10.66

Les assassins des patriotes de la rue Damrémont vont être jugés prochainement

Paris, 26 novembre. — M. Barnaud, juge d'instruction, a terminé le supplément d'enquête prescrit par la Chambre des mises en accusation, à la demande de Me Chenut, avocat d'une partie civile, au sujet de la bagarre de la rue Damrémont, au cours de laquelle quatre hommes furent tués et sept blessés.

Quarante confrontations n'ont pas permis au magistrat de découvrir d'autres coupables que Clerc et Bernardon, les deux communistes arrêtés et qui doivent passer devant les assises.

Le dossier a été transmis au parquet général.

La tension reste grande entre l'Angleterre et l'Irlande

Londres, 26 novembre. — La question des frontières entre l'Etat Libre d'Irlande et l'Ulster a fait aujourd'hui l'objet de délibérations très importantes à Londres.

En attendant, d'après le correspondant du « Star » à Belfast, de grandes quantités de sacs de terre et de fils de fer barbelés, continuent à être envoyées aux postes avancés de l'Ulster pour parer à toute éventualité.

La grève de T. S. F. en Angleterre

Londres, 26 novembre. — L'association britannique des ouvriers de T. S. F. télégraphistes par câbles, a donné cet après-midi l'ordre de grève à tous ses adhérents pour protester contre une tentative de diminution des salaires.

Cette grève peut avoir de graves conséquences pour la marine britannique, car on sait que tous les navires transportant des passagers, sont tenus d'avoir à bord un opérateur de T. S. F. On croit toutefois que le mouvement gréviste pourra se terminer à la fin de cette semaine.

Il avait escroqué 175.000 francs à son amie

Compiègne, 26 novembre. — L'agent d'affaires Hugon, demeurant 58, boulevard Gambetta, entretenait des relations intimes avec la femme d'un négociant de Ribécourt. Il s'était de plus fait remettre par elle diverses sommes atteignant aujourd'hui 175.000 francs, sous le prétexte de fructueux placements.

Hugon ayant rompu ses relations avec l'épouse coupable, cette dernière avoue à son mari les détournements de l'agent d'affaires.

Celui-ci a porté plainte contre Hugon qui a été arrêté ce soir à la gare du Nord avec son collaborateur Loup, qui fut également appréhendé au moment où tous deux se disposaient à prendre le train.

Il escroquait chauffeurs et hôteliers

Versailles, 26 novembre. — La première brigade mobile vient de procéder à l'arrestation d'un escroc de grande envergure, Alfred Borg, âgé de 25 ans.

Cet individu qui se faisait passer pour le fils d'une riche famille italienne, avait commis de nombreuses escroqueries au préjudice de chauffeurs de taxi et d'hôteliers parisiens.

Sur lui on a trouvé différentes pièces d'identité.

LE PARRICIDE EST ACQUITTE

Pau, 26 novembre. — A Saint-Etienne de Baigorry, des scènes violentes se produisaient dans le ménage Jaxaldo. Le 26 avril dernier, la femme et son fils Bernard, 10 ans, furent dans la nécessité de fuir et de passer la nuit dans une grange.

Le lendemain, le père dit à son fils qu'il fallait se battre à coups de poing et il s'avança menaçant.

Sa retraite étant coupée, Bernard Jaxaldo tira un coup de revolver qui atteignit son père dans la région du cœur.

La balle n'ayant pu être extraite, la victime est dans un état d'infirmité permanente évaluée à 50 %. Après être resté deux jours caché dans une grange, le parricide alla se constituer prisonnier sur les conseils de sa mère. La cour d'assises vient d'acquitter Bernard Jaxaldo.

LES OBSEQUES DE LA REINE ALEXANDRA

Londres, 26 novembre. — La dépouille de la Reine Mère Alexandra a été transportée cet après-midi du château de Sandringham, à la gare de Wolferton. Une grande foule s'était massée sur le bord du chemin couvert de neige où le cercueil placé sur une prolonge d'artillerie, avançait lentement. Le roi Georges, le prince de Galles, le duc d'York, le prince Henri et le prince Olef de Norvège suivaient à pied. Le train spécial partit à [illegible] h. 45 pour arriver à Londres à 5 h. 30.

LA SAINTE CATHERINE A PARIS

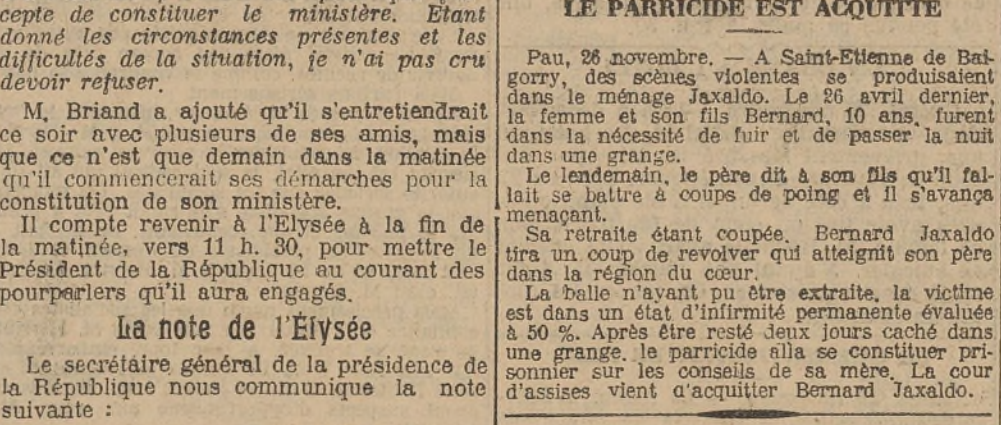

Tout un lot de midinettes devant N.-D. de Lorette semble en proie aux plus sombres pensées. Rares sont celles qui rient. C'est que la pluie, juste au moment où elles sortaient de leurs ateliers s'est mise à tomber drue, et c'est contre ce temps maudit qu'elles boudent. Mais dès que la pluie aura cessé leur joie sera débordante.

LE PÉRIL JAUNE... DEVIENT ROUGE

La Chine va-t-elle vers un gouvernement soviétique ?

Londres, 26 novembre. — On mande de Pékin que le développement de la situation en Chine n'est pas sans inquiéter à la fois le gouvernement central et le gouvernement japonais lui-même..

En effet, la trahison dont Tchang-So-Ling vient d'être l'objet de la part d'une partie de ses propres partisans et de l'armée de Moukdon, qui lui obéissait jusqu'à maintenant, ouvre le champ aux intrigues combinées de Fong-You-Siang, qui paraît cette fois avoir agi d'accord avec Ou-Pei-Fou, celui-là même qu'il avait trahi l'année dernière. Ces deux derniers personnages paraissent maintenant décidés, grâce à l'échec que subit Tchang-So-Ling, seul appui jusqu'à présent du gouvernement central de Pékin, à établir dans la capitale de la Chine un gouvernement de leur choix, avec tendances soviétisantes et sympathies vis-à-vis de Moscou. Le bruit court même que les ennemis de Tchang-So-Ling et ses anciens auraient l'intention de lui substituer son propre fils, Tchang-Hsu-Hiang, que l'on estime plus malléable, et plus apte à faciliter la politique de Feng-You-Siang et de Ou-Poi-Fou..

Des complications sont possibles

Il ne faudrait pas croire que ces événements sont suivis d'un œil indifférent par Tokio. La chute du gouvernement central de Pékin après la trahison dont Tchang-So-Ling vient d'être l'objet, signifierait pour le Japon la création à Pékin d'un gouvernement plus ou moins hostile à la politique japonaise et au prestige du Japon. Il s'en suivrait des difficultés qui pourraient devenir considérables dans les rapports entre Moscou et Tokio, attendu que Moscou n'a cessé de travailler à établir son influence tant à Pékin que dans le reste de la Chine, et s'efforce de la développer même en Mandchourie, où le Japon conserve de gros intérêts.

LE ROI DE SIAM EST MORT

Bangkok, 26 novembre. — **Le roi de Siam est mort.**

Son frère **Sukodoya a été proclamé roi.**

IL AVAIT TUE SON RIVAL

Paris, 26 novembre. — Le 2 août 1925, le bouvier Bonnot, qui avait été abandonné par son amie, Mlle Thireau, rencontra cette dernière en compagnie de son rival, Leroy. Une discussion s'éleva entre les deux hommes.

Le bouvier porta à Leroy un coup de pied qui l'envoya rouler à terre. Trois jours après, Leroy expirait.

La cour d'assises devant laquelle a comparu aujourd'hui le bouvier Bonnot, a condamné celui-ci à 2 ans de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour.

Un important journal régional est dévasté par l'incendie

Epinal, 26 novembre. — **Cette nuit, un violent incendie s'est déclaré dans la salle des fêtes du journal *l'Express de l'Est*.** Le feu n'a pas tardé à prendre une extension considérable.

Malgré les efforts des sauveteurs, il a gagné l'atelier de composition, les linotypes, les rotatives, les clicheuses, les presses hydrauliques, les fondeuses qui sont hors d'usage, ainsi qu'une cinquantaine de tonnes de papier.

A 10 heures du matin, les décombres fumaient toujours. Les dégâts sont évalués à environ 1 million.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
Les Sports.
EN PAGE 3 :
La correctionnelle de Nevers.
Le conseil municipal de Vichy.
Le conseil municipal de Montluçon.
EN PAGE 4 :
Un grave accident en gare de Chalon.
Nos informations de Saône-et-Loire.
EN PAGE 5 :
Nos renseignements agricoles.

Un condamné à mort américain demande à vivre trois mois de plus et obtient satisfaction

Hortford, 26 novembre. — **Gérald Chapman**, « le gentleman connu, bandit et assassin » dit la « Chicago Tribune », **a obtenu sur sa demande, du bourreau, d'être exécuté un peu plus tard.**

Aujourd'hui, en effet, paraît **un arrêt du gouverneur du Connecticut, qui ajourne l'exécution de Chapman. Il sera exécuté le 3 mars 1926, au lieu du 8 décembre 1925.**

En attendant le condamné **purge sa peine de 23 ans de prison.**

UN AVIATEUR EST VICTIME D'UN ACCIDENT

Versailles, 26 novembre. — **En expérimentant un appareil rapide au-dessus du parc d'aviation de Buc, le chef pilote Maurice Bizot, âgé de 32 ans, volait près du sol, lorsque l'hélice pénétra dans la terre.**

L'appareil piqua aussitôt du nez et prit feu.

Le pilote, projeté hors de son appareil, fut relevé sans connaissance et grièvement blessé.

On l'a transporté d'urgence à la clinique du docteur François.

Bizot est chevalier de la Légion d'honneur. Pendant la guerre, il fit partie de l'escadrille des Cigognes, et abattit une douzaine d'avions ennemis.

Plus récemment, il se classa deux fois second aux grands prix des avions de commerce.

LE ROI DES JEUNEURS N'A MEME PAS PU FAIRE LA GREVE DE LA FAIM

Dijon, 26 novembre. — Galloni, qui se prétendait le roi des jeûneurs, ne fera plus la grève de la faim, qu'il avait commencée à la prison.

Il a demandé à dîner, et ce matin il a déjeuné de bon appétit avec l'ordinaire de la prison.

DERNIÈRE HEURE

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Ce que sera le Cabinet Briand ...s'il vit !

(suite de la page 1)

Paris, 26 novembre. — On apprit tard ce soir, à la Chambre, sans surprise et même généralement avec une satisfaction marquée, la nouvelle de l'offre faite pour la seconde fois par le chef de l'Etat à M. Briand, de constituer le ministère et l'acceptation de ce dernier.

On considérait que ce ministère avait les plus grandes chances de rencontrer un accueil favorable devant les Chambres.

Outre que d'une façon générale on estimait que l'incertitude n'avait que trop duré et qu'il était grandement temps qu'un chef prît la direction des affaires.

On faisait remarquer que le refus des socialistes de participer à une combinaison cartelliste ou de la soutenir, avait singulièrement clarifié la situation.

Il ne saurait plus être question, en effet, pour M. Briand, de demander aux socialistes de lui apporter leur collaboration. La formule de concentration à gauche se trouve par la force des choses, écartée. C'est vraisemblablement un ministère de concentration républicaine que va s'efforcer de constituer M. Briand, ministère allant des républicains socialistes à la gauche indépendante, nouveau groupe institué par MM. Le Trocquer, Colrat et leurs amis.

Le gouvernement de demain s'appuiera donc essentiellement sur les républicains socialistes, les radicaux-socialistes, la gauche radicale, les républicains de gauche et la gauche indépendante.

On discute beaucoup de l'attribution des portefeuilles, mais sans donner de précisions, et pour cause... Celui des Finances, en particulier, a été le sujet de nombreuses hypothèses. On citait les noms de MM. Doumer, Loucheur, Bérenger.

Il faut bien dire qu'ils soulevaient des objections.

Par contre, celui de M. Louis Dausset, dont d'aucuns se prétendant bien renseignés, affirmaient qu'il serait appelé demain à diriger la politique financière avec la collaboration d'un sous-secrétaire d'Etat rencontrait un crédit et une faveur marqués.

Le conflit chilo-péruvien se complique de difficultés entre le Chili et les États-Unis

Washington, 26 novembre. — On confirme aujourd'hui, en dépit de certaines indications contraires venues de Santiago du Chili, que les rapports sont tendus entre le Chili et les Etats-Unis du fait que le gouvernement chilien met toutes sortes de difficultés à l'accomplissement de la tâche du général Pershing, chargé de présider aux opérations du plébiscite dans les provinces de Tacna et Arica et de terminer le conflit qui existe depuis plus de 40 ans entre le Pérou et le Chili au sujet de l'attribution définitive de ces deux provinces.

On se souvient que voulant en finir une bonne fois avec cette irritante question, les deux gouvernements de Lima et de Santiago, résolurent de recourir à l'arbitrage du président Coolidge. Celui-ci se décida en faveur d'un plébiscite qui, organisé parmi la population de Tacna et Arica, déciderait du sort de ces deux provinces. Mais les difficultés commencèrent lorsqu'il s'agit d'effectuer les opérations préalables au plébiscite et d'en assurer l'impartialité. Le Chili était maître en fait dans ces deux provinces et voulut influencer l'opinion qu'allaient manifester les habitants des provinces intéressées. Le Pérou protesta et les choses se sont envenimées. Le général Pershing, de son côté, voulait obtenir du Chili qu'il retirât les troupes chiliennes maintenues depuis 1883 dans les provinces de Tacna et Arica. Ainsi, l'autorité civile, seule, aurait présidé aux opérations du plébiscite leur donnant une garantie plus grande d'impartialité.

Le gouvernement chilien s'insurgea aussitôt contre une telle proposition. Les autorités chilienne allèrent même plus loin en emprisonnant ou en faisant expulser, sous divers prétextes, des Péruviens qui, depuis longtemps, sont fixés à Tacna et Arica.

Si le plébiscite ne peut avoir lieu — et cela semble probable — les Etats-Unis n'iront évidemment pas jusqu'à recourir à la forme armée pour contraindre le Chili à une attitude plus impartiale, mais il est clair que les rapports seront extrêmement tendus entre Washington et Santiago. Le gouvernement du Chili aura montré par là qu'il n'exécute par loyalement les conventions qui régissent les rapports des pays américains et les obligations à recourir loyalement à l'arbitrage dans toutes les questions litigieuses.

Telle est du moins l'opinion que l'on entretient à Washington.

On annonce que le bateau de guerre américain « Denver » a été envoyé d'urgence dans l'Amérique du Sud. Le prétexte officiel de cette initiative est la relève devenue nécessaire du bateau de guerre « Rochester ».

Toutefois, dans les milieux diplomatiques, on voit dans cette démarche du gouvernement des Etats-Unis un indice de la situation sérieuse créée dans les districts de Tacna et Arica.

Le mistral fait rage

Toulon, 26 novembre. — Le vent souffle du nord-ouest avec violence dans toute la région, occasionnant d'importants dégâts et provoquant un considérable abaissement de la température.

A Toulon, de nombreuses maisons ont eu leurs toits endommagés.

On signale dans la campagne que plusieurs bâtisses se sont effondrées et que des arbres ont été déracinés.

La mer est démontée. Les petits bâtiments n'ont pu quitter le port. Le courrier de Corse est arrivé avec 7 heures de retard.

LES INDEMNITES RECIPROQUES

Londres, 26 novembre. — Le correspondant de la « British Uniter Press » à Athènes, annonce que la commission d'enquête sur le conflit gréco-bulgare aurait conclu à ce que les deux pays en question se versent mutuellement des indemnités.

M. MUSSOLINI N'IRAIT PAS A LONDRES

Londres, 26 novembre. — En raison de la mort de la reine Alexandra, les signataires seuls des accords de Locarno se rendront à Londres le 1er décembre. Iront donc seuls : MM. Briand, Stresemann, Benès, Skrzynski. Il est probable que M. Mussolini n'ira pas.

La guerre du Rif

Fez, 26 novembre. — Groupement de Fez : Les rassemblements ennemis à Daala, à 4 kilomètres au nord d'Aouaher, comprendraient actuellement 500 fusils Rouna, Beni Zakkar, Beni Assef et Kmès.

La pluie et la tempête causent des dégâts aux organisations. Au nord de Douaher, notre artillerie a exécuté des tirs dans la région du Djebel Ballouch en représailles de coups de fusil tirés sur nos avions..

La position des Ouled Ghezzar a été ravitaillée sans incident.

Nous avons également exécuté des tirs d'artillerie sur les groupes dissidents dans la région de Srima et dans la vallée de l'Ouergha. Le village d'Aqzoul, à 4 kilomètres à l'ouest de Moulay Ain Djenane a été occupé par nos partisans. Neuf familles Beni Mesguilda et 24 familles Hayana sont rentrées de dissidence. Les otages des tribus de l'Ouergha relachés par Abd-El-Krim ont rejoint leur pays.

Groupe de Taza ; Des contingents ennemis s'établissent à Djebel Anseur, à 7 kilomètres à l'ouest du poste de Bab Aouercial. Abd-El-Krim aurait donné aux Senadja de Gheddo, une somme de 6.500 francs à titre de subsides et leur aurait fait parvenir des armes.

Au cours de la nuit du 24 au 25 novembre, chez les Gheznaia, une harka des Beni Ouriaghel a attaqué les Beni Hassen soumis, dans la région de Tefertch. Elle a été repoussée.

LE CONGRES D'ACTION FRANÇAISE

Paris, 26 novembre. — La séance du matin de la seconde journée du Congrès National d'Action Française qui s'est tenue dans la grande salle des sociétés savantes, a été consacrée aux rapports de dames d'Action Française, lus par Mme la vicomtesse de la Besse et à celui de l'association des jeunes filles royalistes, dont Mlle de Marret a donné lecture.

Celle de l'après-midi s'est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. le colonel Bernard de Vesins.

M. Robert de Boisfleury a lu un rapport sur l'*Action Française* quotidienne et a fait applaudir les progrès considérables réalisés depuis un an dans la diffusion du journal. M. Maurice Pujo, rédacteur en chef a répondu aux questions relatives à la composition et à la rédaction du journal. M. Ambroise Rendu a ensuite présenté un rapport sur l'*Action Française Agricole*, le nouvel hebdomadaire qui remplace, à partir du mois de décembre, l'ancienne *Action Française du Dimanche*.

Enfin, M. Charles Maurras, très acclamé par tous les délégués, a commencé un lumineux exposé de la politique générale et de la ligne de conduite de *l'Action Française*, en face des événements actuels.

UN CRIMINEL SABOTAGE

Montpellier, 26 novembre. — On a constaté ce soir à l'arrivée du train 56, venant de Béziers, qu'un disque ne fonctionnait pas. Quatre piquets de support des fils de ce disque avaient été arrachés. Le convoi dut entrer en gare et la compagnie prit aussitôt toutes les mesures de précaution pour éviter un accident.

A LA FOIRE DE VICHY

Vichy, 26 novembre. — On a enregistré à la foire d'aujourd'hui, une hausse sur les cours des animaux gras. Les bœufs se sont vendus de 4,40 à 5,00. Les veaux de 5,00 à 7,20, et les porcs de 6,20 à 6,80.

LE MEURTRIER EST CONDAMNE

Saint-Etienne, 26 novembre. — La Cour d'assises de la Loire a condamné à 10 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour, Jean Chanal, 23 ans, manœuvre, qui le 22 mars dernier, dans un bal musette de la Talaudière, tua d'un coup de revolver, à la suite d'une discussion, un jeune danseur, M. Pagot. Chanal fut précédemment déjà condamné pour vol et port d'arme prohibée.

LE ROI DES BELGES A LONDRES

Londres, 26 novembre. — Le roi des Belges est arrivé ce soir à Londres un peu après 8 heures par train spécial venant de Douvres.

UNE BONNE LEÇON DE PROBITE

Londres, 26 novembre. — On mande d'Athènes que les lieutenants-colonels Dracatos et Zanipotoulis, convaincus de trafic de denrées et de fournitures militaires, ont été pendus ce matin à 1 h. 30.

UN DRAME A L'HOTEL

Guéret, 26 novembre. — On a découvert dans une chambre d'hôtel M. Rochette, 30 ans, grièvement blessé à la tête par un coup de revolver et son épouse, âgée de 27 ans, tuée à côté de lui. Il a été établi qu'après avoir tiré un coup de feu mortel sur sa femme, M. Rochette avait voulu ensuite se suicider. N'ayant pas réussi, il avait tenté de s'empoisonner. On ignore les motifs de ce drame.

LE CAISSIER TENTAIT DE FILER

Nantua, 26 novembre. — Ce matin, à Bellegarde-sur-Valserine, à l'arrivée du train de Paris, les douaniers ont arrêté Roger Tabote, 31 ans, caissier d'une maison de couture parisienne, qui tentait d'exporter en Suisse 100.000 francs de billets de banque qu'il avait dissimulés dans son pantalon.

ECHOS

Un ancien blessé de guerre, titulaire de nombreuses citations, fut accusé d'un vol de poules par un voisin. Une courte enquête ne tarda pas à démontrer l'inanité de l'accusation. Mais, au cours d'une perquisition pratiquée chez l'ancien poilu, on découvrit sur sa cheminée des culots d'obus et, au mur, un vieux pistolet automatique tout rouillé. On le traduisit alors en justice, en vertu d'une loi datant de 1834, sous l'accusation de... détention de matériel de guerre, et on le condamna à 16 francs d'amende.

La justice se serait montrée sans doute plus clémente si on avait trouvé chez l'ancien poilu des tracts communistes et antimilitaristes signés : Doriot.

⁂

Trop pressé — La poste vient de faire une victime en la personne d'un artiste américain, Richard Bret-Hart, demeurant à Paris. Cet homme aimait, malheureusement sans réciprocité. A bout de patience, il écrivit une lettre à la dame de ses rêves en la prévenant que, faute d'une réponse par pneumatique, il abandonnerait cette vallée de larmes. La dame répondit aussitôt. Malheureusement, le pneumatique pesait trop lourd et la poste décida de l'expédier comme une lettre ordinaire. Décision fatale, car ne voyant rien venir, l'artiste américain s'était suicidé en ouvrant les robinets du gaz. La lettre arriva alors que son destinataire était mort. Cet Américain ne connaît pas la poste française. Sinon, il aurait sagement attendu et cette histoire aurait fini par un mariage au lieu de se terminer par un enterrement.

Revue de la Presse

Comment la France sera sauvée

Le Nouveau Siècle (G. Valois) :

La fondation du faisceau a provoqué un mouvement qui a dépassé tout ce que l'on attendait.

D'abord, ce qui est capital, un mouvement d'hommes. Dans tous les cadres du Faisceau : aux légions, aux jeunesses, aux corporations, aux faisceau civiques, les services éclatent par suite du travail que donnent les paquets d'adhésions qui arrivent chaque jour.

Au journal, même mouvement de croissance rapide pour le nombre d'abonnés et de lecteurs : dans certains secteurs, la vente du journal a décuplé depuis le 11 novembre. Au service de l'émission pour la société qui exploite le journal même mouvement : nous avons demandé à nos abonnés et lecteurs d'entrer dans cette société, qui a créé des actions de cent francs, afin d'ouvrir très largement ses portes. D'après ce qui nous vient depuis le 11 novembre, il est aisé de prévoir que le journal sera la chose de plusieurs milliers d'actionnaires.

Tout cela fait un assez joli rassemblement, dont l'accroissement est de plus en plus rapide.

⁂

Il y a eu, d'autre part, un fameux mouvement de presse. Presque tous les journaux ont signalé la naissance du faisceau. Et ceci en France et à l'étranger. D'une manière générale avec sympathie.

Il n'y a guère eu que l'*Ere Nouvelle*, la *Volonté* et *Paris-Soir* pour marquer de l'humeur.

Les uns nous prédisent de prodigieux succès, les autres une chute retentissante ; d'autres encore réclament des mesures énergiques contre nos « menées ».

Remercions tout le monde, amis et adversaires : les uns et les autres nous donnent un concours précieux et jusqu'ici toutes les manœuvres tentées contre nous se sont retournées contre leurs auteurs.

Que le premier acte par lequel nous avons manifesté notre existence ait provoqué un tel enthousiasme de telles fureurs, quel signe des temps ! Car, enfin cet enthousiasme, ces fureurs, ce sont des anticipations, et c'est nous qui le disons.

Nous sommes très fiers d'avoir provoqué en quelques semaines un aussi gros rassemblement et des sentiments aussi vifs. Cela nous montre que des Français pensent que nous sommes capables de *faire* quelque chose.

Là-dessus, ce n'est pas avec des déclarations des ordres du jour, des articles de journaux, des livres, que nous justifierons les anticipations que veulent bien faire aujourd'hui ceux qui nous suivent avec amitié ou haine.

⁂

Car dans cette crise qui appelle l'action, il ne s'agit pas de dire, mais de faire. Mais il est possible de donner quelques indications sur les méthodes de l'action.

Ces indications valent pour l'action que nous avons entreprise. Elles doivent valoir également pour l'action qui s'imposera à tout gouvernement décidé à surmonter la crise.

1° *Sur le chef.* — Des milliers et des milliers de personnes demandent où est le chef qu'il faut suivre.

L'action exige que l'on n'ait pas de préjugés à ce propos.

Il y a dix chefs possibles. Sera chef celui qui, au moment voulu, prendra les décisions qui permettront de surmonter la difficulté.

L'homme qui prendra ces décisions ralliera toutes les troupes qui auront vécu jusque-là séparées.

La dispersion actuelle n'est pas un mal, elle est un bien. Elle est le moyen par lequel les hommes de tendances diverses ont pu être groupés. C'est l'étape nécessaire avant l'union nationale.

2. *Sur le chef, les chefs et les équipes.* — En ce qui nous concerne, nous excluons totalement, à tous les échelons de nos organisations, la délibération, le travail en comité. A la tête de chaque organe, nous plaçons un chef avec son équipe.

L'équipe, ce sont les hommes qui, eux-mêmes chefs parfois, sont les conseillers et collaborateurs du chef d'équipe.

L'équipe est consultée en vue des décisions. Mais le chef d'équipe prend les décisions sous sa propre responsabilité. Ses projets de décisions seront, parfois, complètement transformés par les conseils et avis qu'il recevra. Mais c'est lui qui sera responsable en toute chose. En aucun cas, on ne s'en prendra à ses conseillers. Du moment où un chef fait siens les conseils et avis qu'il reçoit, il en devient responsable. C'est une des premières conditions de l'action.

Cela exclut l'action en comité où les responsabilités, étant partagées, deviennent impersonnelles et sont pratiquement annulées.

Si nous nous donnons cette organisation, ce n'est pas seulement parce que c'est la condition de l'action et du succès : c'est aussi parce que cela rend vivante la doctrine que nous croyons indispensable au salut public .

D'innombrables Français demandent un chef un chef unique, et nous disons nous-même qu'il faut un chef national.

Et parmi ces Français, il en est beaucoup qui croient nettement que la tâche à accomplir dépasse prodigieusement les possibilités d'un homme, quels que soient ses talents, quel que soit son génie.

Le vrai est qu'un chef national sera un coordinateur, le chef d'une équipe de chefs. Il sera un chef de chefs.

Ce qui le caractérisera, c'est qu'il prendra la responsabilité centrale unique. Chaque grand chef de l'équipe aura sa responsabilité propre. Mais le chef d'équipe prendra la responsabilité de l'ensemble, grâce à laquelle il recevra la couronne civique ou sera traîné sur la claie.

Si l'on veut bien y réfléchir une minute, on comprendra que ces conditions sont ce qui importe le plus dans la crise actuelle. Il faudra une grande équipe de grands chefs pour dominer la situation. Mais il faudra que l'un d'eux accepte, ou mieux : prenne, la responsabilité générale.

Si l'on devait rester dans la méthode des délibérations, il serait tout à fait inutile d'entreprendre quoi que ce soit. !

Par la méthode même que nous appliquons dans nos organisations, à chaque échelon, nous préparons les Français qui viennent avec nous à accepter ou à exiger la seule méthode efficace pour le salut public.

LA MORT DU FRANC

L'Action Française (manchette) :

La simple menace d'un gouvernement socialiste a mené la livre à 130 francs.

Que sera-ce si leur Blum arrive au pouvoir ?

LEUR DICTATURE

L'Echo de Paris (Junius) :

Que représentent donc les socialistes qui rêvent de dictature ? Le cinquième de la chambre a peu près rien au Sénat et, dans le pays, 750.000 mille électeurs sur 9 millions de votants et 11 millions d'inscrits. Que représente le Cartel lui-même, c'est-à-dire l'alliance des socialistes et des radicaux ? Un peu plus de 3 millions d'électeurs. Et, en face de ces 3 millions, il y en a davantage, il y en a trois millions et quelques centaines de milliers qui sont partisans de la politique d'union nationale. Dans une telle situation des partis, la domination absolue d'une minorité, tel que le parti socialiste, n'est qu'un coup de force. Si elle durait, elle finirait par soulever contre elle une partie de la France et par ouvrir l'ère des aventures politiques. Je ne crois pas que le pouvoir soit, à l'heure présente, bien tentant pour les gens sages ; mais je sais que l'homme qui aura l'énergie de rétablir l'union nationale aura droit à la reconnaissance publique.

LA CRISE DE MUE

Le Figaro (Lucien Romier) :

La vraie crise est une crise de mue de notre vieux parlementage. Les personnes d'un trop grand âge n'aiment pas cela. Mais quiconque goûte encore l'effort et la vie ne saurait y perdre tout espoir.

Les aspects comiques ne manquent pas absolument dans notre malheur. Est-il rien, par exemple, de plus savoureux que la fureur intime des radicaux devant la prétention des socialistes à saisir le pouvoir ? Jusqu'à présent, le socialiste se réservait les principes, et le radical les réalités. Or le socialiste veut changer : prendre pour lui les réalités, c'est-à-dire les portefeuilles, et confiner le radical dans les principes, c'est-à-dire dans le « soutien ». Pauvre radical ! Il en est à demander qu'on ménage les transitions....

Cette disgrâce ne nous inquiète pas outre mesure. Le radical n'est pas encore près de se nourrir de racines, comme le voudrait son nom.

Mais parlons sérieusement.

Après l'échec de M. Doumer, hier soir, le Président de la République a confié à M. Herriot la mission de constituer le nouveau cabinet. M. Herriot est, en effet, le seul radical qui ait une autorité sérieuse sur les socialistes. Du moment que le groupe socialiste s'affirmait prêt à prendre le pouvoir et que, cependant, on hésitait à lui remettre la présidence du Conseil, il devenait fatal qu'on fît appel à M. Herriot. Le Cartel, c'est M. Herriot.

Mais précisément parce que les socialistes ont confiance en l'amitié que leur porte M. Herriot, ils vont se trouver, à leur tour, embarrassés. S'il leur cède trop, ils auront la responsabilité sans l'autorité. S'ils lui cèdent trop, ils deviendront suspects d'opportunisme aux yeux des militants.

UN DEFI AU PAYS

Le Gaulois (Curtius) :

Le nom de M. Herriot est un défi lancé au bon sens. Comment les quelques hommes sages qui siègent encore au Sénat, l'accueilleront-ils ? C'est le problème de demain. Mais, hier, les socialistes n'hésitaient pas à déclarer publiquement qu'ils ne permettraient pas à un ministère auquel ils seraient associés de se retirer devant un vote du Sénat !...

Nous sommes engagés dans les difficultés dont il ne semble pas que nous puissions sortir par des moyens légaux et constitutionnels.

LE REMOUS

La Victoire (Gustave Hervé) :

Comme si on pouvait menacer le capital sans effrayer en même temps des millions de Français, moyens et petits, qui ont quatre sous, qui ont de la rente française et des bons de la Défense, et sans provoquer la panique qui précipitera justement la catastrophe !

Qu'on laisse le Cartel ressuscité effrayer les porteurs de rente française et de bons de la Défense, qu'on aggrave la panique en accordant des portefeuilles ministériels aux socialistes internationaux de la lutte de classe, de la Révolution sociale, et du collectivisme ouvrier, et on ouvre par là même les écluses à la grande vague communiste et bolcheviste qui n'attend qu'une aggravation du mal pour déferler sur Paris et tous nos centres industriels pour de là submerger nos campagnes.

LES MOUTONS DE PANURGE

Le Rappel (Du Mesnil) :

Eh bien ! le voilà cet « esprit du Cartel », que jamais personne, ni Eugénie Lautier n'ont su, pu ou voulu définir.

C'est la suprématie des socialistes sur les autres sectes religieuses du Cartel qui tiennent de lui seul leurs lettres d'obédience.

Conservateurs et modérés mènent grand bruit autour de la « dictature socialiste », de la « dictature d'une minorité ».

Las ! leur étonnement est pour étonner.

Car, cette « dictature socialiste », chacun et tout le monde a contribué à la former : M. Herriot par sa hantise de la mairie de Lyon ; M. Painlevé par sa crainte du congrès de Nice ; les radicaux par leur lâcheté et leur aveuglement, et l'opposition au Cartel par son inconsistance misérable, son inorganisation imbécile et sa tactique stupide.

De bonnes gens nous rebattent les oreilles avec « le scandale d'une minorité imposant sa loi à la majorité ».

C'est la veulerie d'une majorité qui subit la loi d'une minorité qui est écœurante, mais d'ailleurs conforme au jeu de l'Histoire.

Presque toujours et partout c'est une individualité audacieuse, ou une Minorité résolue, qui impose sa loi au Nombre.

Le gouvernement des hommes appartient généralement à ceux qui savent le prendre et le conserver.

La Force finit par constituer un Droit. Un seul berger, ou quelques chiens mordants suffisent pour conduire les troupeaux immenses à l'abattoir.

Seul Panurge a pu s'en étonner.

C'EST UNE DUPERIE

La Lanterne (F. H.) :

Sans doute il est permis à quelques censeurs modérés d'affirmer que la pensée du pays a changé depuis mai 1911, que les projets financiers imposés par des circonstances impérieuses n'ont pas été soumis aux collèges électoraux, que les députés, fussent-ils de gauche, n'ont pas reçu mandat de faire un impôt sur le capital...

LA DICTATURE D'UNE MINORITE

Le Temps :

Le groupe des 98 socialistes de la Chambre, qui refuse aux 250 membres de l'opposition le droit de recevoir un seul portefeuille dans le gouvernement comme ne représentant pas le pays, exige, depuis hier soir, que tous les portefeuilles du nouveau ministère lui soient remis. A la rigueur, il se contenterait de partager le pouvoir avec les radicaux socialistes à une double condition, l'une tenant aux postes, l'autre à la doctrine.

Première condition. Il réclame pour lui les ministères les plus importants, ceux qui commandent les centres vitaux du pays : l'intérieur, toutes les forces de police, tous les préfets : la justice, toutes les forces judiciaires , la guerre, toutes les forces militaires ; les travaux publics, toutes les forces productrices les finances, toutes les ressources. Il laisserait, avec une présidence du conseil ostentatoire et vaine, le reste — « qui ne vaut pas l'honneur d'être nommé » — aux radicaux socialistes.

Seconde condition : son programme financier devrait être le seul appliqué. Plus de ménagements. Plus de transactions. Les finances socialistes. Elles comportent, au premier rang l'attaque au capital, l'attaque à la propriété individuelle.

Voilà ce qu'a décidé hier le groupe socialiste dans une longue séance qui s'est tenue de 14 heures et demie à 19 heures au Palais-Bourbon. Le groupe socialiste n'était pas seul. Les délégués de la commission administrative du parti socialiste révolutionnaire — S. F. I. O., section française de l'Internationale ouvrière — siégeaient en permanence à ses côtés. Comme associés ou comme surveillants ? De quel droit, par quelle complaisance le Palais-Bourbon, qui est réservé à la représentation nationale, est-il ouvert à un groupement extérieur, qui n'est autre chose qu'un club révolutionnaire ? On a déjà admis, dans les mêmes conditions, dira-t-on, la commission exécutive du parti radical socialiste. Une première faute en excuse-t-elle une seconde ? Les mêmes partis qui s'arrogent le droit, par la faiblesse des autorités légales de la Chambre, de pénétrer, à côté de la représentation nationale à l'intérieur du Palais-Bourbon et d'y délibérer irrégulièrement avec elle, que diraient-ils si, demain, des groupements d'Action française venaient discuter à l'intérieur du Palais-Bourbon avec les députés d'Action française ?

Voilà pour la forme.

Le fond est encore plus grave. Au bout d'un an d'exercice du pouvoir, le ministère Herriot est tombé au Sénat sous les votes de l'opposition. Déjà les règles parlementaires pouvaient conseiller que le ministère nouveau fût pris dans les rangs de ceux qui avaient renversé le cabinet Herriot. Au bout de sept mois, le ministère Painlevé tombe, la majorité cartelliste étant devenue la minorité. Pourquoi ferait-on appel, par un paradoxe insoutenable, aux partis qui sont, par ce vote, devenus minorité ? L'an dernier, sous la menace insolente des socialistes, la loi constitutionnelle a été violée lorsque les pouvoirs du président de la République ont été brusquement abrégés. Va-t-on commettre une nouvelle atteinte aux règles parlementaires en faisant appel, pour constituer le ministère, à la minorité du 22 novembre, jour de la chute du cabinet Painlevé ? Y aura-t-il désormais, dans notre régime parlementaire, un cartel qui aura le pouvoir, quand il a la majorité au Parlement et parce qu'il a la majorité et qui l'aura encore, quand il sera mis en minorité et quoique étant la minorité ? Le cartel de droit divin.

Les socialistes figurent dans la minorité du 22 novembre. Ils ont été battus avec elle. Est-ce une raison pour les appeler à exercer tout ou partie du pouvoir ? Ils sont 98 sur 548 députés. Ils sont 800.000 dans le pays sur 8 millions d'électeurs. Va-t-on inaugurer par la défaillance des pouvoirs publics la dictature d'une minorité socialiste au gouvernement ? Dictature qui ne se cache plus. Il suffit de lire l'ordre du jour qu'a adopté hier, à l'unanimité, le groupe socialiste, de lire les déclarations faites par ses membres au cours de leur discussion.

C'est la théorie de l'autorité — l'autorité socialiste — qu'a affirmée, il y a trois jours, M. Paul-Boncour. Mais, à une heure où les mots adoucis voilent les actes violents, où par exemple la faillite aux engagements de l'Etat s'appelle la « consolidation », l'autorité socialiste c'est la dictature socialiste avec tout son cortège « d'actes » prêts à se mettre au-dessus de la loi.

C'EST VOUS QUI AVEZ CREE CETTE SITUATION

Le Quotidien (Pierre Bertrand) :

La livre est à 130 francs.

Le budget de 1926 n'est qu'une feuille de papier blanc.

Les besoins de la Trésorerie croissent de jour en jour.

Le poids de la dette flottante devient intolérable par la menace qu'il suspend à tout moment sur le crédit public.

L'inflation et la consolidation ont chacune leurs adversaires irréconciliables.

Pendant ce temps, les prix s'élèvent.

Voilà la situation à laquelle le nouveau ministère devra faire face.

OUI, ON A PARLE DE KERENSKI ET PENSE A LENINE

L'Humanité :

La décision prise par le Parti Communiste de faciliter l'action d'un gouvernement socialiste ou du Cartel qui réaliserait le prélèvement progressif sur le capital, le désarmement des fascistes, et la paix au Maroc et en Syrie, a produit une grande impression dans les milieux politiques.

La vie sportive

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON, A MACON

La Fédération Française d'aviron, dans sa dernière réunion, a décidé à l'unanimité, que les championnats de France en outtrigers seraient attribués au Sud-Est. Celui-ci les organisera pour la seconde fois consécutive à Mâcon

Ces championnats se disputeront courant août leur date exacte étant subordonnée à celle non encore fixée des championnats d'Europe.

HIPPISME

JEUDI A AUTEUIL

Prix La Risle. — 1. Soir d'Avril, Henri Lapauce ; 2. Brigand, Vicomte de La Lande ; 3. Le Vallon, Antonin Vigier.

Pari mutuel : 84 et 45, 23 et 12.50, 18 et 8.

Prix Basque. — 1. Beauvais II, E. de Montbrison ; 2. Flying Chut, C. Alphen-Salvador ; 3. Bada II, F. Casimir Lambert.

Pari mutuel : 30.50 et 19.50, 21 et 12, 49 et 23.

Prix Governor. — 1. Hunting Jack, Vte René de Rivaud ; 2. Senor Marquès, O. Homberg ; 3. Saïd, A. Schwob.

Pari mutuel : 88 et 56, 34 et 20, 22.50 et 10.

Prix Violon II. — 1. Valduba, R. Kahn ; 2. Saladin, Bon Baeyens ; 3. Antana, Langham.

Pari mutuel : 20 et 9, 14 et 6.50, 17 et 9.

Prix Astrolabe. — 1. Uncas, R. Samaison ; 2. Le Vieux Cott, Duc de Fezensac ; 3. Judex II, Ch. Donnio.

Pari mutuel : 25.50 et 10, 13.50 et 7, 19 et 8.

Prix Newmarket. — 1. Jazzband, A. Prévost ; 2. Charleval, G. Coers ; 3. Varaville, Mis de Triquerville.

Pari mutuel : 55.50 et 34.50, 22 et 10.50, 16 et 9.

CROSS-COUNTRY

LES GRANDS PRIX D'OUVERTURE DU F. C. COSNOIS

La saison commencera officiellement dimanche 29 novembre par les grands prix d'ouverture. Cette épreuve dont le départ sera donné à 15 heures du stade, se disputera sur un parcours de 5 kilomètres. Tous nos as, tous ceux qui ces temps derniers remportèrent les beaux succès qui honorent notre club vert et blanc, seront là et s'empoigneront avec une farouche énergie pour la 1re place.

CHAMPIONNAT DE CROSS-COUNTRY DE LA NIEVRE 1925-1926

Nous portons à la connaissance des sociétés sportives affiliées de la Nièvre que le championnat de Cross-Country auront lieu pour la saison 1925-1926, à Cosne, le dimanche 13 décembre 1925 sur une distance de 6 à 7 km. L'organisation confiée cette année au F. C. Cosnois ouvre dès lors les engagements, le challenge attribué à cette compétition revenant à l'équipe se classant première par 6 hommes.

Les engagements sont reçus par M. Chevrin, rue Gambon, jusqu'au 7 décembre 1925, dernier délai.

RUGBY

Le championnat du Centre de rugby

C'est après demain que se disputera à Clermont la grande rencontre annuelle A. S. M.-S. C. Les quatre équipes premières de chaque clubs seront opposées. Mais seul le choc des quinze premiers suscite un vif intérêt dans toute la région et surtout à Clermont.

On sait la rivalité farouche qui sépare les deux clubs ; rivalité fort regrettable d'ailleurs, mais que s'appliquent à entretenir, dans un but qui n'a rien à voir avec le sport, quelques dirigeants « rouge et bleu ».

On conçoit aisément leur dépit d'enregistrer depuis trois ans consécutifs, des succès de plus en plus brillants du grand club de la rue Montlosier.

Mais de là à ériger la haine en système pour mieux stimuler l'ardeur d'athlètes en général sympathiques, il y a une marge que les dirigeants sportifs ne devraient jamais franchir.

Après un tel état d'esprit répandu aussi parmi de nombreux Clermontois, on devine sans peine combien est impatiemment attendue la rencontre A. S. M. Stade.

Les deux années précédentes, pour des raisons autant psychologiques que matérielles, les deux équipes premières avaient terminé la partie par un match nul. L'A. S. M. grâce au goal-average, avait néanmoins décroché le titre régional. On sait qu'elle en fit bon usage dans les championnats de France, surtout au cours de la saison précédente.

Cette année, les Montferrandais se présenteront sur le terrain encore tout auréolés de leur titre de champions de France d'honneur. De plus, et c'est surtout sur cela qu'ils comptent, leur équipe est actuellement dans une forme impeccable. Elle se présentera au grand complet contre leurs redoutables adversaires et animée, cette fois, d'un désir farouche de confirmer leur supériorité de classe d'une façon tangible.

De leur côté, les stadistes clermontois n'ont rien perdu encore de leurs illusions. Leur défaite de Moulins leur a montré leurs défauts. Depuis, ils ont travaillé d'arrache pied, cette ultime partie ayant pour eux un intérêt capital. En cas de victoire, ils peuvent briguer la 2e place du championnat régional. Battus, ils sont irrémédiablement relégués au 3e rang. Nous croyons sincèrement que cette dernière solution est la seule possible pour l'instant

Les Montferandais, qui ont battu cette saison des équipes autrement redoutables que celle du Stade Clermontois, doivent triompher par un score imposant, 4 ou 5 essais au moins.

Les équipes 2, 3 et 4 de l'A. S. M. doivent l'emporter aussi, la 2e péniblement, les autres très nettement.

AU CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN

Continuant la série de ses matches de championnat, le Club Olympique Creusotin recevra après-demain dimanche, au Parc des Sports, le Football Club Digoinais (1).

LES RENCONTRES DU F. C. MOULINOIS

Les rencontres ci-après auront lieu dimanche :

A Lyon, F. C. M. (1) contre L. O. Universitaire.

A Issoire, F. C. M. (2) contre Stade Issoirien (1).

A Nevers, F. C. M. (3) contre U. S. Nivernaise (2).

ASSOCIATION

LYCEE DE NEVERS FAIT MATCH NUL AVEC LYCEE DE MOULINS PAR 3 BUTS A 3

Le coup d'envoi est donné par les Moulinois qui par une attaque rapide surprennent les Nivernais et marquent un premier but. Les Nivernais nullement découragés remettent en jeu, et grâce à une superbe descente de l'ailier Valter égalisent. Peu après, Moulins marque un second but qui est presque aussitôt égalisé. Puis, quelques minutes avant la mi-temps, Moulins marque un 3e but et mène alors par 3 buts à 2. A la reprise, les Nivernais dominent, égalisent, et menacent plusieurs fois les buts adverses. La fin est sifflée sur le score de 3 à 3. Dans ce match très courtois, les avants Nivernais firent de belles échappées, mais on souhaiterait plus d'homogénité dans la ligne. Quant aux demis et arrières s'ils furent quelque peu maladroit au début, ils se reprirent dans la suite par de beaux arrêts.

Quant aux Moulinois plus habiles en passes, ils furent quelque peu déconcertés par le jeu de volées et de reprises du team des Nivernais qui promet de nombreuses victoires cette année.

U. S. C. (1) BAT E. M. (1)

Dimanche dernier l'Union Sportive Corbigeoise a été victorieuse de l'Etoile Morvandelle, à Château-Chinon, par 5 buts à 3.

A. E. D'AUTUN CONTRE L'E. MORVANDELLE

L'Association Eduenne d'Autun, avec ses deux équipes, se rencontrera avec les similaires de l'E. M., le dimanche 29 novembre, à 14 h. 30, à Château-Chinon.

CHEZ LES AIGLONS MOULINOIS

Dimanche prochain, à 14 heures, sur le terrain des Iles, l'équipe première des Aiglons moulinois rencontrera le C. S. de Dornes (1). Belle partie en perspective.

FOOT BALL CLUB COSNOIS (1) ET A. S. DE SOUVIGNY (1) FONT MATCH NUL 0 A 0

Cette partie jouée sur un terrain quelque peu glissant confirme bien la valeur des deux équipes qui lors de la 1re rencontre fit déjà match nul. Cosne handicapé par un long voyage aurait pu enlever la décision dans une rencontre plus égale.

LA MACHINE BAT FOURCHAMBAULT PAR 3 BUTS A 0

Partie qui vit de belles phases de jeu et qui aurait pu être intéressante d'un bout à l'autre sans le manque de sportivité de 2 ou 3 joueurs de l'équipe visiteuse qui ont cru que les récriminations contre les décisions de l'arbitre pouvaient remplacer le jeu soutenu qu'ils doivent être capables de faire La défense de Fourchambault fut très bonne. A la Machine où 3 titulaires étaient absents le jeu fut plaisant mais manqua d'efficacité.

U. S. LUZY CONTRE U. S. DES FORGES DE GUEUGNON

Dimanche prochain 29 courant, l'Union Sportive Luzycoise recevra au stade de Montchanin les équipes première et seconde de l'Union Sportive des Forges de Gueugnon.

Le match des équipes secondes commencera à 13 heures précises et celui des équipes premières à 14 h. 30.

ASSEMBLEE GENERALE DU FOOT-BALL CLUB COSNOIS

Par suite de la demande de fusion du Vélo Boxing Cosnois avec le F. C. C. tous les membres actifs et honoraires de cette dernière société sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra le vendredi 27 novembre, salle de l'Eden-Cinéma. Quelques modifications aux statuts sont envisagées ce qui rend la présence de tous les membres indispensable.

LA MACHINE A CERCY-LA-TOUR

Dimanche prochain, l'équipe 1re de l'U. P. M. rencontrera à 14 h. 30 l'équipe correspondante de Cercy, sur le terrain de la Guette.

Les matches entre ces deux équipes furent toujours palpitants et nul doute que le 29 novembre le stade de Cercy connaîtra la grande foule.

U. S. COULANGES (1) BAT A. S. A. VAUZELLES (1) PAR 9 A 3

Dimanche dernier, sur son terrain, l'U. S. C. a rencontré en match amical l'A. S. A. V.. Beaucoup plus active Coulanges a triomphé de son adversaire par 9 à 3.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES : courant, 219 et 218.50 payé ; prochain, 220 payé ; janvier, 221.50 et 222 payé ; 3 de janvier, 224 payé ; 3 de février, 226.50 payé. Cote officielle, 220.50 à 218. Tendance lourde.

ALCOOLS : courant, 760 vendeur ; prochain, 765 à 780 ; janvier-février, 790 vendeur ; mars-avril, 810 vendeur. Tendance calme.

BLES : courant, 137 acheteur ; prochain, 137.50 payé ; janvier-février, 137 à 138. Tendance calme.

AVOINES NOIRES : courant, 106 acheteur ; prochain, 106.50 acheteur ; janvier-février, 107.75 acheteur. Tendance calme.

SEIGLES : courant, 96 nominal ; prochain, 97 nominal ; janvier-février, 97 nominal.

FARINES : courant, prochain, etc., 169. Tendance calme.

AVOINES DIVERSES : courant, 102 ; prochain, 103 ; janvier-février, 105. Tendance calme.

UN MYSTERIEUX ATTENTAT

Bordeaux, 26 novembre. — A Verdelais, au bord de la route de Saint-Macaire, une journalière, Mme veuve Dupoix, âgée de 65 ans, a été retrouvée étendue sur le plancher de sa cuisine et portant une grave blessure au crâne et aux bras.

En dépit de son état très grave, Mme Dupoix a pu déclarer qu'elle se souvenait d'avoir été frappée par une femme avec une barre de fer.

Le drame reste mystérieux. Mais le vol semble en avoir été le mobile, bien que rien n'ait été dérobé au domicile de la victime.

ECRASES PAR DES EBOULEMENTS

Metz, 26 novembre. — A Merlebach au puits Reumaux, M. Français Wagek, 28 ans, père d'un enfant, est écrasé sous un éboulement.

M. Piemato Anselmo, 21 ans, a succombé de la même manière, dans les houillères de Stiringwendel.

ALLIER

MOULINS

BERRICHONS ET NIVERNAIS

Les membres de l'Association amicale des Berrichons et Nivernais sont informés qu'une réunion de la société aura lieu au siège de l'Amicale, café de Paris, place d'Allier, dimanche, à 10 h. 30.

Au cours de cette réunion, seront perçues les cotisations et arrêtés les derniers préparatifs de la fête d'hiver ainsi que la fixation de la date du banquet.

Le temps. — Hier, temps nuageux, froid. Le thermomètre indiquait : à 7 heures 3°, à midi + 2° 5 ; maxima 3° 3 ; minima 3°. Baro-

Accident du travail. — Claude Chassin, 62 ans, charpentier, 5, rue Monin, a fait une chute dans laquelle il s'est fracturé l'épaule droite. Il est allé se faire soigner à l'hôpital Saint-Joseph.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Descharne, 158, rue de Decize, un sac à main ; par Mme Boutruche, place d'Allier, des bandes de fourrure et un chapelet ; par M. Chacaton, 4, rue d'Allier, une coupure de la Banque de France.

Dans l'enregistrement. — M. Blanchard, inspecteur de l'enregistrement, est promu à la classe supérieure.

Dans les P. T. T. — Les postulantes dont les noms suivent ont été admises au concours de dame employée des 9 et 10 juillet : Mmes Roy et Gaget, Mlles Thévenet, Bougerol, Bichard, Rosier, Mirlicourtois, Chevasson, Martin, Cortier, Laugeron, Vandeputte, Arnoux Pajot et Charasse.

VICHY

CONSEIL MUNICIPAL

Demande Roux Baudrand. .. M. Roux Baudrand industriel à Vichy, sollicite l'autorisation de sceller, en bout, dans le mur du dépôt de la ville, rue Louis-Blanc, les chemins de roulement d'un monorail destiné à son exploitation de bois en grumes.

Le conseil lui donne satisfaction moyennant une redevance annuelle de 1 franc, pour que cette mesure n'entraîne aucune servitude au profit de l'intéressé.

Avenue de France. — Assainissement. — Par une pétition revêtue de 26 signatures, les riverains de l'avenue de France, sollicitent l'installation d'un égout.

L'avenue de France étant sectionnée en plusieurs tronçons et leurs eaux devant être évacuées par les rues transversales reliant cette avenue au boulevard de la Salle, on ne peut construire l'égout demandé sans exécuter les canalisations prévues pour tout le quartier.

La dépense totale est évaluée à 180.000 fr. Or les ressources nécessaires à cet effet ne peuvent être fournies que par l'emprunt envisagé par la ville. Il faut ajouter pour être complet que les travaux d'assainissement ne pourront être exécutés qu'autant que toutes les rues, mises en état de viabilité, auront été cédées à la ville. Et ce n'est pas encore le cas.

Taxe de séjour : pourcentage des agents. — En dehors de leurs appointements fixés, les agents chargés de la perception de la taxe de séjour reçoivent un pourcentage ainsi fixé : 5 % pour un produit de 100.000 francs, 4 % de 100.001 à 150 francs, 3% de 150.001 à 200.000 francs, 2 % au dessus de 200.000 francs. Or, pour 1925, le produit de la taxe a été de 1.171.747 fr. 22 ; ce qui donne un pourcentage total de 27.934 fr. 94 ; soit pour chacun des six agents 4.655 fr. 82.

Le conseil approuve cette répartition et en autorise les mandatements.

Société de Courses. — Subvention spéciale. — M. le présidein de la société des courses de Vichy signale que le meeting organisé cette année à Vichy pour la prolongation de la saison thermale a obtenu les résultats les plus satisfaisants. Il exprime le désir que ce meeting soit porté à 3 ou 4 journées, et demande à l'administration communale d'augmenter le chiffre de sa subvention spéciale.

Le conseil juge qu'il ne peut accepter cette demande, vu les disponibilités financières de la ville et les charges nouvelles qui vont lui incomber.

Subvention. — Le conseil vote une subvention de 500 francs à la société « Les amis des arts du Bourbonnais ».

Sapeurs-pompiers. — Le 5 janvier 1924, lors de l'explosion d'un réservoir à essence chez M. Labaye, le caporal Lacogne fut brûlé au visage et à la main, en prenant part aux travaux d'extinction.

Les frais de traitement médical et pharmaceutique, qui s'élèvent à 156 fr. 25 seront supportés par la ville. Le conseil décide, en outre, de mettre une somme de 1.000 francs à la disposition de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Télégraphe. — Service de nuit. — Le service de distribution télégrammes après minuit, pendant la période du 1er mai au 15 octobre, a été confié à M. Faure, facteur auxiliaire, moyennant un salaire de 12 fr. par nuit. Sur sa demande, son salaire est porté à 15 fr.

Subventions. — Le conseil accorde une subvention de 500 fr. à l'union régionale des retraites civiles et militaires de Vichy, Cusset.

Taxe de séjour. — Budget primitif de 1926. — Ce budget se balance en recettes et en dépenses, à la somme de 2.961.000 fr. le conseil approuve.

Asphaltage. — Programme 1924-1925. — Le montant total des travaux d'asphaltage s'élève à 2.002.365 fr. 94. Le dépassement des crédits est de 124.547 fr. 16. Le décompte définitif est adopté et les crédits supplémentaires sont votés.

Autobus de Vichy — Demande de subvention. — L'exploitation des services des autobus du 22 juillet au 30 septembre a été déficitaire:

Aussi le conseil décide-t-il d'accorder une subvention de 28.920 fr. pour la période du 1er octobre 1925 au 1er mai 1926. A cette dernière date la société devra formuler de nouvelles propositions. Il reste entendu que les décisions de l'assemblée ne peuvent être interprétées comme la commission d'un service public à une entreprise et n'engage pas l'avenir.

Acquisition d'une nouvelle pompe. — Le conseil vote un crédit de 100.000 francs à cet effet.

Concours international de musique. — Le conseil vote des félicitations aux organisateurs.

Instances judiciaires — demande des sténographes. — Le conseil alloue une indemnité spéciale de 750 francs pour heures supplémentaires nécessitées pour la traduction de treize plaidoiries judiciaires qui ont été sténographiées pour la ville.

Comité catholique cantonal. — Réuni dimanche dernier, le comité catholique cantonal a élu président M. Théodore Mazerolles, en remplacement de M. de Rochefort, qui avait manifesté le désir d'être relevé de ses fonctions.

YZEURE

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Brossière, à Champutet, une montre en nickel ; par M. Hugon, rue Docteur-Cornil, un carnet de blanchisseuse.

Le banquet des pompiers. — La subdivision de sapeurs-pompiers d'Yzeure a fixé la date de son banquet annuel, en l'honneur de Sainte-Barbe au dimanche 6 décembre à midi, salle Schiffer, aux Bataillots.

MM. les membres honoraires qui voudraient y assister sont priés d'adresser leur adhésion avant le jeudi 3, au camarade L. Pétillat, sergent-fourrier au bourg, ou à M. Schiffer.

Le prix du banquet est fixé à 12 francs.

VARENNES-SUR-ALLIER

Conférence sur Lourdes. — Lundi soir une assistance nombreuse — 200 personnes au moins se pressait dans l'une des salles de la maison des Frères.

Une conférence, avec projections cinématographiques, devait être faite par un orateur de talent, en même temps que brillant écrivain : M. René Gaëll.

La partie cinématographique était confiée à M. le chanoine de la Celle, directeur des œuvres du diocèse de Moulins, qui commenta d'une façon très intéressante le film des Apparitions.

Vol. — Un inconnu a dérobé 10 lapins à M. Chalard, de La Pépie, commune de Langy, qui estime 200 francs le préjudice qui lui est ainsi causé.

MONTLUCON

CONSEIL MUNICIPAL

Construction d'une maternité. — Les travaux de menuiserie pour la construction d'une maternité étant terminés, il convient de mettre en adjudication les travaux de charpente, de couverture-zinguerie et ceux des gros-fers et de la quincaillerie.

Le conseil autorise le maire à passer un marché et vote une subvention complémentaire de 11.000 fr. nécessaires par l'insuffisanse du crédit primitif.

Mémoires excédant 1.500 francs. — Le conseil approuve deux mémoires exédant 1.500 francs. Le premier pour fourniture de goudron au service de la voirie par l'usine Saint-Jacques, s'élevant à 6.886 fr. 65 ;

Le second pour participation de la ville à l'envoi d'enfants nécessiteux à la mer. Le total de ce second mémoire s'élève à la somme de 11.545 fr. 70.

Subventions complémentaires pour les établissements hospitaliers et de bienfaisance. — Hospice 145.000 francs ; bureau de bienfaisance, 38.000 francs ; orphelinat et crèche annexée, 25.000 francs. Au total, 208.000 francs.

En déduisant le montant des plus-values d'impositions extraordinaries de 1924 affectées à titre de subvention extraordinaire à l'hôpital s'élevant à 46.692 fr. 72, il reste à voter une somme de 161.307 fr. 28.

Le conseil vote ces subventions.

Reconstruction de l'hôpital. — Comme il n'existe aucune disponibilité au budget des hospices, le conseil décide qu'une subvention extraordinaire de 25.000 francs sera allouée aux hospices sur le budget primitif de 1926.

Etablissements hospitaliers. — Le conseil donne un avis favorable aux délibérations des commissions administratives des établissements hospitalers et de bienfaisance.

Subvention pour frais d'études. — Le conseil vote une somme de 300 francs en faveur d'un élève du Lycée.

Commissions du vieux chateau. — Sur proposition du maire, des vacances s'étant produites dans la commission du Vieux-Château, MM. Menut et Villatte sont désignés pour la compléter.

— M. Carrias signale le stationnement exagéré des trains au passage à niveau de la route de Limoges. Il demande qu'une démarche soit faite auprès de la compagnie P. O.

Accidents du travail. — Alfred Glomeau, 30 ans, surveillant aux Hauts-Fourneaux, brûlure au pied droit ; Marie Heraud, 40 ans, laveuse à la Glacerie, contusion à l'ongle de l'annulaire gauche ; Joseph Raspillaire, 23 ans, manœuvre, rue de la République, contusion à l'annulaire gauche ; Adine Perrin, 22 ans, domestique rue Porte Bretonnie, brûlure au 2e et 3e degrés aux deux jambes : Bachir Hamitonche, 27 ans, brasseur, rue Barathon, contusion au genou droit.

Etat civil :

Naissances. — Victorine Mizrahi, rue Comtesse ; Jean Coulon, 108, avenue de Néris ; Roger Bonnefond, 7, rue Pierre Petit.

Décès. — Léontine Bigot, épouse Chambenoit, 29 ans, 61, rue d'Argenty.

LAPALISSE

CONGRES CATHOLIQUE COMMUNAL

Le premier congrès catholique cantonal a eu li u à Lapalisse en la salle d'œuvres, e dimanche 22 novembre, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Faure, entouré des membres du comité.

Le président a tout d'abord donné connaissance des résultats obtenus par la Fédération nationale catholique et de l'organisation dans le canton ; puis il a excusé M. le marquis de Chabannes, président d'honneur.

Me Monicat, avocat à Cusset, dans un discours très applaudi a ensuite montré la nécessité de se grouper pour conserver les traditions religieuses qui ont fait la gloire et la grandeur de la France.

A l'issue de la réunion l'assistance composée des membres des communes et des délégions ds paroisses d'Andelaroche, Barrois, Bussoles, Billezois, Chatelus, Saint-Prix, Servilly et Lapalisse s'est rendue à l'église, où elle a assisté à un salut solennel suivi de la bénédiction du très Saint-Sacrement, salut que rehaussaient les chants de la chorale paroissiale.

LE MAYET-DE-MONTAGNE

Bal de Sainte-Cécile. — La fanfare du Mayet a le plaisir d'annoncer à ses membres honoraires et à la population qu'elle célèbrera sa fête annuelle de Sainte-Cécile dimanche prochain.

A 14 h. 30, défilé et concert.

A 17 heures, banquet Hôtel Matichaud et à 20 heures, grand bal salle des fêtes.

YONNE

AUXERRE

Devant les assises

La dernière audience de la session est consacrée à une affaire d'attentat à la pudeur. Les débats ont lieu à huis clos.

Eugène Roy, ouvrier ocrier demeurant à Verrigny, commune de Toucy, est accusé d'avoir tenté d'abuser de sa fillette, âgée de 9 ans. Il est totalement illettré et très peu intelligent. Il nie les faits qui lui sont reprochés, mais les témoignages sont formels. Après un réquisitoire indulgent de M. Camboulives, substitut, et une plaidoirie de Me Barrey, le jury rend un verdict de culpabilité mitigé par des circonstances atténuantes. Roy est condamné à quatre ans de prison avec sursis et à la déchéance de la puissance paternelle.

Une auto en flammes. — M. Baudot, représentant à Auxerre, allait monter dans son auto quand il aperçut une flamme provenant probablement d'un court circuit. Le réservoir d'essence éclata et la voiture fut entièrement brûlée. M. Baudot estime sa perte à 30.000 francs.

Dans la gendarmerie. — MM. Chambon, maréchal des logis chef à Coulanges-sur-Yonne et Bouillé, gendarme à Auxerre, sont admis à la retraite.

M. Maurice Arnoult, maréchal des logis à Troyes, est nommé adjudant à Sens ; M. Julien Lefèvre, maréchal des logis à Villeneuve-la-Guyard, est nommé adjudant à Bar-sur-Seine; M. Marcel Jordan, gendarme à Etang-sur-Arroux (S.-et-L.), est nommé maréchal des logis à Chéroy ; M. Auguste Thion, maréchal des logis chef à Chéroy, est affecté à Villeneuve-la-Guyard ; M. Olivier Kervellec, gendarme au peloton mobile d'Auxerre, est nommé à Lambezellec (Finistère).

SAINT-FARGEAU

UN CHARRETIER EST GRAVEMENT BLESSE PAR SON ATTELAGE

M. Lucien Prêtre, voiturier à Septfonds, stationnait à la gare avec ses 2 charrettes attelées. Tout à coup, un de ses chevaux s'emballa et le renversa ; la lourde voiture lui passa sur le corps, lui brisant une jambe et lui occasionnant de multiples contusions.

SAINTS

Vol. — En l'absence de Mlle Henriette Manchon, un malfaiteur s'est introduit dans sa chambre et s'est emparé d'une somme de 40 francs placés dans sa commode.

MONTACHER

Nouveau garde-champêtre. — M. le sous-préfet de Sens a agréé M. Louis-Désiré Vilaine en qualité de garde-champêtre de la commune de Montacher.

DOMATS

Meule incendiée. — Une meule de paille appartenant à M. Paul Louismet, propriétaire, a été la proie des flammes.

La promptitude des secours apportés par les habitants et les pompiers, aidés par la pompe de la scierie de M. Marvis, parvinrent, non sans peine, à garantir une meule de blé proche de la meule de paille en flammes.

EGRISELLES-LE-BOCAGE

Le feu. — Au hameau de la rue, le feu a détruit un hangar. Les récoltes, une batteuse, une moissonneuse et deux voitures ont été brûlés.

NIÈVRE

NEVERS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Bouillé, poursuivi pour blessures par imprudence sur les personnes de MM. Félix Billebault et Léon Chevrier qu'il renversa avec son automobile.

Il est condamné à 6 jours de prison et 100 francs d'amende. Défenseur Me Hugon. La partie civile, représentée par Me Grosmolard obtient 22.268 francs de dommages-intérêts.

— Pour défaut de carnet, Guillaume Tixier, qui est un récidiviste, est condamné à 40 jours d'emprisonnement.

— Louis Dunoyer, un mois de prison pour vagabondage et défaut de carnet.

— 20 jours de prison à Paul Fricot pour vagabondage.

— Achille Guyon, est prévenu d'avoir frauduleusement soustrait une certaine somme d'argent et plusieurs objets au préjudice de l'Algérien Néchadi Messaoud, 40 jours de prison après plaidoirie de Me Sainson.

Comparait également Louis Bigot, qui est inculpé de recel du portemonnaie appartenant à Nechadi. Il est condamné à 20 jours de prison.

— Roger Viry, pupille de l'assistance publique a soustrait une bicyclette déposée à la porte d'un débit. Les débats ont lieu à huis-clos. Viry est condamné à 3 mois de prison, mais bénéficie de la loi de sursis. Défenseur : Me Sainson.

— Charles Vogel est condamné à 25 fr. d'amende par défaut pour infraction à la police des chemins de fer.

— Pierre Marteau est prévenu d'avoir chassé sans permis en temps prohibé dans les bois de l'Etat, ce qui lui vaut d'être condamné à 100 francs d'amende, 116 fr., prix d'un permis général et à la confiscation de son arme.

— Auguste Develle, garagiste à Nevers, est condamné à 50 fr. d'amende pour outrages et infraction à un arrêté préfectoral réglementant la circulation sur une route en cours de goudronnage.

Défenseur : Me Grosmolard.

— Deux sœurs, Aimée Bienfait, épouse Gravelle et Augustine Bienfait, épouse Mussion, se sont livrées à des violences réciproques au cours d'un bal au Marché Carnot.

Elles sont respectivement condamnées à 25 fr. d'amende après plaidoiries de Me Lhospied et Hugon.

— Jean Niont, domestique de ferme, a porté des coups à la veuve Nombrot, à la suite de faux rapports que cette femme aurait fait sur son compte.

16 fr. d'amende après plaidoirie de Me Lhospied.

— Marcelin Barbier et Armand Bidault se sont livrés à des violences sur le jeune Comoli Vittorio et la demoiselle Picard.

Comoli, inculpé du même délit, est relaxé. Il était défendu par Me Lhospied.

Me Grosmolard plaide pour Barbier, qui est condamné à 4 jours d'emprisonnement avec sursis et 25 fr. d'amende. 25 fr. d'amende à Bidault.

— Amiot est inculpé d'abus de confiance au préjudice de son beau-frère, le sieur Kélépékis.

La preuve n'étant pas suffisamment établie, Amiot est acquitté après plaidoirie de Me Lhospied qui dépose des conclusions demandant l'allocation à son client de dommages-intérêts pour les dérangements qui lui ont été occasionnés. Il obtient 100 frs.

La partie civile était représentée par Me Grosmolard, assisté de Me Dubost.

A MAJESTIC-PALACE
Vendredi 27, Samedi 28, Dimanche 9 nov.
GRAND PROGRAMME EXTRAORDINAIRE
Le Fantôme du Moulin Rouge
Grande scène réaliste de la vie parisienne (6 parties)
GRANDE PARTIE DE MUSIC-HALL
Charlier, le fameux fantaisiste
Les 3 Powen Dentir, attraction vedette du Cirque d'Hiver
le fameux comique MA EC
LOCATION DES PLACES COMME D'USAGE

SYNDICAT DES LIMONADIERS, HOTELIERS RESTAURATEURS ET DEBITANTS DE BOISSONS

Une importante réunion aura lieu à la mairie de Nevers (salle des commissions) le mardi 1er décembre, à 14 h. 30.

A cette réunion sont priés d'assister tous les collègues syndiqués ou non syndiqués.

Voici l'ordre du jour : discussion sur les prix d'achat et de vente des vins de la région.

Il ne sera pas envoyé de convocation, la présente annonce en tenant lieu.

Etat civil :

Naissance. — Lucien Delaroche, faubourg de Mouësse, 230.

Décès. — Pierre Aimard, 67 ans, sculpteur bois, rue du Commerce, 86 ; Adolphe Gaudot, 69 ans, charron rue de Paris, 1 ; Jacques Perrin, cultivateur, rue de Paris, 1.

AU LAC DES SAULES
DIMANCHE 29 NOVEMBRE
à l'occasion de la Sainte-Catherine
GRAND BAL
Nouvel Orchestre
Distribution de Bonnets

UNE VISITE A NEVERS

La fameuse 10 CV. MATHIS conduite intérieure WEYMANN, qui a accompli l'épreuve d'endurance, que beaucoup considéraient comme absolument impossible, était hier à Nevers, chez M. FRAISE.

Nous avons tenu à nous rendre compte nous-mêmes de l'état de mécanique de cette voiture. Nous avons constaté que tous les plombs et poinçons posés par le laboratoire de l'A. C. F., le 15 septembre dernier sont encore intacts ; le livre de bord qui, lui aussi, est encore plombé au châssis nous a montré avec quelle régularité cette voiture a accompli ses 30.000 km. à raison de 1.000 km. par jour.

A l'essai sur route, elle est vraiment merveilleuse de souplesse et de confort. Si maintenant nous considérons les conditions particulièrement sévères et dures dans lesquelles cette performance a été faite, nous devons admettre que Mathis, le célèbre constructeur Strasbourgeois a mis à point une voiture très intéressante.

La Société des automobiles RENAULT vient de sortir un NOUVEAU CHASSIS 10 HP. pouvant porter de 1.000 à 1.300 kilos, au prix très intéressant de 17.300 francs. Ce châssis, livrable très rapidement, est actuellement visible au Garage VINCENT Frères, à Nevers, représentants exclusifs pour la région.

UN ENFANT A LA PAGE

Un négociant de notre ville, invité chez un ami, s'aperçut qu'aucune heure n'était fixée. Téléphonant à ses hôtes, il trouve au bout du fil... un bambin de cinq ans. Perplexe, il reprit vite contenance aux paroles de l'enfant : « Vous savez, M. D..., on vous attend ce soir pour dîner 1/4 d'heure après l'heure du Dubonnet, qui sonne 1/4 d'heure avant celle du repas. »

VARZY

Société de Saint-Eloi. — Les membres de cette société célèbreront leur fête annuelle mardi 1er décembre.

A 10 heures, messe solennelle ; à 12 heures, grand banquet chez M. Gustave Bressange ; à 21 heures, grand bal salle Bressange.

Pour faire partie de cette société se faire inscrire chez M. Achille Guyot, président.

MOULINS-ENGILBERT

La neige. — La neige a fait son apparition à Moulins-Engilbert. Elle est tombée en abondance mercredi soir ; les sommets environnant la ville sont couverts d'une couche épaisse.

TANNAY

UNE AUTO CAPOTE

Hier matin M. Lucien Michel, négociant en bois à Tuzy se rendait en automobile à La Coudraye. Dans un tournant très prononcé la voiture fit panache et se renversa. M. Michel fut blessé au visage mais sans gravité. L'auto fut sérieusement endommagée.

VAUZELLES

LE CONCERT DE LA GAIETE DE VAUZELLES

Ce concert a eu lieu dimanche dernier et a obtenu un succès sans précédent. Tous les amis de cette société, ainsi que le tout Vauzelles avaient tenu à venir applaudir cette phalange d'artistes qui, sans conteste, sont passés maîtres dans l'art.

C'est que la Gaieté de Vauzelles avait tenu à bien faire les choses.

Aussi Mme Padovani, Mlles Quinac, Claudie Denlys, MM. Philippo, Vider, Charley, Georges' Franceska et Lucien ont affronté les feux de la scène en faisant preuve d'une réelle valeur.

Un orchestre symphonique de 30 musiciens, sous l'habile direction de M. Georges Champault, compositeur diplômé, membre de la société des Auteurs, a enlevé avec un brio remarquable, les 7 morceaux prévus au programme.

Pour terminer, la pièce « Une belle-mère en cage », interprétée par Mlles Claudie, Denlys et Marinette, MM. Charley, Guillaume, Moro et Fernando, a soulevé tous les rires et les bravos de toute la salle.

CORBIGNY

AUGMENTATION DU PAIN

Par arrêté du maire, le pain est vendu 1,65 le kilogramme.

ALLIGNY-EN-MORVAN

Etat civil :

Naissances. — Roger Girard à Beaumont ; Auguste Cordin, aux Prés; André Rio, la Chaux.

Décès. — Denis Bonneau, accident à Fétigny ; François Cochon à Jarnoy ; Etienne Perreau, à Alligny ; Charles Laplace, à Jarnoy ; Marie Grand, femme Laplace à Jarnoy ; Marie Lebrot au Deffend.

Mariages. — Lazare Rateau, et Ida Millot ; Célestin Nevert, et Marie Sigfried.

DORNES

Accident de travail. — En labourant, M. Eugène Aupetit, agriculteur à Nonay, s'est fait une entorse au pied gauche.

Consultation de nourrissons. — Une consultation gratuite de nourrissons aura lieu à la mairie, dimanche prochain à 10 heures. Cette consultation est obligatoire pour tous ceux qui élèvent des enfants moyennant salaire ou qui reçoivent une allocation d'allaitement.

La fête des conscrits. — Les conscrits de la classe 1926 donneront leur fête dimanche prochain. Le comité est ainsi composé : président d'honneur, M. le docteur Brouillet, officier de la légion d'honneur, conseiller général du canton et maire de Dornes.

Président : Laronde ; vice-président : Augusdre ; trésorier : Dinet et secrétaire : Devaut.

Membres : MM. Alaud, Brumoncelle, Expert, Gadat, Frison, Feuillardin, Mozette, Robert, Septier, Talon, Vallot et Vilette.

Etat civil :

Naissances. — Reine Turpin ; Ernest Maublanc.

Décès. — Catherine Renaud, veuve Bonnet, 90 ans.

Mariage. — Simon Recru, cultivateur et Henriette Litoux, domestique agricole à Saint-Parize-en-Viry.

LA MACHINE

Fête de sainte Cécile. — Comme de coutume, la Sainte-Cécile a été dignement et gaiment fêtée par les musiciens. Après la grand'messe en musique, M. Salin, directeur des mines, remettait aux musiciens le diplôme d'honneur des sociétés musicales.

Après le banquet servi à l'hôtel Barbier, les jeunes de l'Harmonie reprirent le traditionnel cortège dans les rues de la ville.

Un bal à grand orchestre clôturait cette joyeuse fête.

DECIZE

UNE SEANCE RECREATIVE AU CERCLE SAINT-ARE

Arprès-demain dimanche, à 20 h. 30, le cercle de jeunes gens et le patronage Saint-Aré se proposent d'offrir, au très sympathique public de Decize, une nouvelle soirée récréative.

Au programme : première partie (section des enfants) : Un lys dans la neige, féerie en un acte.

Intermède : Monologues, Duo comique : Soufflavide et Grattamort.

Deuxième partie : Les Tribulations de Boulembois, Vaudeville militaire en 2 actes.

La fête de Sainte-Cécile. — Comme chaque année, l'Harmonie Municipale de Decize a joyeusement fêté la Sainte-Cécile et tout le monde s'en est donné à cœur joie : banquet traditionnel et bal. Mais, cette année, nos musiciens ont fait mieux que de coutume, car ils ont songé que nombreux sont ceux qui ne peuvent prendre part aux réjouissances, et pendant le bal, ils ont organisé au profit du bureau, une collecte qui a produit la coquette somme de 77 fr. 90.

Trouvailles. — Quatre châtrons de 18 mois perdus, se sont réfugiés à la ferme de Chalon, commune de Decize, chez M. Chaisy.

HERY

A disparu dans la nuit du 18 au 19 novembre, une **JUMENT** noire, âgée de 12 ans. Prière aux personnes qui l'auraient recueillie d'en avertir M. MOREAU, à Hery, par Corbigny (Nièvre).

SAINT-REVERIEN

Il a été **PERDU**, à Saint-Révérien, le jour de la foire, **UNE VACHE** bien cornée, sous poil blanc, âgée de 7 ans. Prière donner renseignements à **M. GARNIER**, à Dompierre-sur-Héry.

SAINT-SAULGE

CHATRONS PERDUS. — **2 CHATRONS** de 18 mois, blancs, 2 oreilles fendues, se sont échappés des embouches de Champigneux, près Saint-Saulge. Prière donner renseignements à **M. MIGNON Félix**, aux Champigneux.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

TRAIN RAPIDE DE LUXE PERMANENT « PYRENEES-COTE D'ARGENT »

HORAIRES

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 40. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 4 h. 36. Biarritz-Ville 8 h. 26. Saint-Jean-de-Luz 8 h. 25. Hendaye 8 h. 43 Irun 8 h. 29. Madrid (Nord) 22 h. 37. Pau 8 h. 39. Lourdes 9 h. 24. Pierrefitte-Nestalas 11 h. 48. Cauterets 12 h. 55. Luz-Saint-Sauveur 12 h. 55. Tarbes 9 h. 55 (Bagnères-de-Bigorre 11 h. 42).

Wagons-lits: Paris-Biarritz, Paris-Irun, Paris-Tarbes. Wagon-Salon : Irun-Madrid. Wagon-Restaurant de Paris à St-Pierre-des-Corps et d'Irun à Madrid.

Le train comprendra en outre à l'aller (jusqu'au 3 Novembre) un wagon-lits pour Irun venant directement de Calais-Maritime d'où il partira à 14 h. 55, en correspondance avec le service quittant Londres-Victoria à 11 h. 00.

Au retour (jusqu'au 4 Novembre) un wagon-lits venant directement d'Hendaye continuera sur Boulogne-Maritime où il arrivera à 18 h. 52, en correspondance avec le service arrivant à Londres-Victoria à 22 h. 53.

« LA FEMME ET L'ENFANT »

La Presse et les Congrès. — *J.-L. Breton*, ancien ministre : En montant la Côte. — *La Mouche du Coche* ; Deux Lettres. — *Paul Coquemard* : Un Aspect de la Vie contemporaine : La Française de 1925. — *F. Rondot* : Ce que fut le Bolchevisme en Hongrie. — *Georges Blondel*; Le Foyer des Familles nombreuses association nationale. — *Victor Hautefeuille* : La Vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres, A travers Journaux et Revues. — *Henriette Charasson*.

Adresser les abonnements : 29, rue de Tournon, Paris (VIe).

CHER

Près de Couy, un motocycliste fait une chûte et se blesse profondément à la tête

Bourges, 26 novembre (de notre correspondant particulier). — Hier matin, M. l'abbé Châtain, curé de Couy et desservant de la paroisse de Chaumoux-Marcilly, revenait de dire sa messe dans cette dernière paroisse et rentrait à Couy, monté sur une motocyclette. Un chien, appartenant à un de ses amis et qui avait l'habitude de le suivre, se jeta soudain en travers de la motocyclette. M. l'abbé Châtain tomba. Il resta inanimé sur le sol. Il fut découvert peu après par des habitants du pays qui s'empressèrent de lui donner leurs soins et allèrent prévenir le docteur Mirabail, de Baugy. Celui-ci arriva en toute hâte et constata que M. l'abbé Châtain portait derrière la tête une blessure très profonde. On décida de le transporter immédiatement à la clinique du docteur Ravary, à Bourges.

M. l'abbé Châtain fut placé dans une automobile mise à sa disposition par un de ses paroissiens et conduit à la clinique. Le docteur Ravary procéda aussitôt au nettoyage des plaies. Il craint une fracture du crâne et une hémorragie cérébrale. L'état de l'abbé Châtain est considéré comme excessivement grave. Le chirurgien a jugé la trépanation nécessaire.

L'électrification du Sancerrois

Dimanche, dans l'après-midi, une importante réunion a eu lieu à Veaugues, en vue de la réalisation du projet d'électrification de l'arrondissement de Sancerre.

Le marquis de Vogüé, conseiller général du canton d'Aubigny, présidait, assisté de M. le sous-préfet de Sancerre.

Plus de 100 délégués des communes intéressées, maires ou adjoints, ou conseillers municipaux, étaient présents.

M. de Vogüé fit un exposé de la situation. Il en résulte que l'entreprise marche plutôt lentement. A la vérité, ce n'est point une petite affaire que l'établissement d'un réseau électrique aussi considérable que celui qui s'étendra à tout un arrondissement, et même au delà.

Quant à la dépense elle sera élevée : on estime qu'elle peut dépasser la somme de six millions. Ce sont les souscriptions des communes et des particuliers qui doivent alimenter la caisse. Ces souscriptions ne sont pas encore réalisées, mais déjà par anticipation, une dépense à valoir de un million a été engagée pour le logement de la direction des travaux et des services et en achats de matériel.

Après avoir mis l'assistance au courant, M. de Vogüé, avec tous les ménagements possibles, annonça qu'il avait l'intention de se démettre d'une présidence, à laquelle son éloignement de l'arrondissement, imposé par ses multiples occupations, ses absorbants travaux, ne lui permettait de se consacrer avec toute l'assiduité nécessaire.

M. le sous-préfet, intervenant, insista beaucoup pour que M. de Vogüé conservât sa fonction de président. Son insistance, jointe aux sollicitations pressantes de l'assistance, eut raison de la décision du président.

La réunion continua alors et prit fin après l'audition des divers délégués, qui firent des observations dont il fut pris bonne note.

Il serait à désirer maintenant que l'entreprise entrât dans une période d'intense activité et commençât par l'établissement du réseau dans la partie la plus dense, comme population et agglomération, de l'arrondissement de Sancerre.

BOURGES

SOCIETE BERRICHONNE D'ETUDES STENOGRAPHIQUES

Une réunion du conseil de la S. B. E. S. aura lieu après-demain dimanche, à 10 h. 30 du matin, à l'Office des Métiers, 5, rue Joyeuse, à Bourges (deuxième étage, salle gauche).

Voici l'ordre du jour :

Lecture de la correspondance ;

Election d'un membre du Conseil (candidature de Mlle Sauvreneau) ;

Dernière mise au point du Championnat ;

Etude de la partie récréative ;

Paiement des cotisations retardataires 1925 ;

Règlement à l'avance du banquet et des photographies du Championnat, afin de simplifier la comptabilité.

RENVERSE ET BLESSE PAR UNE AUTOMOBILE

Avant-hier, à 17 h. 30, une automobile du garage Sellier, a renversé rue Barbès, M. Jean Cherrier, 62 ans, maçon, demeurant au n° 224 de la même rue. M. Cherrier a été relevé avec la figure ensanglantée et portant à la tête une plaie assez profonde. Il a en outre une jambe fracturée et une épaule luxée. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu où il a reçu les soins que nécessitait son état.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit : moins 2,6 ; du jour, 5 ; hauteur barométrique, 763.5.

Prévisions. — Nuageux à éclaircies ; quelques chutes de neige sont encore possibles.

(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Tarif des droits d'octroi. — Le nouveau tarif d'octroi dressé conformément à la délibération du 17 octobre 1925 (approuvé le 14 novembre 1925 par arrêté préfectoral) sera exécutoire du 1er janvier 1926 jusqu'au 31 décembre 1930.

M. le préposé en chef de l'octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dans les contributions directes. — M. Parizot, contrôleur adjoint à Bourges, est nommé contrôleur dans les Ardennes ; M. Blazy, contrôleur en Seine-et-Oise, passe dans le Cher.

Etat civil :

Naissances. — Lionel Baudignon, rue de Nevers, 221 ; Paulette Charconnier, cité des Bigarelles, 357 ; Pierre Barbon, rue Edouard Vaillant, 107 ; René Rouez, boulevard Maréchal-Foch, 59 ; Maurice Jacquinot, 42 ans, rue Gambon.

SANCERRE

Arrestation. — Georges Wéry, dit le Youte, 48 ans, forgeron, objet de deux mandats d'arrêt du juge d'instruction d'Avesnes (Nord), figurant au bulletin de la police criminelle pour vol, a été arrêté à la fonderie de Saint-Satur, où il travaillait et conduit à la maison d'arrêt à Sancerre.

CHAROST

BRULEE PAR UNE LAMPE A ESSENCE

Mlle Joséphine Royant, 18 ans, domestique chez M. Courseau, à Damesainte, après avoir garni une lampe à essence venait de l'allumer. Soudain la lampe s'enflamma. L'essence se répandit sur la malheureuse qui fut bientôt en flammes. A ses cris, les voisins accoururent et malgré les soins qui lui furent prodigués, la malheureuse jeune fille porte des brûlures très graves.

Elle a été transportée dans un état désespéré à l'hôpital d'Issoudun.

NEUVY-SUR-BARANGEON

UN DANGEREUX CHASSEUR

Ces jours derniers, M. Rousseau, garde particulier de M. de Cocq, effectuait une tournée de surveillance. Son attention fut attirée par des coups de feu venus de la route voisine. Il se dirigea du côté d'où ils provenaient et se trouva en présence d'un chasseur qui le mit en joue, et lui dit : « Si tu avances, je te tue comme un chien ». Mais à ce moment arrivait une automobile et le chasseur, craignant que la lueur des phares ne le fit reconnaître, s'enfuit.

Plainte a été déposée par M. Rousseau à la gendarmerie qui recherche activement l'auteur de cette menace.

VIERZON-VILLAGES

Etat civil :

Naissance. — Raymond Guillaneuf.

Décès. — Geneviève Berthaud, veuve Delpech, 55 ans ; François Carré, 90 ans ; Jean Boutet, 52 ans ; Bodin (enfant sans vie).

VIERZON-FORGES

Etat civil :

Naissances. — Jean Luneau ; André Lefèvre.

Décès. — Louis Blavot, 65 ans.

LOIRET

MONTARGIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Trois mois et un jour de prison le vagabond Georges Espitallier, 30 ans, arrêté à Fontenay-sur-Loing.

— 100 francs d'amende, à l'ouvrier russe Basile Kiriloff, 30 ans, qui, étant à bicyclette, renversa le 2 novembre, rue Dorée, à Montargis, Mme Rolland, ménagère, rue Jean-Jaurès.

— 15 francs d'amende à M. Thénent, herboriste, rue Dorée à Montargis, pour usage de timbre oblitéré.

— 10 francs d'amende à Mme Renault, nourrice à Châlette, pour mauvais traitements sur les enfants qui lui avaient été confiés.

— 25 francs d'amende à Rosario Concilliery, qui voyagea sans billet de Paris à Montargis.

— 100 francs d'amende au chauffeur parisien Clément Vidart, qui, le 5 octobre, défonça une barrière du passage à niveau de Fontenay-sur-Loing, blessant le veilleur de nuit, M. Georges Quétin.

— 6 mois de prison avec sursis et 25 fr. d'amende à M. René Rougerie, coupable d'outrages publics à la pudeur.

— 100 francs d'amende à M. Asselin, hôtelier à Corbeilles-du-Gâtinais, pour blessures involontaires au cantonnier Trimouille.

Le chemin latéral. — Une enquête est ouverte sur le projet de mise en viabilité du chemin latéral.

Il y a plus de 20 ans que la mise en état de ce chemin, qui relierait le quartier de la route de Courtenay au pont de Griselles, était réclamée par le public.

Accidents du travail. — Le jeune Serge Jarnoux, 14 ans, décolleteur aux ateliers Nybo, a été blessé à la main gauche ; M. Delaveau Fernand, 59 ans, terrassier de l'entreprise Darribère, a eu le gros orteil mi-écrasé par la chute d'un pavé.

Accident du travail. — L'ouvrier maçon René Leclair, 20 ans, demeurant route de Châteaurenard, a été brûlé à l'œil par de la chaux vive.

Accident. — Mme Foucher, 64 ans, ménagère, rue Henriet-Rouard, a buté contre un pavé posé sur le trottoir de la rue de Loing. Précipitée à terre, elle s'est démise l'épaule et fracturé le bras.

Chute dans l'escalier. — Bonne au service de M. Meskgar, 30, avenue Gaillardin, Mme veuve Demars, née Bornat Adèle, 73 ans, est tombée dans l'escalier. Le docteur Pophillat, appelé à lui donner ses soins, a constaté à la cuisse gauche des contusions si graves qu'il a prescrit son transfert à l'hôpital.

Inquiétante disparition. — Le dimanche 22 novembre, M. Jacquat Ulysse, âgé de 78 ans, demeurant 132 bis, route de Châteaurenard, quittait son domicile, vers 13 h. 30, pour porter deux lettres à la gare. Depuis cette date, on ne l'a pas revu.

La gendarmerie enquête pour le retrouver.

Etat civil :

Naissances. — Jean Gourovich, rue de Vaublanc, 6 ; Hélène Balus, rue Jean-Jaurès, 25 ; Michel Lamotte, faubourg de Lyon, 85 ; Mark Agopian, rue Jean-Jaurès, 25 ; Georgette Houx, rue Jean-Jaurès, 25.

Publications de mariages. — Henri Gauthier, maçon à Montargis, rue Sédillot, et Germaine Gauthier, à Cepoy ; Marcel Lecomte, cuisinier à Montargis, rue du Four-Dieu, 22, et Simone Marget, charcutière à Orléans, place Dunois, 9.

Mariages. — Gustave Lunoy, et Jeanne Pointard ; Emile Merin, et Adèle Martin ; Stéphane Jedrzejczak, et Parascève Markiw ; Raoul Rontal, et Lucienne Petit.

Décès. — Pierre Buisard, 67 ans, journalier, rue Jean-Jaurès, 25 ; Mathilde Bouret, 80 ans, rue du Pâtis 9 ; Joséphine Chaumerat, veuve Gonnet, de Corquilleroy, 77 ans, rue Jean-Jaurès 25 ; Alexandre Bizot, 51 ans, employé des postes, ru Jean-Jaurès, 25 ; Sylvain Drouet, d'Ervauville, 72 ans, cultivateur, rue Jean-Jaurès, 25 ; Joseph Derichebourg, 40 ans, journalier, rue Jean-Jaurès, 25 ; Eugénie Vassord, de Batilly-en-Gâtinais, 56 ans institutrice honoraire, rue Jean-Jaurès, 25 ; Jules Pouillot, 79 ans, inspecteur d'académie honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, rue de la Quintaine, 5 ; Louis Mathieu, 58 ans, rue de Loing, 97 bis.

Caisse des écoles. — Les collectes faites aux mariages des 19 et 21 novembre ont produit la somme de 88 fr. 25 au profit de la caisse des écoles.

PITHIVIERS

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le maire informe les habitants qu'une enquête de commodo et incommodo est ouverte sur la demande formée par M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées en résidence à Orléans, en vue d'obtenir l'autorisation pour son service, d'établir dans la gare des marchandises de Pithiviers une troisième citerne à goudron de 300 mètres cubes de capacité.

Le dossier de l'enquête sera déposé au secrétariat de la mairie de Pithiviers pendant 15 jours, jusqu'au 11 décembre inclus, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance tous les jours de 10 heures à 16 heures.

A l'expiration de ce délai, M. Benoist (Jules-Achille-Paulin), docteur en médecine, demeurant à Pithiviers, avenue de la République, commissaire-enquêteur, nommé à cet effet par M. le préfet du Loiret, recevra à la mairie de Pithiviers, pendant un jour le 12 décembre 1925, de 10 heures à 16 heures, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

NOGENT-SUR-VERNISSON

LE PRIX DU PAIN

Le pain a subi une nouvelle augmentation et se vend 1 fr. 65 le kilo. Le prix du kilo de farine a été porté à 2 fr. 35.

Etat civil :

Publication de mariage. — Emile Coutelier, ouvrier agricole à Lorris et Simone Labbé, à Nogent.

CHATILLON-COLIGNY

CONFERENCE D'ACTION FRANÇAISE

On nous prie d'insérer :

Demain samedi, 28 novembre à 20 h. 30 très précises à l'hôtel du Cheval Blanc, salle des banquets, grande réunion privée d'Action Française, par le docteur Guerin interne des hôpitaux de Paris.

Sujet : Les Solutions d'Action Française. A l'heure grave que nous traversons, tous les patriotes se feront un devoir d'assister à cette conférence à laquelle la personnalité de l'orateur donnera un intérêt particulier.

SANTRANGES

Bicyclette disparue. — Fernand Gitton, 18 ans, cultivateur au hameau des Buissons, avait laissé sa bicyclette à la porte de l'auberge Pasdeloup. Quelques heures après, quand il voulut la reprendre sa machine avait disparu. Plainte a été déposée à la gendarmerie.

SERMAISES-DU-LOIRET

Double arrestation. — Les gendarmes ont procédé à l'arrestation de deux trimardeurs, Henri Dessaint, 24 ans, et Marcel Brianco, 22 ans, qui dérobèrent un manteau au jeune Lucien Vaury, 17 ans, charretier à Intville.

VILLEMANDEUR

Vol. — Dans une grange sise à proximité de sa demeure, M. Dézoret, ancien épicier, avait mis en réserve un peu de linge et quelques boîtes de conserve. Des voleurs sont venus opérer un sérieux prélèvement.

PERMANENCE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET DES MUTILES ET REFORMES

Les victimes de la guerre de l'arrondissement de Gien sont informées que le chef de service du comité départemental des mutilés, se tiendra à leur disposition à la sous-préfecture de Gien demain samedi, de 9 à 12 heures, et de 14 à 15 h. 30.

SAONE-&-LOIRE

BOURBON-LANCY

LE CONCERT DE LA SOCIETE PHILHARMONIQUE

Nous rappelons que c'est demain samedi 28 novembre qu'aura lieu dans la vaste et spacieuse salle des fêtes de l'établissement thermal, la grande soirée concert organisée par la société Philarmonique de notre ville avec le précieux concours de Mlle M. Barbin, cantatrice de Dijon, M. Lucien Bon, l'excellent comique des concerts chalonnais bien connu ici, M. M. Georget, fantaisiste tyrolien, ex-pensionnaire du Petit Casino de Paris, et de nos meilleurs amateurs Bourbonniens parmi lesquels figurent bien entendu l'inimitable Georges Richard.

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, le programme de cette belle soirée, qui a été préparé avec le plus grand soin, sera composé uniquement de chansons saines et de diction de bon goût ; il ne choquera aucune oreille et son interprétation sera absolument irréprochable à tous égards.

Le prix des places a été fixé ainsi qu'il suit : premières, 5 fr. ; secondes 3,50 ; troisièmes, [illegible] francs ; moyennant un supplément de 0,25 les places peuvent être louées chez M. Gras-Duchassin, dépositaire de journaux, rue Saint-Jean ; à l'heure actuelle, presque toutes les places sont retenues ; les retardataires feront donc bien de se hâter.

L'achat au cours de la séance, d'un programme-souvenir donnera droit à la remise d'un ticket pour la tombola gratuite, dont le principal lot, offert avec beaucoup d'autres aux organisateurs, consiste en une superbe table de toilette avec dessus en marbre.

Nul doute que cette soirée n'obtienne, comme les précédentes, un éclatant succès qui sera pour les organisateurs et les artistes, la meilleure des récompenses.

Bureau à 20 heures, rideau à 20 h. 30. Le piano sera tenu par Mlle Alice Nivot.

Cercle Saint-Louis. — Une heureuse indiscrétion nous permet de donner à nos lecteurs, amis du cercle Saint-Louis de notre ville la primeur d'une nouvelle qui leur sera certainement très agréable.

Depuis longtemps les dirigeants de cette belle association envisageaient l'exécution de certaines réparations et améliorations qui s'imposaient dans la salle et sur la scène du cercle : le rideau, en particulier, depuis si longtemps en usage demandait à être remplacé.

Aux prochaines représentations, qui auront réalisé, grâce au pinceau délicat de notre compatriote M. Jean du Crest, qui a déjà exécuté des affiches en couleurs très remarquées pour la kermesse annuelle, et qui ne refuse jamais son concours lorsqu'il s'agit de venir en aide aux œuvres paroissiales.

Aux prochaines représentations, qui auront lieu vraisemblablement dans le courant du mois prochain, nos Bourbonnais pourront admirer un nouveau représentant, à l'arrière-plan, une des vues les plus pittoresques de notre ville tandis qu'au premier plan une « Sainte-Cécile », nimbée d'or, joue de ses doigts délicats une mélodie toute céleste.

Actuellement, les travaux, poussés rapidement, sont sur le point d'être achevés.

L'inauguration de la salle, restaurée grâce aussi à d'autres concours très précieux et très appréciés, se fera à l'occasion des prochaines séances dont il est question plus haut.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que ces soirées seront, comme les précédentes, dignes de Bourbon, et que l'on y viendra admirer et l'œuvre de l'artiste et le talent des membres du cercle Saint-Louis.

Le programme, sur le point d'être définitivement arrêté, sera bientôt publié.

LA CHAPELLE-SOUS-DUN

Collectes de mariage. — Au mariage de M. Claudius Perrier avec Mlle Victorine Michalon, célébré à la mairie, une quête faite a produit la somme de 22 francs.

BOYER

Récolte de 1925. — Quantité 5.490 hectolitres 26 litres ; stocks antérieurs 823 hectolitres 15 litres : surface des vignes en production 157 hectares.

BUXY

Déclaration de récolte. — 333 récoltants, 336 hectares de vigne, stocks antérieurs 2.531 hectos : récolte en 1925 : 7.368 hectos de vin, contre 10.584 en 1924.

DIGOIN

Vols. — Il a été volé, au préjudice de M. Pierre Jonnier, journalier à Digoin, cinq lapins, au préjudice de Mme Gacon, demeurant au même lieu, deux lapins ; au préjudice de Mme Desmaisons, demeurant au même leiu, plusieurs lapins.

La gendarmerie de Digoin procède à une enquête

FONTAINES

Anciens élèves d'école d'agriculture. — Réunion à Mâcon dimanche prochain, à 11 heures, café Lamartine, à l'occasion du concours des vins.

GEANGES

Noces d'or. — M. Louis Geanniard, né en 1848, à Saint-Loup-de-la-Salle, et son épouse née en 1847, viennent de célébrer le 50e anniversaire de leur mariage. Enfants, petits-enfants, et arrières petits-enfants, ont fêté cette date par un dîner. En souvenir de leur fils mort pour la France, une somme de 28 fr. a été remise au maire pour l'entretien du monument.

GIVRY

Fête des pompiers. — L'Amicale des pompiers de Givry, Poncet et Rusilly, célèbrera sa fête annuelle le 6 décembre prochain. A cette occasion défilé, banquet et bal.

GUEUGNON

La neige. — Depuis quelques jours un temps couvert et froid nous faisait présager de la neige. Mercredi elle s'est mise à tomber à flocons serrés et la campagne n'a pas tardé à blanchir.

Les accidents du travail. — En manutentionnant des tôles au chantier de la dérocherie, M. Dinis-Eduardo Rodrigues, sujet portugais, 33 ans, s'est blessé à la main gauche ; Sébra Gèromine Moreira, 26 ans, ouvrier aux forges, blessure au poignet gauche ; Etienne Renard, lamineur à la même usine, coupure au pied gauche ; Julie D'Almeida, d'origine portugaise, 25 ans, manœuvre à l'étamerie, blessure à la main droite. En manipulant une tenaille, le jeune Nicolas Tillier, 18 ans, apprenti spateur aux laminoirs des Forges, s'est contusionné à la main droite.

En gare de Chalon, un conducteur du P. L. M. a les deux jambes coupées par un train de marchandises

Chalon-sur-Saône, 26 novembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Cet après-midi M. Jean Demonfaucon, 49 ans, conducteur, habitant rue des Rosés, a eu les deux jambes écrasées par le train de marchandises qu'il accompagnait. En arrivant en gare de Chalon, M. Demonfaucon sortit de sa cabine pour mieux actionner ses freins, mais une brusque secousse le fit basculer et il tomba sur les tampons de deux vagons.

Le malheureux reçut immédiatement les soins du docteur Levet, médecin de la Compagnie P.-L.-M. Il a été ensuite transporté à l'hôpital de Chalon où le docteur Magne procéda à l'amputation des deux jambes.

Le blessé est marié et père d'un tout jeune enfant.

TOURNUS

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Galopin, maire, et a pris les décisions suivantes :

— Après approbation des procès-verbaux des deux dernières séances, le conseil :

Renouvelle avec M. Bedet, et pour une période de dix années, le monopole des pompes funèbres, aux conditions actuelles, sauf pour le prix des cercueils en plomb qui est porté à 950 francs.

— Fixe la taxe d'abatage, à partir du 1er décembre prochain, à 2 centimes et demi par kilo de poids vif, sur les bœufs, vaches, veaux, chevaux et chevreaux ; à 4 centimes sur les porcs.

— Décide de contracter une assurance contre les accidents en faveur des sapeurs-pompiers, de façon à leur assurer une indemnité journalière de 8 francs, les frais médicaux et pharmaceutiques.

— Ajourne une demande d'augmentation de traitement formulée par M. Désautel, ainsi que l'installation de lampes, rues des Boucheries et Cornillat.

— Porte à 2.000 francs le traitement du concierge-afficheur de la mairie ; à 700 fr. l'indemnité pour le balayage des écoles ; à 1.050 francs pour la garderie à l'école maternelle.

— Maintient au taux l'indemnité de logement donnée aux membres de l'enseignement.

— Vote une subvention de 200 francs à la caisse de cautionnement des prêts agricole et de 500 francs pour la publication de l'histoire des hôpitaux de Tournus.

— Fait droit à la demande de l'Etoile cycliste, sollicitant l'autorisation de faire des exercices sous le hangar de la Grenette.

— Renvoie à la commission des foires et marchés l'étude de la création d'un marché aux veaux et d'un marché aux vins.

— Approuve la délibération de l'administration des eaux et forêts concernant la coupe de nettoiement du bois de Garenne, sous réserve de trouver un adjudicataire.

— Arrête la liste des propositions pour la désignation des répartiteurs titulaires et forains en 1926.

— Refuse de prendre un arrêté pour placer les jardiniers rue du Midi et décide d'installer tous les nouveaux marchands forains dans le quartier de la Madeleine.

— Emet un vœu pour l'établissement des deux lignes d'autobus projetées entre Lugny-Tournus et Tournus-Mont-Saint-Vincent.

— Désigne M. Jaillet pour représenter la municipalité à l'inauguration officielle du monument qui sera élevé le 1er décembre, à Paris, sur la tombe du peintre tournusien, J.-B. Greuze.

— Vote le budget primitif de 1926, s'élevant en recettes à 268.666 fr. 66 et en dépenses, à 267.536 fr. 26, et approuve les budgets du bureau de bienfaisance et des hospices.

PARAY-LE-MONIAL

La fête de la Sainte-Barbe. — La compagnie des sapeurs-pompiers fêtera la Sainte-Barbe le samedi 5 décembre.

Au programme, un banquet à l'hôtel Bourdon. Nos sapeurs-pompiers remercient à l'avance les membres honoraires de leur société qui leur feront l'honneur de participer à leurs fraternelles agapes.

Chiffres d'affaires. — La perception aura lieu à la mairie, le 1er et 4 décembre, de 8 à 9 h. 30.

PERRECY-LES-FORGES

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté en vertu d'un extrait de jugement Jean-Baptiste Habrial, condamné le 22 août, à 15 jours de prison pour outrages.

BOURGNEUF-MERCU

Déclarations de [illegible] — [illegible] récoltants, 215 hectares de vignes. Appellation Mercurey, 2.734 hectos. Appellation Bourgogne, 3.002 hectos. Stocks antérieurs, Mercurey 698 hectos ; Bourgogne 661.

UXEAU

Blessé d'un coup de pied de vache. — Faisant le pansage de son bétail à l'étable, M. Louis Th[illegible] 66 ans, propriétaire-agriculteur au hameau des Vignes-Robin, a reçu d'une de ses [illegible] un violent coup de pied qui l'a atteint [illegible] jambe droite, lui causant une sérieuse blessure.

SEVRY

Pour le monument. — Au mariage Petit-Dumont on a recueilli 37 fr. 25, et au mariage Brun-Petitjean 15 fr. 30.

MACON

Exposition générale des vins

Une exposition pour les futs mâconnais et beaujolais, outils de tonnellerie et appareils de cave sera annexée à celle des vins. Des diplômes et plaques pourront être accordés aux exposants de cette catégorie.

Programme : réception des échantillons à l'hôtel de ville de Mâcon : samedi 28 novembre, de 8 heures à 11 heures et de 14 à 16 heures ; dimanche 29 novembre, de 7 à 8 heures (dernière limite).

A 9 h. 30, réunion des jurés ; à 10 heures opérations du jury ; à midi, banquet à l'hôtel Lamartine ; prix : 15 francs.

A 14 heures, exposition ouverte pour les transactions. Prix d'entrée pour les non-exposants et les personnes autres que les membres du jury : 1 franc.

Les récompenses seront affichées aussitôt après la dégustation, et la remise des diplômes et plaques sera faite ultérieurement.

LE CREUSOT

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB NAUTIQUE CREUSOTIN

Les membres du Club Nautique Creusotin sont convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 28 courant, à [illegible] h. 30, salle des nouvelles écoles, rue de la Chaise.

Ordre du jour : paiement des cotisations ; banquet annuel ; questions diverses.

Anciens prisonniers de guerre. — Les A. P. G. sont priés d'assister à la réunion organisée par l'Amicale des Anciens Prisonniers de Guerre de l'arrondissement d'Autun et qui aura lieu le dimanche 29 novembre, à 14 h. 30, à l'hôtel de ville, salle des sociétés.

Retraites. Réception des titres et paiement. — La réception des titres de rente de la caisse nationale des retraites ouvrières pour la vieillesse, pour le trimestre échu le 1er décembre 1925, aura lieu les lundi 30 novembre et mardi 1er décembre 1925. En vue de faciliter le paiement de ces retraites qui se fera les 14 et 15 décembre, le maire de la ville du Creusot invite les retraités, dont le nom commence par les lettres A à K à se présenter, de préférence le lundi 14 et les rentiers dont le nom commence par les lettres L à Z, le mardi 15 décembre 1925.

Conférence publique. — Une conférence publique et contradictoire est annoncée pour le 8 décembre, qui sera faite par M. Marc Sangnier, ancien député de Paris, président de la ligue de la « Jeune République ».

Dans les P. T. T. — M. Butin, contrôleur des P. T. T. au Creusot, vient, sur sa demande, et pour convenances personnelles, d'être appelé à Lyon (Archers).

Accidents du travail. — Un jeune apprenti modeleur de la maison Lacour, rue de la Gendarmerie, Charles Ranou, 15 ans, habitant chez ses parents à Broye, glissa sur le sol de l'atelier et tomba si malheureusement que la lame d'un outil lui pénétra profondément dans la main gauche ; aux laminoirs, un amarreur, M. Jean Hubert, 49 ans, demeurant rue de Bourgogne, 15, est tombé et s'est contusionné à l'épaule et à la jambe droites.

Voleurs [illegible] — L'enquête ouverte par la police à la suite du vol commis dans les ateliers de M. [illegible] de serrurerie, rue de Longwy, a amené la découverte des coupables, Emile [illegible] et Paul Charleux, tous deux âgés de 20 ans, demeurant quartier de la Marole. Le premier de ces individus dut reconnaître avoir accompli le vol et le second avoua en avoir eu connaissance.

Pupilles de la nation. — Le paiement du troisième trimestre sera effectué le samedi 28 novembre, à la mairie du Creusot, de 8 heures à midi et de 14 à 16 heures.

Trouvailles. — Il a été trouvé : une bague par Mlle Suzanne Jung, rue de Créot, 26 ; un fichu par M. Albert Pinceblanc à Marmagne ; un cache-col, par M. Raymond Pernette, avenue de la République, 28 ; une petite somme par M. Jules Bouttavant, rue de Dijon, 42 ; une bague, par M. Roger Leygonie, boulevard Henri-Paul-Schneider, 31 ; un parapluie, par M. Pasquales, rue des Ecoles, 1 ; un panier, par Mme Marceline Maury, kiosque de la place de la Caserne ; deux paires de gants de dame et un sac à main, par M. Jean Febvre, boulevard Henri-Paul-Schneider ; un poulet recueilli par Mme F. Dujardin, rue de la Marole, 4.

Etat civil :

Naissances. — Gabriel Loose à Etangsur-Arroux ; Monique Perruchot, rue des Ecoles, 29 Robert Lagoutte, rue Bel-Air, 35 ; Madeleine Carrez, boulevard Henri-Paul-Schneider 8 Jean Vachez, rue Bessemer, 12 ; Daniel Augustin, rue des Noyers, 21 ; Jozef Kubiscki, rue Lapérouse, 18 ; Robert Villebeuf, à Montchanin-les-Mines ; Marie Paissaud, à Moulins (Allier), à Avoise ; Marguerite Segaud, rue Martin, 5 ; Denise Pelletier, route d'Epinac, 47 ; Yvonne Charlot rue Président-Wilson, 76.

Décès. — Léonard Ducreux, rentier, 64 ans, rue de l'Yser, 9 ; Jeanne Renaudin, veuve Regnaud, 49 ans, rue Bourdon, 7 ; Anne Marlot, veuve Gondy, 71 ans, Hôtel-Dieu ; Jeanne Siraud, 18 ans, Hôtel-Dieu ; Jeanne-Marie Geistlich manœuvre, 21 ans, rue de Tunisie, 4 ; Jean Douheret, retraité 74 ans rue Albert-1er, 34 Jeanne Beaufils veuve Barbet, 74 ans, maison de retraite Saint-Henri ; Françoise Jondeau, épouse Chaffiotte, 59 ans, Hôtel-Dieu ; Barthélemy Berger, vérificateur, 4 7ans, Hôtel-Dieu, Jean-Marie Michot, foreur, 55 ans, rue Madagascar, 31 ; Margueirte Truchot, 71 ans, Hôtel-Dieu ; Françoise Gadant, veuve Gaudriot, 77 ans, rue Verrerie, 19

Mariages. — Henri Gauthier, surveillant, et Louise Brivot ; Joseph Wozniak, manœuvre, et Stéphonie Borzymowska ; René Lartout, chef cimentier et Marguerite Jamin.

SENNECEY-LE-GRAND

Statistique viticole, année 1925. — Quantité déclarée 7.765 hectos 50 litres ; restant des années antérieures 2.032 hectos 30 litres ; vignes en production 229 hectares.

Appellation d'origine ; quantité déclarée en 1924, 576 hectolitres ; stocks antérieurs 340 hectos.

LA GUICHE

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Gailleton, conseiller général, maire de La Guiche, qui vient de succomber à une pneumonie.

SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Galley, maire, et a pris les décisions suivantes :

— Achat de terrains communaux : le conseil repousse une demande d'achat de terrains communaux.

— La femme de service à l'école maternelle sollicite une augmentation de 20 fr. par mois ; le conseil décide que la somme de 70 francs par mois, soit 840 francs par an, sera portée à 1.000 francs à condition qu'elle s'occupe de l'école des filles.

— Vote les subventions suivantes : 50 fr. au cours complémentaire de Chagny ; 15 francs pour la participation de la fanfare à l'anniversaire de l'armistice ; 15 francs pour le sonneur ; 100 francs pour M. Pierre Desmartière, pour secours de maladie.

— Repousse la demande de M. Louis Ravaud, pour l'abatage d'un arbre devant la maison de son fils.

— Ajourne la demande de M. Badey, cantonnier, pour l'installation de la lumière électrique dans son logement.

— Demande à M. Richard, l'autorisation de faire des sondages pour l'ouverture d'une carrière de pierre dans sa propriété de Bel-Air.

— Désigne MM. Lavaud, adjoint ; Loisy, Saudin, pour l'achat d'un corbillard.

— Accepte la demande de fourniture de livres gratuits de MM. Leduc, Auplat et Denezière-Gaudin.

— Repousse la demande de M. Martinon,

— Repousse également la demande d'un habitant de Dennevy, pour la réparation du chemin des Annes.

Avis mortuaires

On nous prie d'annoncer la mort de

Madame de FEU

Née de VAUBLANC

décédée au château des Esserties, par Flogny (Yonne), le 22 novembre 1925.

De la part du lieutenant-colonel et Mme de Saint-Didier, du lieutenant-colonel de Charentenay, du comte et de la comtesse de Champs de Saint-Léger, ses filles et gendres.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jean CHEVRIER

Entrepreneur de serrurerie

décédé en son domicile à Nevers, 3, rue du Fer, le 25 novembre 1925, dans sa 66e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 27 courant, à 1 h. 30 heure légale, en l'église Saint-Pierre sa paroisse

On se réunira à la maison mortuaire à 1 h. 15.

De la part de : Mme Chevrier, sa veuve ; M. Fernand Chevrier, Mme et M. Gaston Chevrier, Mlle Denise Chevrier, ses enfants ; M. Joseph Amelaine, Mme et M. Thépénier, Mme veuve Chemin, Mme et M. Pointu, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Remerciements

Le Comte et la Comtesse Henri de Sainte-Marie remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister à la Messe dite en mémoire du lieutenant-colonel

De SAINTE-MARIE DU NOZET

en l'église de Sainte-Marie, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

◆◆◆

Mme veuve Michel Dubois, les familles Lesage, Cladière et Baffier, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Michel DUBOIS

Ancien fabricant de plâtre

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Services et Messes

Vous êtes prié d'assister au service anniversaire qui sera célébré le samedi 28 novembre, à 10 heures, en l'église de Souvigny, pour le repos de l'âme de

Monsieur Gabriel de BONNANT de MONTARET

Dégustez
les VINS
toujours irréprochables
DE
FÉLIX POTIN
et vous les apprécierez
Dépositaires
Correspondants
dans toute la France

LES CONTES DE "PARIS-CENTRE"

LE FAUX DURAND

Je le rencontrai un matin, à l'heure où le boulevard est encore peu animé, au coin de la Chaussée-d'Antin. J'eus de la peine à le reconnaître sous son feutre crasseux, avec sa jaquette élimée, son pantalon fangé sur des bottines éculées, lamentable. Etait-ce bien mon ancien camarade Larnodin ?

Comment lui, si soigneux autrefois de sa tenue presque élégant, avait-il pu devenir cet être minable, d'aspect rebutant, aux épaules fléchissantes, comme tassé sur lui-même, suant la misère noire par tous les pores ?

Un vague sourire effleura es bouffisures de son visage pâle. Avec une hésitation il me tendit la main.

— Hein ! je ne suis guère brillant.

— Que t'est-il donc arrivé ?

— Tu ne sais pas ? Les journaux ont pourtant parlé de mon histoire, il y a deux ans.

— J'étais en Egypte... Une grosse affaire qui m'a retenu là-bas plusieurs mois.

— Je vais te raconter. Çà ne t'ennuie pas que je fasse quelques pas avec toi ?

⁂

Peu flatté de la compagnie, j'acquiesçai pourtant d'un signe de tête.

— Ce serait à mourir de rire, reprit-il, si tout le bonheur que j'avais entrevu n'avait sombré dans l'aventure. J'étais caissier dans une importante maison de la rue du Sentier. Le patron m'honorait de son entière confiance. Huit cents francs par mois, ce n'était pas le Pérou ; j'aurais été néanmoins satisfait de mon sort si je n'avais caressé un rêve... oh ! très modeste comme mes goûts : une maisonnette avec un jardinet autour à proximité d'une petite rivière poissonneuse où, la soixantaine venue, je me serais retiré pour vivre en douceur, regardant pousser mes salades. Tu vois que mon rêve n'avait rien d'exorbitant. C'était tout de même une chimère. Eh bien non, il y avait à ma portée un moyen de le réaliser tout de suite, sans avoir à attendre la vieillesse. Tu ne devines pas ?

— Non.

— Profiter d'une absence du patron et empocher une centaine de mille francs de bonnes valeurs.

— Tu as fait cela, toi, Larnodin !

— Allons, ne te frappe pas. Mon parti pris, je songeais avec un frémissement de joie à la bonne vie que j'allais mener si je ne commettais pas une imprudence ou une maladresse. Par vanité ou inexpérience de la vie, la plupart des caissiers qui lèvent le pied font choix, pour remplacer le leur, d'un nom ronflant, prétentieux, d'un de ces noms qui font aussitôt remarquer leur propriétaire comme un nez hors de proportion.

Mieux avisé, je ne tomberais pas moi même dans cette erreur. Je prendrais, au contraire, le nom le plus commun, le plus répandu. Je m'appellerai tout simplement Durand.... Pierre Durand. Ce point réglé, je n'eus plus qu'à attendre l'occasion. Elle ne tarda guère.

⁂

Un soir, le patron m'annonça qu'il s'absentait pour trois jours. Le lendemain, j'avais encaissé cent cinq mille francs... cinq mille francs pour les frais de voyage, l'imprévu. Ne te frappe donc pas.

Je prends le classique billet pour Bruxelles ; mais, en cours de route, l'idée me vient de m'arrêter à Lille, occasion unique pour visiter la grande cité du Nord.

Qu'avais-je à craindre Je descends dans un des meilleurs hôtels et donne mon nouveau nom en me retenant pour ne pas éclater de rire. Jamais je ne m'étais senti plus gai, plus dispos, l'âme plus légère. Plus de patron, plus de caisse à garder, plus de responsabilité, mais la perspective de la petite maison avec le jardinet.

Monté dans ma chambre, je me campe devant la glace et ne puis plus me contenir J'éclate à l'idée que j'étais pour le restant de ma vie M. Durand. Qui m'eût dit que je m'appellerais un jour Durand !... « Mon vieux Durand qu'est-ce que tu penses de l'aventure ? J'imagine que tu ne vas pas te conduire comme cette fripouille de Larnodin. N'oublie pas que tous les Durand sont de braves gens ! »

Je me mets au lit en me souhaitant une excellente nuit. Levé de bonne heure, j'étais en train de procéder avec le plus grand soin à ma toilette lorsqu'on frappe à la porte. « Au nom de la loi, ouvrez ! » J'obéis. Un monsieur parait, l'écharpe à la main, suivi de deux agents. Le pot aux roses était donc déjà découvert !

— Vous êtes bien le nommé Durand ?

⁂

Dans ma stupeur j'avais oublié mon nouvel état-civil. Il me fallut un instant pour me ressaisir.

— Mais, oui... certainement.

Un quart d'heure après je subissais au secrétariat mon premier interrogatoire. Ah ! mon ami, quelle guigne !... Figure-toi que la veille, un Durand, à peu près de mon âge, blond comme moi, avait eu la fâcheuse inspiration de tirer deux coups de revolver sur sa belle-mère. Je me défends, naturellement, comme un beau diable.

— Je vous assure, monsieur le Commissaire, que vous faites erreur. Comment aurais-je tenté d'assassiner ma belle-mère ? Je suis célibataire.

— En tout cas, je vous consigne à la disposition de la justice jusqu'à plus amples renseignements.

Et les dépêches de s'échanger entre Lille et Paris, et les heures passent... Fallait-il être stupide d'avoir, méconnaissant la loi des probabilités, choisi ce nom vulgaire de Durand, quand il y en avait tant d'autres plus distingués ? Enfin, dans la soirée, le télégramme libérateur arrive : le vrai Durand, l'auteur du crime, venait de se constituer prisonnier.

⁂

Le commissaire se confond en excuses et veut m'accompagner à mon hôtel.

— Merci, vous êtes trop aimable, il faut que je reprenne immédiatement le train. On m'attend en Belgique !

Bon ! encore un papier jaune. L'honorable magistrat prend un air goguenard.

— Ah ! mon gaillard, vous vouliez me faire croire que vous vous appeliez Durand. Vous êtes Larnodin, caissier en fuite. J'ai eu tout de même bon nez de vous retenir. En ce moment, vous seriez tranquillement en train de boire des bocks à Bruxelles..,

Pincé... Adieu, veau, vache, cochon, couvée... Trois ans de Centrale dont je n'ai tiré que vingt-deux mois par suite de la libération conditionnelle. Mais que j'étais triste, il y a quelques semaines, en quittant cette bonne hôtellerie de Fresnes, car il faut être juste, rien ne manque aux pensionnaires sous le rapport du confort.

Le plus navrant, c'est de songer que, maintenant, personne ne voudra plus me confier une caisse et qu'il faut abandonner l'espoir de recommencer l'opération sous un autre nom que celui de ce satané Durand qui m'a joué un si vilain tour ! ....

Ah ! mon rêve ! .... mon pauvre rêve !..

⁂

J'ouvris mon portefeuille.

— Tiens, et au plaisir... de ne pas te revoir.

Larnodin me regarda .

— Comment ! tu me quittes sans me serrer la main... moi qui ai eu si peu de chance.

Je m'éloignai vivement, le laissant tout interdit...

Eugène DREVETON.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Comment se rendre au Maroc

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1°) Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2°) Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca. 15 heures de mer environ.

3°) Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quatre fois par semaine, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Cie d'Orléans 16, Boulv. des Capucines).

4°) Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Consulter le « Livret Guide Officiel » de la Compagnie d'Orléans en vente dans ses gares et bureaux de ville.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

France-Algérie par Port-Vendres

Trains et Paquebots rapides

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan.

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. — Arrivée à Port-Vendres 8 h. 29.

Retour. — Départ de Port-Vendres : 19 h. 28. — Arrivée à Paris-Qaui d'Orsay : 10 h. 55.

Wagons-Lits et voitures directes 1re et 2e classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres et vice-versa.

Transbordement direct, au retour, du paquebot au train ; voiture directe 1re et 2e classes de Port-Vendres à Paris-Quai d'Orsay.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache).

a) *Port-Vendres-Alger*

Aller. — Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 heures. Arrivée à Alger le lendemain à 11 heures.

Retour. — Départ d'Alger le mercredi à 16 heures. Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 15 heures.

b) *Port-Vendres-Oran*

Aller. — Départ de Port-Vendres le lundi à 10 heures. Arrivée à Oran le lendemain à 18 heures.

Retour. — Départ d'Oran le jeudi à 10 heures. Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 17 heures.

Billets directs et enregistrement directs des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE [illegible]

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON

Traduit de l'a[illegible] Théo VARLET

— Avec votre permission, M. Henry, répliquai-je, c'est lui qui m'a offensé ; et, à mon avis, grossièrement. Mais je n'ai peut-être pas assez considéré votre situation, en parlant ; et si vous le croyez aussi, lorsque vous saurez tout, mon cher maître, vous n'avez qu'un mot à dire. Pour vous, j'obéirais sur n'importe quoi, même jusqu'au péché, Dieu me pardonne !

Et je lui racontai ce qui venait de se passer.

Mr Henry eut un sourire, — je n'ai jamais vu plus affreux sourire..

— Vous avez parfaitement agi dit-il. Il boira jusqu'à la lie sa Jessie Broun.

Puis apercevant le Maître au dehors, il ouvrit la fenêtre, et lui cria, en l'appelant M. Bally, de monter un instant.

— James, dit-il, — quand notre persécuteur fut entré et qu'il eut refermé la porte derrière lui, en me regardant avec un sourire, comme s'il se figurait que j'allais être tancé, — vous êtes venu vous plaindre à moi de Mr Mackellar. J'ai pris mes renseignements. Je n'ai pas besoin de vous dire que je le croirai toujours de préférence à vous ; car nous sommes seuls, et je vais user un peu de votre liberté. Mr Mackellar est un gentleman que j'estime ; et vous devez tâcher, aussi longtemps que vous serez sous ce toit, de ne plus entrer en collision avec une personne que je soutiendrai quoiqu'il doive en coûter à moi ou aux miens. Quant à la commission que vous lui proposiez, vous allez vous-mêmes vous dépêtrer des conséquences de votre méchanceté, et nul de mes serviteurs ne sera employé en pareil cas.

— Les serviteurs de mon père, je crois, dit le Maître.

— Allez donc lui raconter cette histoire, dit M. Henry.

Le Maître devint très pâle. Il me désigna du doigt.

— Je veux que vous renvoyez cet homme, dit-il.

— Je ne le renverrai pas, dit Mr Henry.

— Vous me le paierez joliment cher, dit le Maître.

— J'ai payé si cher déjà pour un mauvais frère, dit Mr Henry, que jai fait banquéroute, même de craintes. Il ne reste plus d'endroit où vous puissiez me frapper.

— C'est ce que nous verrons, dit le Maître.

Et il se retira lentement.

— Que va-t-il faire, Mackellar ? demanda Mr Henry.

— Laissez-moi partis, dis-je. Mon cher maître, laissez-moi partir : je vais vous attirer de nouveaux ennuis.

Voudriez-vous me laisser tout seul ? demanda-t-il.

Notre incertitude sur le nouveau genre d'attaque ne fut pas longue. Jusquà cette heure, le Maître avait joué très serré avec Mme Henry. Il évitait délibérément de rester seul avec elle, ce que je pris d'abord pour un respect de convenances, mais ce que j'attribue aujourd'hui à une habileté plus insidieuse ; il ne la voyait pour ainsi dire qu'au moment des repas, et se comportait alors en frère affectionné. Jusqu'à cette heure, on peut dire qu'il ne s'était pas directement interposé entre Mr Henry et sa femme ; il s'était contenté de soustraire à l'un les bonnes grâces de l'autre. Or, tout ceci allait changer ; mais fut-ce par vengeance réelle, ou parce qu'il était las de Durrisdeer, et cherchait une distraction, le diable seul peut le dire.

Dès cette heure, en tout cas, il entreprit le siège de Mme Henry. Les opérations furent menées si habilement qu'elle-même s'en aperçut à peine, et que son mari dut y assister en silence. La première tranchée fut ouverte (semble-t-il) par accident. La conversation tomba, une fois de plus, sur les exilés de France ; puis elle dévia sur ce qu'ils chantaient.

— Voici une de leurs chansons, dit le Maître, si cela vous intéresse, qui m'a toujours paru très émouvante. Les vers en sont mauvais ; et cependant, peut-être à cause de ma situation, ils me sont toujours allés au cœur Celle qui chante, je dois vous le dire, est supposée être la fiancée l'un exilé ; et les paroles expriment moins ses vrais pensées à elle que ce que lui espère d'elle, en ces terres lointaines — (et ici le Maître soupira). — Je vous assure que c'est un spectacle poignant, de voir une vingtaine de gressiers Irlandais, tous simples soldats, entonner cette chanson ; et l'on peut se rendre compte, à voir couler leurs larmes, à quel point elle les émeut. Elle commence ainsi, père — (dit-il, en prenant fort habilement Mylord pour auditeur) — et si je ne puis aller jusqu'au bout, vous songerez que c'est un cas ordinaire chez nous autres exilés.

Et alors il chanta cet air que j'avais entendu siffler par le colonel ; mais cette fois avec les paroles, frustes en effet, mais exprimant avec d'autant plus de force les désirs d'une pauvre fille envers son amant exilé. Je m'en rappelle ces quelques vers (si l'on peut dire) :

Oh ! je veux teindre en rouge mon jupon,
Avec mon cher garçon, j'irai mendier mon [pain,
Dussent toutes mes amies souhaiter me [voir morte
Pour Willie dans les roseaux ! O !

Il la chanta bien, mais la mima encore mieux. J'ai entendu des acteurs fameux, alors qu'il n'y avait pas un œil sec dans tout le théâtre d'Edimbourg, spectacle bien étonnant ; mais pas plus étonnant que de voir le Maître jouer de cette petite ballade, et de ceux qui l'écoutaient, comme d'un instrument. Parfois, en le croyait prêt à défaillir puis il domptait sa faiblesse, tant que les paroles et la musique semblaient sortir de son cœur et de son passé propres et viser directement Mme Henry. Et son art alla plus loin : car le tout fut si subtilement nuancé qu'il était impossible de le soupçonner de la moindre intention, et loin de faire étalage de son trouble, on eût juré qu'il s'efforçait de rester calme. Quand il eut fini, nous demeurâmes tous silencieux un moment. Il avait choisi l'heure du crépuscule, et personne ne distinguait les traits de son voisin ; mais il sembla que nous avions cessé de respirer ; seul, Mylord s'éclaircit la gorge. Le premier a faire un mouvement fut le chanteur, qui soudain se leva sans bruit, et se mit à marcher lentement et de long en large au bas bout de la salle, où Mme Henry se tenait d'habitude. Nous devions supposer qu'il luttait avec un reste d'émotion ; mais il revint bientôt s'asseoir, et s'embarqua dans un examen du caractère irlandais (toujours si mal interprété, et qu'il défendit) de sa voix normale ; et, par suite, les lumières n'étaient pas encore apportées, que nous causions tous comme à l'ordinaire. Même alors, toutefois, je crus remarquer une certaine pâleur sur le visage de Mme Henry ; en outre, elle se retira presque tout de suite.

Un nouvel indice fut l'amitié que cet insidieux démon sut inspirer à l'innocente Miss Katharine. Ils étaient toujours ensemble, la main dans la main, ou bien elle grimpait sur son genou : — on eût dit une paire d'enfants. Comme toutes ses actions diaboliques, celle-ci atteignit plusieurs buts. Ce fut pour Mr. Henry le dernier coup, de voir sa propre fille détournée de lui ; il en devint dur à l'égard de la pauvre innocente, ce qui le mit encore un plus bas dans l'estime de sa femme ; et (pour conclure), ce fut un trait d'union entre Mylady et le Maître. Sous cette influence, leur réserve ancienne se fondit chaque jour davantage. Bientôt, ce furent des promenades sous la grande charmille, des causeries dans le belvédère, et je ne sais quelle tendre familiarité. Je suis sûr que Mme Henry était comme beaucoup d'honnêtes femmes : elle avait la conscience en repos, mais peut-être s'aveuglait-elle un peu. Car même à un observateur aussi obtus que moi, son affection apparaissait plus tendre qu'il ne convient à une sœur. Sa voix s'enrichit de notes plus mélodieuses ; son regard s'illumina de douceur ; elle devint plus aimable avec nous tous, même avec Mr. Henry, même avec moi ; il émanait d'elle une sorte de bonheur discret et mélancolique.

Quel tourment pour Mr. Henry, d'assister à ces changements ! Et toutefois, notre délivrance finale en fut le résultat, comme je vais bientôt l'exposer.

Le but du Maître en restant au château était tout bassement (quelque dorure qu'on y mit), de soutirer de l'argent. Il avait projeté de faire fortune aux Indes Françaises, comme l'écrivit le chevalier ; et c'était la somme nécessaire qu'il était venu chercher. Pour le reste de la famille, cela signifiait la ruine ; mais Mylord, dans son incroyable partialité, nous poussait continuellement à céder. La famille était à présent si réduite (elle comprenait juste le père et les deux frères), qu'il devenait possible d'entamer le patrimoine et d'aliéner une pièce de terre. A quoi Mr. Henry, d'abord par des allusions, puis par une pression directe, fut amené à consentir. Il n'y aurait jamais consenti, j'en suis persuadé, sans le faix du malheur sous lequel il succombait. N'eût été son désir passionné de voir son frère parti, il n'aurait jamais enfreint de la sorte ses propres sentiments et les traditions de sa race. Même ainsi, il leur vendit cher son acceptation. Il parla pour une fois sans détours, et fit voir la honteuse affaire sous son véritable jour.

(A suivre).

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Le concours général agricole de Moulins des 11, 12, 13 et 14 février 1926

(Suite)

Machines et instruments

Une exposition de Machines et Instruments agricoles sera annexée au Concours. Elle ne donnera lieu à aucun classement ni à la distribution d'aucune récompense. Les exposants devront faire leurs déclarations dans le délai indiqué à l'article 1er.

Ils paieront un droit d'emplacement qui sera perçu au moment de l'installation, par les agents de l'Octroi de Moulins, d'après le barème suivant : de 1 à 2 mètres de façade, 5 fr. ; de 2 à 5 mètres de façade, 10 fr. ; de 5 à 10 mètres de façade, 20 fr. ; de 10 à 15 mètres de façade, 40 fr. ; au-dessus de 15 mètres, 50 francs.

Les exposants de machines et instruments seront seuls responsables des accidents et préjudices causés par leurs machines et instruments.

La société n'est responsable ni des vols, ni des détériorations subies par les instruments ou machines exposées.

Les lettres adressées aux exposants, avec l'adresse « Concours agricole », sont déposées au bureau du Concours (Hall du Cours de Bercy) où ces derniers doivent aller les retirer.

Exposition de véhicules

Automobiles et hippomobiles

L'Exposition de véhicules de toutes sortes, organisée par le Syndicat d'Initiative Bourbonnais et qui sera anexée au Concours agricole de Moulins (11-14 février 1926) se tiendra au Cours de Bercy.

Elle comprendra 6 catégories :

1re catégorie : Voitures automobiles neuves et d'occasion ; 2e catégorie : Camions neufs et d'occasion ; 3e catégorie : Carrosserie d'automobiles ; 4e catégrie : Voitures hippomobiles de tous genres (d'agrément, de service, de travail), neuves et d'occasion ; 5e catégorie : Motocyclettes, tricars et cycles, neufs et d'occasion ; 6e catégorie : Tracteurs.

Les véhicules exposés supporteront un droit de place qui sera perçu par les agents de l'octroi de Moulins d'après le barème suivant :

De 1 à 2 mètres de façade, 5 fr. ; De 2 à 5 mètres de façade, 10 fr. ; De 5 à 10 mètres de façade, 20 fr. ; De 10 à 15 mètres de façade, 40 fr. ; Au-delà de 15 mètres, 50 francs.

Les exposants seront seuls responsables des accidents et préjudices qui pourraient être causés par leurs voitures.

La Société ne sera responsable ni des vols ni des détériorations subies par les voitures exposées.

Les exposants devront adresser leurs déclarations à la Société d'Agriculture de l'Allier avant le 30 décembre 1925.

Cette exposition qui ne donnera lieu à aucun classement ni à la distribution d'aucune récompense, a comme seul but de favoriser la vente de véhicules de toutes sortes, neufs et d'occasion.

Matériels et produits de l'apiculture

Miels. — Médaille de bronze ; Dérivés du miel. — Médaille de bronze ; Matériel apicole. — Médaille de bronze.

En outre des récompenses ci-dessus, une somme de 200 francs sera mise à la diposition du Jury pour être distribuée en primes aux exposants producteurs qui présenteront des appareils de matériel apicole ou des produits jugés dignes d'encouragement. Toutefois le même lauréat ne pourra pas recevoir plus de 50 francs comme total de toutes ses primes.

Les exposants producteurs pourront seuls prétendre à l'obtention de ces récompenses. Les exposants marchands seront admis hors concours.

Les uns et les autres devront faire leurs déclarations avant le 30 décembre 1925. Il seront logés dans l'enceinte du Hall et paieront un droit d'emplacement de 20 francs par mètre carré de surface occupée.

Toute délaration qui ne sera pas accompagnée de la somme y afférente sera considérée comme nulle et non avenue.

Règlement de l'exposition des vins de l'Allier

I. — Une Exposition de vins, cidres, poirés, alcools, raisins, fruits, légumes, vases vinaires, instrument de viticulture, aura lieu à Moulins, en même temps que le Concours d'animaux gras et de reproducteurs organisé par la Société d'Agriculture du département de l'Allier, et dans le même local.

II. — L'Exposition est ouverte aux viticulteurs, horticulteurs, industriels fabricants du département de l'Allier.

III. — Chaque échantillon de vin et autres produits liquides, composé de deux bouteilles au moins, devra porter, sur une étiquette, le nom du producteur, du crû, des cépages, et donner tous autres renseignements que l'exposant jugera utiles ; indiquer notamment si les vins ont reçu des levures sélectionnées.

IV. — Chaque exposant pourra joindre à ses échantillons de vin nouveau des échantillons similaires des années précédentes. Une étiquette donnera les mêmes renseignements que ci-dessus, avec indication de l'âge des vins.

V. — Les personnes ayant l'intention d'exposer devront en faire la déclaration au Secrétariat de la Société d'Agriculture, avant le 30 décembre 1925 délai de rigueur : elles feront connaître leurs noms, leurs demeures, le nombre et la nature des échantillons ou objets qu'elles enverront à l'exposition. Elles paieront un droit fixe d'emplacement de 10 francs par case ou par mètre carré.

Les demandes non accompagnées de la somme y afférente seront annulées de droit.

VI. — Les échantillons de vins ou objets divers seront installés, par les soins et aux frais des exposants, le jeudi, de midi à 4 heures du soir, dans le local de l'exposition.

Les vins et liqueurs seront exempts des droits d'entrée et de circulation, et devront être accompagnés d'un acquit à caution désignant comme destinataire le président du Concours.

Les objets exposés seront retirés le dimanche, à 5 heures du soir, par leurs propiétaires, ou le lundi avant dix heures du matin. En ce qui concerne les vins et autres liquides, les quantités restantes après la dégustation deviendront la propriété de la Société d'Agriculture, qui en disposera en faveur des Hospices de Moulins.

VII. — Un jury sera nommé pour déguster les vins et liqueurs. Il remplira sa mission dans la matinée du vendedi.

Il pourra être décérné aux vins et autres liquides :

Un diplôme d'honneur au meilleur vin (rouge ou blanc) de tout le concours.

Un diplôme d'honneur pour le meilleur ensemble de vins de tout le concours.

Une médaille d'argent, 2 médailles de bronze et des mentions honorables pour les vins rouges.

Une médaille d'argent, 2 médailles de bronze et des mentions honorables pour les vins blancs.

Le jury sera souverain pour distribuer ces récompenses comme il l'entendra et pour établir entre les liquides présentés telle classification qu'il jugera nécessaire.

Il pourra notammet, en dehors des récompenses indiquées ci-dessus, décerner des mentions honorables aux vins mousseux ou champagnisés, pourvu qu'ils aient été fabriqués avec des vins naturels récoltés dans le département de l'Allier.

Opérations des concours et expositions

Jeudi, 11 février. — Réception des reproducteurs. Réception et pesage des animaux gras, de midi à 4 heures du soir. Réception des machines, apiculture et vins. Classement.

Vendredi, 12 février. — Opérations des Jurys pour les reproducteurs, les animaux gras, l'apiculture et les vins, de 8 heures du matin à midi. Exposition du Concours de midi à 5 heures. Prix d'entrée : 2 fr. par personne.

Samedi, 13 février. — Exposition générale de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Prix d'entrée : 2 fr. par personne.

Dimanche 14 février. — **Exposition générale des concours et exposition de 8 heures à midi. Entrée, 1 fr. — Entrée gratuite de midi à 5 heures.**

Foires et Marchés de la Région

AUXERRE. — On cotait : beurre, 17 à 18 fr. le kilo ; œufs, 9.75 à 10 fr. la douzaine ; poulets, 6 fr. la livre ; lapins, 4.50 à 4.75 la livre.

BRIENON. — On cotait : blé, 125 à 126 fr. ; seigle, 90 fr. ; orge, 80 à 90 fr. ; beurre, 16,50 à 17 fr. ; œufs, 8 à 9 fr. la douzaine.

BUXY. — On cotait : bœufs gras, 480 à 500 fr. les 100 kilos ; bœufs de trait, 4.500 à 6.000 fr. la paire ; vaches grasses, 380 à 450 fr. les 100 kilos ; vaches laitières, 2.000 à 3.000 fr. la pièce ; génisses, 490 à 500 fr. les 100 kilos ; veaux, 650 à 660 fr. ; porcs gras, 600 à 620 fr. ; nourrains, 200 à 250 fr. la pièce ; haricots, 160 à 200 fr. les 100 kilos ; pommes de terre, 38 à 42 fr. les 100 kilos.

BLENEAU. — On cotait : beurre, 6,50 la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine ; poulets, 25 à 40 fr. la parie ; oies, 70 à 90 fr. la paire ; canards, 30 à 38 fr. la paire ; dindes, 80 à 100 francs la paire ; lapins, 12 à 20 fr. pièce.

CLUNY. — On cotait : beure 15 à 16 fr. le kilo ; œufs, 8 à 8,50 la douzaine ; poulets gros 30 à 38 fr. la paire ; poulets de grains, 18 à 26 francs ; lapins, 12 à 15 fr. pièce ; oies, 30 à 35 francs pièce ; dindons, 35 à 40 fr. ; pintades, 14 à 16 fr. ; pigeons, 8 à 9 fr. la paire ; lièvres, 5 à 6,25 la livre ; perdrix rouges, 10 à 12 fr. ; perdrix grises, 9 à 10 fr. pièce.

CORBIGNY. — On cotait : beurre, 7.50 à 8 fr. la livre ; œufs, 8 fr. la douzaine ; fromages de vache frais 0,90 et 1 fr. pièce ; fromages de vache durs, 1.10 à 1.25 l'un ; gras, 1.20 à 1.50 pièce ; poulets, 22 à 30 fr. la paire ; canards, 18 à 20 fr. la paire ; pintades, 13 à 15 fr. pièce ; lapins domestiques, 10 à 18 fr. l'un ; poulets au détail, 5.50 la livre ; lièvres, 25 fr. pièce ; au poids, 5,50 la livre ; perdrix, 7 fr. pièce ; cailles, 5 fr. pièce ; lapins de garenne, 12 fr. pièce ; pommes de terre 0.60 le kilo ; carottes 0.50 la livre ; ails, 0.10 la tête ; choux cabus, 0.60 à 1.25 pièce ; choux fleurs, 3 à 4 fr. pièce ; choux raves, 0.25 l'un ; haricots secs 1.75 le litre ; carpes, 3.50 la livre ; brochets, 10 fr. la livre ; rougets 3 fr. la livre ; raie, 3.75 la livre ; morue 2.50 la livre.

CHARNY. — On cotait : blé, 128 ; avoine, 95 ; seigle, 90 ; poulets, 30 à 40 fr. la paire ; canards, 30 à 35 fr. ; dindes, 60 à 100 fr. ; oies, 90 à 150 fr. ; lapins, 12 à 22 fr. pièce ; beurre, 14 fr. le kilo ; œufs, 9 fr. la douzaine.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT. — On cotait : poulets, 9 à 10 fr. le kilo sur pied ; oies, 6 50 à 7 fr. le kilo sur pied ; dindes, 8 à 8.50 le kilo sur pied ; lapins, 6 à 6,25 le kilo sur pied ; beurre, 15 fr. le kilo ; œufs, 9 fr. la douzaine ; fromages du pays, 1.40 à 1.50 pièce ; pommes de terre, 40 fr. les 100 kilos ; choux verts pommés, 0,50 à 0,60 pièce ; plants de choux, 5 fr. le 100 ; pommes, 1 à 3.50 le quarteron ; oignons, 0,50 le litre.

CHAGNY. — On cotait : beurre, 8,50 la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine ; poulets, 12 à 22 fr. la pièce ; canards, 12 à 13 fr. ; pigeons, 9 à 9.50 la paire ; oies, 30 à 35 fr. pièce ; lapins de garenne, 10 à 11,50 pièce ; lièvres, 5 fr. la livre ; perdrix, 12 fr. ; sarcelles, 8 à 9 fr. ; canards sauvages 12 à 13 fr. ; bécasses, 14 fr. ; grives, 3 fr. pièce ; carpes, 3.50 la livre ; poisson, 4.50 la livre ; fromages blancs, 1 fr. pièce.

COURTENAY. — On cotait : les 100 kilos : froment, 125 à 126 fr. ; farine, 167 fr. ; seigle, 82 fr. ; avoine, 93 fr. ; son, 68 fr. ; paille de froment, 12 fr. ; foin, 22 fr. le quintal ; 130 paires de dindes, 60 à 90 fr. ; 150 paires d'oies, 72 à 98 fr. ; 2.000 paires de poulets, 40 à 50 fr. ; 35 paires de canards, 25 à 35 fr. la paire ; 500 douzaines d'œufs, 9,75 à 10 fr. la douzaine ; 1.450 kilos de beurre, de 16 à 18 fr. le kilo ; pommes de terre, 70 fr. le quintal ; 90 veaux gras, 9 à 11 fr. le kilo ; 500 lapins privés, de 14 à 25 fr. ; lapins de garenne, de 9 à 10 fr. la pièce ; viande de boucherie, au kilo, bœuf, 6 à 12 fr. ; vache de boucherie, 6 à 12 fr. ; veau, de 10 à 16 fr. ; mouton, de 10 à 16 fr. ; porc, de 11 à 16 fr. ; lièvres, 25 à 38 fr. la pièce ; perdreaux, 10 à 11 fr. la pièce.

COSNE-SUR-LOIRE. — On cotait : viande de boucherie au demi-kilo : veau, 5,75 à 8 fr. ; bœuf, 3.75 à 8.50 ; mouton, 5 à 7,50 ; porc, 4.50 à 7.50 ; poulets vivants, 32 à 45 fr. la paire ; lièvre, 20 à 35 fr. pièce ; lapins, 13 à 20 fr. la pièce ; pigeons, 7 à 9 fr. la paire ; canards, 30 à 40 fr. la paire ; oie, de 25 à 28 fr. pièce ; dindes, 38 à 45 fr. pièce ; lapins de garenne, 7 à 12 fr. pièce ; perdrix, 7 à 9 fr. pièce ; poulets tués, 7 fr. le demi-kilo ; oie, 6 fr. le demi-kilo ; dindes, 6,50 le demi-kilo ; canards, 6 fr. le demi-kilo ; beurre 7.50 à 8.50 le demi-kilo ; œufs, 8 à 9,50 la douzaine ; fromages de vache, 1,25 à 1.40 pièce ; fromages de chèvre, 0,70 à 0.80 pièce ; pommes de terre variées, 0,60 le kilo ; haricots secs, 2 à 3 fr. le litre ; châtaignes, 0,60 à 0 .80 le litre ; noix, 1.25 le litre ; pommes, 2,50 à 4 fr. le quarteron ; oignons, 0,50 à 1 fr. le litre ; choux-fleurs, de 1.75 à 3 fr. pièce.

DORNES. — On cotait : dindes, 75 à 115 fr. la paire ou 8 fr. le kilo ; oies, 50 à 65 fr. la paire ou 6,50 le kilo ; pintades, 25 à 30 fr. la paire ; canards, 23 à 28 fr. la paire ; poulets, 20 à 35 fr. la paire ; pigeons, de 8 à 9 fr. la paire ; lapins domestiques, 5,50 à 6 fr. le kilo ; lièvre, de 10 à 12 fr. le kilo ; lapins de garenne, 5 à 6 fr. pièce ; perdrix, 7 à 9 fr. pièce ; beurre, 13,50 à 14 fr. le kilo ; œufs, 8.50 la douzaine ; fromages du pays, 1 à 1.25 pièce ; pommes de terre, 5 fr. le double décalitre ; pommes de terre, 40 à 50 fr. les 100 kilos.

MONTCHANIN-LES-MINES. — On cotait : beurre 9 fr. la livre ; œufs, 9.50 la douzaine ; pommes de terre, 0.50 à 0.75 le kilo ; poulets, 29 à 40 fr. la paire ; oies vivantes, 3.75 la livre ; dindes vivantes, 4 fr. ; choux fleurs, 1 à 3 fr. pièce ; choux, 0.50 à 2.50 suivant grosseur ; carottes, 0.50 le paquet ; épinards, 2.25 la livre ; pommes, 3 fr le kilo ; noix, 2 fr. le litre ; fromages de chèvre, 1 à 1.10 pièce ; de vache, 0.80.

MOULINS-ENGILBERT. — On cotait : porcs gras, 3 à 3.20 la livre ; nourrains 250 à 350 fr. pièce ; laitons, 80 à 120 fr. la pièce ; poulets, 18 à 25 fr. pièce ; dindes, 35 à 45 fr. pièce ; oies, 22 à 25 fr. pièce ; lapins, 12 à 18 fr. pièce ; lièvres, 25 à 35 fr. pièce ; œufs, 6.50 à 7.50 la douzaine ; beurre, 6 à 6.50 la livre ; haricots 1.25 à 1.40 le litre ; pommes de terre 6 à 6.50 le double-décalitre.

MONTARGIS. — On cotait : beurre, 16.50 à 18 fr. le kilo ; œufs, 8,50 à 9.50 la douzaine ; poulets, 35 à 45 fr. la paire ; canards, 25 à 30 francs la paire ; lapins, 14 à 20 fr. la tête ; 42 veaux gras, 11.50 à 12.50 le kilo ; 39 veaux de lait 90 à 200 fr. la tête ; pommes de terre, 60 à 90 fr. le quintal.

NAVILLY. — On cotait : bœufs de trait : 6.000 à 6.500 fr. la paire ; vaches grasses, 420 à 440 fr. les 100 kilos ; vaches à lait, 2.800 à 3.000 fr. la pièce ; génisses 2.600 à 3.200 fr. pièce ; veaux, 700 à 750 fr. les 100 kilos ; porcs gras, 550 à 620 fr. ; porcelets, 150 à 180 fr. la pièce ; œufs, 8 fr. la douzaine ; beurre, 7 fr. la livre ; poulets, 18 à 22 fr. ; poules, 15 à 20 fr. ; lapins domestiques, 18 à 25 fr. la pièce.

PARAY-LE-MONIAL. — A la dernière foire, on cotait : repoussons de 30 kilos, 6 à 6.50 le kilo ; porcs gras, 6.40 à 6.60 le kilo ; veaux, 3.35 la livre, poids vif.

PITHIVIERS. — On cotait : blé, 128 à 129 fr. ; seigle, 90 ; orge, 105 ; avoine, 78 ; poulets, 6 à 7 fr. la tête ; canards, la paire 25 à 30 fr. ; lapins privés, 14 à 15 fr. la tête ; lapins de garenne, 6 à 7 fr. la tête ; œufs, 11 à 11.50 la douzaine ; beurre, 16 à 17 fr. le kilo ; lièvres, 20 à 25 fr. la tête ; perdreaux, 6 à 7 fr. la pièce ; pigeons, 7 à 8 fr. la paire ; alouettes, 7 à 9 fr. la douzaine.

ROANNE. — On cotait : froment, 135 fr. ; seigle, 90 fr. ; orge, 95 fr. ; farine, 176 fr. ; haricots, 200 fr. ; pommes de terre, 40 fr. ; foin, 20 fr. ; paille, 18 fr. (le tout aux 100 kilos). Beurre, 7 fr. la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine.

Marché de la Villette

Gros bétail. — On cote à la livre nette :

Bœufs extra charollais, 4,20 à 4,45. Bons bœufs charollais, nivernais, bourbonnais, berrichons, 4 fr. à 4,15. Bœufs blancs grossiers, 3,80 à 3,95. Génisses charollaises extra, 4.25 à 4.50. Ordinaires, 3,90 à 4,20. Vaches, 3,05 à 4,25. Taureaux, 3,10 à 4 fr.

Veaux. — On cote à la livre nette : veaux gâtinais en bandes, 5,20 à 5,80 et jusqu'à 6 fr. au détail. Veaux à robe blanche, 5 fr. à 5,50. Veaux de service du Morvan, 4,80 à 5,15.

Moutons. — On cote à la livre nette : agneaux extra southdown, 6,30 à 6,85. Berrichons tondus, 5,30 à 5,95. Brebis tondues, 3,50 à 4,90.

Porcs. — On cote au kilo vif : porcs maigres extra, 7 fr. ; maigres, 6 fr. à 6,90. Coches, 4,50 à 5,30.

COURS OFFICIELS, COURS DE CLOTURE AU KILO VIANDE NETTE

Bœufs. — 1re qualité, 8,30 ; 2e 7,80 ; 3e 6,40 ; amenés 1.773 ; invendus 110 ; cours extrêmes, 8,90.

Vaches. — 1re qualité, 8.30 ; 2e 7.70 ; 3e 6.20 ; amenées, 900 ; invendues, 193 ; cours extrême, 9.00.

Taureaux. — 1e qualité, 7.70 ; 2e 6.90 ; 3e 6.40 ; amenés, 220 ; invendus, 16 ; cours extrême, 8.00.

Veaux. — 1e qualité, 11.20 ; 2e 10.50 ; 3e 8.50, amenés, 1.261 ; invendus, 201 ; cours extrême, 12.10.

Moutons. — 1e qualité, 12.20 ; 2e 10.50 ; 3e 9.50 ; amenés, 11.196 ; invendus, 1.300 ; cours extrême, 13.50.

Porcs. — 1e qualité, 9.86 ; 2e 9.14 ; 3e 7.58, amenés, 3.440.

COURS AU KILO VIF

Bœufs. — 1e qualité, 4.98 ; 2e 4.37 ; 3e 3.20 ; cours extrême, 5.52.

Vaches. — 1e qualité, 4.98 ; 2e 4.41 ; 3e 3.10 ; cours extrême, 5.76.

Taureaux. — 1e qualité, 4.62 ; 2e 3.86 ; 3e 3.20 ; cours extrême, 4.96.

Veaux. — 1e qualité, 6.72 ; 2e 5.88 ; 3e 4.67 ; cours extrême, 7.26.

Moutons. — 1e qualité, 6.10 ; 2e 5.22 ; 3e 4.27 ; cours extrême, 7.02.

Porcs. — 1e qualité, 6.90 ; 2e 6.40 ; 3e 5.30.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

Vente difficile pour toutes les sortes.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, 26 novembre.

VIANDES. — Cours moyen au kilo

Bœufs. — Quart derrière, 1e qualité 8.80 ; aloyau, 1e qualité 10.00 ; paleron, 1e qualité 6.50.

Moutons. — Entier, 1e qualité 10.80 ; épaule 1e qualité 9.80 ; poitrine, 1e qualité 6.50.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité 10.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité 8.60.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 13 ; oies, le kilo, 7 à 8.75 ; poules toutes provenances, 11 à 16.75.

POISSONS. — Le kilo : anguilles 2.50 à 15 ; brêmes, 2.50 à 5 ; brochets, 8 à 10 ; carpes, 2.50 à 8 ; goujons, 9 à 12 ; grenouilles, 1 à 14 ; perches, 4 à 5.50 ; tanches, 5 à 10 ; truites, 18 à 38 ; morue salée, 3.50 à 5.50.

LÉGUMES. — Pommes de terre aux 100 kilos : Hollande 65 à 100 fr. ; rose 88 à 100 fr. ; rouge 62 à 80 fr. ; jaune 46 à 54 ; blanche 46 à 62 fr.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 16 à 19.80 ; Touraine, 16 à 19.50 ; Normandie, 14.50 à 17.50.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 850 ; Bourbonnais, Nivernais, 840 ; Touraine, 800 à 940 ; étrangers, 620 à 770 ; Auvergne, 770 à 790.

FROMAGE. — Gruyère 11 à 13.50.

L'Exposition d'aviculture aura lieu à Paris du 10 au 15 février

La 53e exposition internationale d'aviculture organisée par la société centrale d'aviculture de France, reconnue d'utilité publique, aura lieu à Paris, du 10 au 15 février prochain.

Cette grande exposition de coqs, poules, canards, dindons, lapins, pigeons, volailles mortes étant dotée de 50.000 fr. de prix en espèces, d'un objet d'art de M. le président de la République, de subvention du ministère de l'agriculture, de médailles, etc..., nous ne saurions trop engager les éleveurs et les amateurs à y prendre part.

La société se charge de la réception de la nourriture, de l'entretien et la réexpédition des animaux.

La clôture des engagements est fixée au 31 décembre 1925.

Le programme contenant tous les renseignements relatifs à cette exposition est à la disposition des personnes qui en feront la demande au siège social de la société Centrale d'aviculture de France, 34, rue de Lille, Paris (7e).

Veau de boucherie, 630 à 650 les 100 kilos ; moutons, 540 à 560 fr. ; porcs gras, 610 à 630 fr. les 100 kilos ; vaches, 1.700 à 3.000 fr. la pièce.

ROMENAY. — On cotait : œufs, 9 fr. la douzaine ; beurre, 7.50 à 7.75 la livre ; gros poulets, 24 à 28 fr. ; moyens, 20 à 24 fr. ; petits, 16 à 20 francs ; pigeons, 10 à 12 fr. la paire ; lapins, 14 à 22 fr. pièce ; canards, 12 à 15 fr. pièce ; canards sauvages, 11 à 13 fr. ; bécasses, 12 à 13 fr. ; lièvres, 6,50 la livre ; veaux de boucherie, 710 à 750 fr. les 100 kilos.

SENS. — On cotait : froment, 127 fr. ; farine, 173 à 176 fr. ; seigle 85 fr. ; orge, 85 fr. ; avoine, 95 fr. le tout aux 100 kilos ; dindes, 90 à 120 fr. la paire ; oies, 70 à 100 fr. la paire ; poulets, 30 à 45 fr. la paire ; œufs, 10.50 la douzaine ; beurre, 18 fr. le kilo ; fromages, 2 à 5 fr. la pièce ; pommes de terre, 0,55 à 0.80 le kilo ; haricots, 2 à 4 fr. le litre ; lapins privés, 15 à 25 fr. la pièce ; lapins de garenne, 10 à 12 fr. pièce ; lièvres, 30 à 45 fr. pièce ; perdreaux, 9 à 10 fr. pièce ; prix de la viande au détail (le kilo) : bœuf, 6 à 16 fr. ; vaches, 6 à 16 fr. ; veau, 11 à 17 fr. ; mouton, 10 à 16 fr. ; porc, 11 à 18 francs.

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN. — On cotait : blé, 129 à 130 fr. les 100 kilos ; pommes de terre, 25 à 30 fr. ; haricots, 130 à 250 fr. ; seigle, 105 à 108 fr. ; son, 74 à 76 fr.

Beurre, 8 à 8.50 la livre ; œufs, 9.50 à 9.75 la douzaine ; poulets gras, 26 à 32 fr. la pièce ; moyens, 22 à 25 fr. ; petits, 14 à 20 fr. ; oies, 20 à 28 fr. pièce ; canards, 15 à 18 fr. ; lapins domestiques, 10 à 22 fr. la pièce ; pigeons, 9 à 10 fr. la paire ; oies tuées, 3.75 à 4.25 la livre ; veaux de boucherie, 680 à 780 les 100 kilos ; porcs gras, 620 à 640 fr. les 100 kilos.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. — On cotait : froment 130 à 131 fr. les 100 kilos ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge 111 à 112 fr. ; avoine, 109 à 110 francs ; sarrasin, 110 à 111 fr. ; son, 84 à 85 francs ; haricots, 140 à 200 fr. ; maïs, 120 à 124 fr. ; gaudes moulues, 195 à 200 fr. ; trèfle en grains, 609 à 705 fr. ; criblure, 92 à 93 fr. ; beurre, 8 à 8.50 la livre ; œufs, 10.50 à 10.75 la douzaine ; pigeons, 8 à 12 fr. la paire ; poulets grsa vivants, 34 à 40 fr. pièce ; moyens, 26 à 33 fr ; petits, 12 à 25 fr. ; dindes, 45 à 60 fr. ; oies, 25 à 35 fr. pièce ; canards, 14 à 20 fr. ; lapins, 12 à 25 fr pièce suivant grosseur ; petits lapins, 3 à 6 fr. pièces.

SANCOINS. — Veaux amenés 78, à 7.20 le kilo ; moutons amenés 450, à 6.20 le kilo ; porcs amenés, 45 à 6.10 le kilo ; poulets 650 paires 32 à 48 fr. la paire ; oies, 600 paires, 60 à 75 fr. la paire ; dindes, 120 paires, 110 à 150 fr. la paire ; lapins 280 pièces, 15 à 30 fr. la pièce ; beurre, 1.150 kilos, 15 à 16 fr. le kilo ; œufs 600 douzaines, 8.50 à 9 fr. la douzaine.

GRAND CONCOURS DU MILLION
Nombreux Prix : 60.000 francs en espèces.
facile accessible
à tous les acheteurs des Produits ERASMIC
Demandez tous renseignements à votre fournisseur habituel
SAVON à BARBE . SAVON DE BEAUTE . DENTIFRICES. Pâte et Savon
ERASMIC

Le désherbage chimique des blés

Nouvelles démonstrations pratiques

Les essais de désherbage chimique des blés par l'acide sulfurique dilué, organisés fin mars dernier par l'Office agricole de Saône-et-Loire, ont dépassé toutes les espérances et les résultats obenus, soigneusement contrôlés, méritent d'être signalés aux agriculteurs pour leur montrer l'efficacité du procédé.

Ces essais avaient eu lieu près de Mâcon, au lieudit la Croix-Rouge, dans un champ de blé d'un hectare exactement, complètement envahi par la vesce des champs, dite « pesette », et où 1.200 litres d'une solution à 10 % d'acide sulfurique à 65° Baumé furent épandus par deux pulvérisateurs à traction.

Le blé de la partie traitée, coupé à la lieuse, donna à la batteuse un rendement de 2.500 kilogrammes de grain très propre.

Dans la parcelle de blé non traitée, d'une surface de 50 mètres carrés, le blé fut coupé à la faux et battu au fléau. Il donna 6 kil. 200 de graines sur lesquelles, après épuration au trieur, furent séparés 2 kil. 425 de grains de blés, 3 kil. 650 de graines de vesce et 125 grammes de déchets. Reportés à l'hectare, ces chiffres donneraient 485 kil. de blé, 730 kilog. de vesces et 25 kilog. de déchets.

En admettant même que la parcelle témoin ait produit 500 kilog. de blé à l'hectare, on voit immédiatement que le traitement a permis d'obtenir sur le champ 2.000 kilog. de blé en plus, ce qui, au cours actuel de 130 fr. le quintal, se traduit par un gain supplémentaire de 2.600 francs.

La vente de veaux reproducteurs du domaine du Mont

Des amateurs de tous pays, de nombreuses et élégantes automobiles, des animaux superbes, voilà ce que l'on voyait dans la cour du domaine de Mont, jeudi dernier, jour de la vente des reproducteurs de M. Auguste Besson.

Il a été adjugé : le veau *Elendard*, 11.000 fr. à M. Bernigaud, de Magny-Cours ; *Elégant*, 11.000 fr. à M. Berrier ; *Eternel*, 7.800 fr. à M. Colas, etc.

La comptabilité de la ferme

Ne pourrait-on, en France, imiter sous ce rapport l'Angleterre ?

« La branche agricole et horticole de l'Université de Bristol, rapporte le *Journal d'Agriculture Pratique*, a entrepris de constituer une Société de comptabilité agricole.

Dans une première réunion, la nécessité de tenir des comptes en agriculture a été mise en évidence. Le but de la Société est d'apprendre aux fermiers à tenir une comptabilité très simple afin d'en tirer des données qui seront d'un intérêt général considérable pour la bonne marche des exploitations.

Il s'agirait de simples écritures de recettes et de dépenses dont le résumé serait établi sur une formule fournie par la Société. Cette formule serait remplie par un comptable professionnel. Ce travail serait fait gratuitement. Seuls, les frais de fournitures de bureau et de poste seraient payés par les fermiers.

Une cotisation de 2 shillings (1/10e de livre) par an a été proposée pour les fermes ne dépassant pas 100 hectares, une de 5 shillings pour les exploitations de 100 à 200 hectares ».

BOURSE DE PARIS

du 2 novembre 1925

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
MARCHÉ A TERME					
Banq. de France..	8820 ..	8625 ..	Courrières	657 ..	350 ..
— Algérie ...	4800 ..	.... ..	Lens	340 ..	368 ..
— Nat. Crédit.	555 ..	555 ..	Boléo	440 ..	469 ..
— Paris P.-Bas	1169 ..	1148 ..	Penarroya	1338 ..	1314 ..
— Union-Paris.	700 ..	691 ..	Platine	1062 ..	1030 ..
Comp. Algérienne.	856 ..	... ..	Dabrowa	470 ..	464 ..
Comp. Nat. Esc..	837 ..	825 ..	Financ. Pétrole..	... ..	... ..
Crédit Com. France	567 ..	550 ..	Pétroles Premiers	258 ..	260 ..
— Fonc. Fr...	1100 ..	.... ..	Kulhmann	402 ..	408 ..
— Lyonnais...	1320 ..	1355 ..	Phosph. de Gafsa.	970 ..	938 ..
— Mobilier Fr.	415 ..	415 ..	Prod. Chim. Alais		
Soc. Gén. Norm.	788 ..	788 ..	(Pechiney) ...	875 ..	893 ..
Rente Foncière..	1415 ..	1450 ..	Messag. Marit...	105 ..	107 ..
Suez act. capital	1325 ..	13025 ..	Transatlantique .	119 ..	113 ..
— Parts de Fond.	11080 ..	1 760 ..	Voitures	945 ..	925 ..
— Soc. Civile..	17350 ..	17675 ..	Caoutc. Indo-Chine	1970 ..	1975 ..
Est	... ..	... ..	Orosdi Back	91 ..	89 ..
Lyon	765 ..	755 ..	Say	1932 ..	1941 ..
Midi	... ..	... ..	Union Europ. Ind.		
Nord	895 ..	896 ..	& Finan	1162 ..	1161 ..
Orléans	670 ..	640 ..	Russe Consolidé..	28 80	27 75
Santa Fé	1184 ..	1180 ..	— 3% 96...	17 ..	17 ..
Métro	403 ..	402 ..	— 5% 1906..	26 ..	26 ..
Distribution Elec.	855 ..	852 ..	— 4½ 1909..	18 21	17 95
Comp. Gén. Elec..	1366 ..	1351 ..	Turc Unifié	81 50	78 ..
Thomson	278 ..	278 ..	— 5% 1914..	58 80	55 10
Elec. Mét. d. Dives	1098 ..	1100 ..	Banque Mexique..	981 ..	956 ..
Tréfil. du Havre..	185 ..	186 ..			
BANQUE A TERME					
Banque Ottomane.	1088 ..	1050 ..	Caoutchouc.....	595 ..	569 ..
Créd. Fonc. Egypte	4220 ..	4105 ..	De Beers ord....	1838 ..	1805 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	720 ..	705 ..	— Pref ...	1805 ..	1760 ..
			Hotchkiss	1043 ..	1022 ..
Nitrate Railways.	1760 ..	1835 ..	Malacca ord	660 ..	637 ..
Wagons-Lits ord..	1425 ..	1440 ..	Mexican Eagle...	140 ..	134 50
Central Mining...	2080 ..	2050 ..	Montecatini.....	276 ..	272 50
Rio Tinto	5511 ..	5455 ..	Phosph. Tunisiens	474 ..	468 ..
Azote	1940 ..	1911 ..	Rand Mines.....	392 ..	380 ..
Lautaro	851 ..	846 ..	Tanganyka.....	464 ..	438 ..
Pétrofina	1494 ..	1448 ..	Tharsis	532 ..	498 ..
Sucr. Egypte Ord.	1195 ..	1176 ..	Transvaal......	423 ..	408 ..
Tabacs Ottomans.	520 ..	509 ..	Tubize Priv.....	564 ..	539 ..
Bakou	2440 ..	2450 ..			
PARQUET COMPTANT					
3%	46 ..	45 20	VILLE DE PARIS 1865 4%..	692 ..	693 ..
3% Am.	53 ..	52 ..	1871 3%..	296 ..	293 .
3½ % Am.	.. ..	.. ..	— Quarts..	77 ..	76 ..
5 % 1915.....	51 65	50 ..	1875 4%..	325 ..	320 ..
4 % 1917.....	43 25	42 45	1876 4%..	325 ..	320 ..
4 % 1918.....	41 90	41 20	1892 2½ %	155 ..	150 ..
5 % 1920.....	66 70	65 30	— Quarts..	42 50	42 ..
6 % 1920.....	63 50	62 ..	1894-96 2½	142 ..	... ..
Et. 4 % 1912...	195 ..	187 ..	— Quarts..	40 50	40 50
— 5 % 1919...	215 ..	215 ..	1898 2%..	187 ..	... ..
Bons Trésor 1922.	417 ..	390 ..	— Quarts..	50 ..	48 ..
— Févr. 1923.	416 ..	385 ..	1899 Métro..	169 ..	162 ..
— Sept. 1923.	400 ..	380 ..	— Quarts..	46 ..	46 ..
Oblig. décennales:	..		1904 Métro..	180 ..	175 ..
1919-1929...	66 ..	64 ..	— Cinquième.	38 ..	38 ..
— 1922-1932 .	.. ..	.. ..	1905 2¾%	301 ..	... ..
Crédit Nat. 1919.	280 ..	269 ..	— Quarts..	.. ..	.. ..
— — 1920.	308 ..	290 ..	1910 Métro..	143 ..	140 50
— — 1924.	317 ..	305 ..	— Demie..	.. ..	.. ..
— — 1921.	350 ..	330 ..	1910 3%..	145 ..	147 50
— Févr. 1922.	370 ..	350 ..	— Quarts..	87 25	40 ..
— Juil. 1922.	370 ..	... ..	1912 3%..	137 ..	... ..
— Janv. 1923.	318 ..	300 50	1919 5%..	240 ..	232 ..
— Juin 1923.	312 ..	302 ..	— Cinquième.	50 25	50 ..
Meurthe et Moselle	... ..	295 ..	1921 5¾%	342 50	335 ..
Meuse (Recons.) .	295 25	... ..	Aniche........	1075 ..	.... ..
Nord 6%	305 ..	302 ..	Marles........	440 ..	435 ..
Ville d'Albert 6%	... ..	... ..	Makta El Hadid..	5660 ..	5850 ..
— Reims 1921.	298 ..	302 ..	Etabl. Poulenc...	678 ..	675 ..
— Verdun 6%.	... ..	... ..	Saint-Gobain....	3280 ..	3240 ..
— Mulhouse 1922	... ..	... ..	Bénédictine	7700 ..	7850 ..
Forges Jeumont..	296 ..	299 ..	Cusenier	2725 ..	2700 ..
Et. Elect. N.-E...	... ..	289 ..	Dist. Indo-Chine..	3375 ..	3345 ..
Eglises Dévas...	290 ..	281 ..	COMMUNALES 1879	398 ..	392 ..
Grosse Métallurgie	300 ..	... ..	1880	424 ..	410 ..
— Nouv.	290 ..	295 ..	1891	182 ..	180 ..
Cail. Fives-Lille..	290 ..	... ..	1892	199 ..	193 ..
Houillères Nord..	300 ..	295 ..	1896	190 ..	190 ..
— 1922.	310 ..	315 ..	1906	195 ..	195 ..
Indust. Sucr. Fr..	295 ..	299 ..	1912	105 ..	105 ..
— 1922.	293 ..	... ..	1920	262 ..	256 ..
Indust. Text. H. Div	290 ..	282 50	1922 L....	278 ..	280 ..
— Alsac 6%	277 ..	275 ..	1922 H L...	.... ..	.... ..
— 1922.	... ..	... ..	FONCIÈRES 1879	431 ..	425 ..
Métallurgie Sin ..	... ..	290 ..	1883	159 ..	163 ..
Mines Lens 6%..	348 ..	339 ..	1885	180 ..	180 ..
Saint-Gobain 1921	390 ..	390 ..	1895	210 ..	208 ..
Usines Sin. 6½ .	... ..	... ..	1903	205 ..	205 ..
Nord Sud	182 ..	... ..	1909	105 ..	105 ..
Omnibus	503 ..	503 ..	1913 3½%	200 ..	200 ..
Tabacs des Philip.	5900 ..	5800 ..	— 4%..	316 ..	300 ..
Commentry Fourch.	730 ..	712 ..	1917	160 ..	160 ..
Fives Lille.....	1313 ..	1320 ..	1921	300 ..	300 ..
Schneider	1000 ..	980 ..			
BANQUE COMPT.			**CHANGES**		
Royal Dutch	46550 ..	46200 ..	Londres.......	129 15	127 45
Royal Dutch 1/10.	4660 ..	4630 ..	New-York	26 72	26 35
Shell	700 ..	690 ..	Allemagne	632 ..	... ..
Monaco	8275 ..	8500 ..	Belgique	120 45	119 35
Monaco 1/5....	1620 ..	1660 ..	Espagne	377 75	371 0.
CHANGES			Hollande	1071 ..	1066 ..
APRÈS BOURSE			Italie	107 ..	106 20
Londres.......	129 80	128 90	Suède........	715 ..	... ..
New-York......	26 72	26 20	Suisse	518 ..	... ..

Marque déposée
ESTOMACS
Guéris par les
POUDRES DE COCK
Manquez-vous d'appétit ? Avez-vous des digestions lentes et pénibles ? Eprouvez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas ? Avez-vous des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des baillements, de la somnolence ? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre balonné ? Avez-vous souvent des indigestions, des nausées, des vomissements, des alternatives de diarrhée et de constipation ? Sentez-vous des douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre, dans le dos, entre les deux épaules ? Etes-vous vite fatigué, vite essoufflé ? Etes-vous opressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies ? Avez-vous une maladie de peau d'origine gastro-intestinale ?
Enfoncez-vous donc bien dans la tête que les Poudres de Cock peuvent vous débarrasser de toutes ces misères et vous rendre la santé. 6 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies.

LES CONCERTS DE T. S. F.

« RADIO-PARIS »

Programme d'aujourd'hui vendredi 27 novembre :

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Espagna cani, paso doble (Marquina) ; 2° A Mi Querida, valse (A. Gauwin) ; 3° Beau soir, solo de violon (Debussy) ; 4° Hangarian Czardas (G. Michiels) ; 5° Chanson d'amour (P. de Bréville-Chapelier) ; 6° Adagio, solo de violoncelle (Corti-Lanchy) ; 7° Midinette, polka (L. Loudet) ; 8° Lakmé, fantaisie L. Delibes-Tavan) ; 9° Tarentelle (Emile Roux) solo de piano, Marcel Briclot ; 10° Angélus d'amour (Zeroc) ; 11° Kuyawiak, solo de violon (Wieniawski) ; 12° Chansons des bois (Eugène Cools) ; 13° Poursuite de papillons (P. Fauchey) ; 14° Nina, solo de violoncelle (Pergolese-Ronchini) ; 15° Le calme sur la prairie (Francis Salabert) ; 16° Dédé, fantaisie (Christiné).

A 20 h. 30, radio-concert avec le concours de Mlles Madeleine Chardon, Jane Gatineau, Migevant et M. Abondance : 1° Sixième symphonie, pastorale (Beethoven) ; 2° Radio-communiqué gastronomique ; 2° a) Chanson (Maeterlinck) Hélène de Callias ; b) La plainte de la Princesse, chant, Mlle Madeleine Chardon ; 4° Proses dites par Radiolo ; 5° « Une éduction manquée » (Ed. Chabrier) opérette, Mlle Jane Gatineau, Mlle Migevant, M. Abondance.

« TOUR EIFFEL »

De 18 à 19 h. 05, journal parlé T. S. F.

Programme : M. J. J. Renaud, « Y a-t-il des phénomènes métaspsychiques » ; M. Georges Delamare, « Propos en l'air » ; M. Edmond Laskine, « La politique extérieure » ; Le courrier littéraire, par M. Paul Dermée ; « Qu'a fait la Chambre », par M. Marc Frayssinet ; Reportage parisien, par M. André Delacour ; Les échos, par tous les collaborateurs ; Les chansons de Montmartre, par M. Dominique Bonnaud ; Page musicale : Sélection du Petit Duc, par les principaux artistes de la Gaîté Lyrique. « Terre de Suspicion », roman par M. André Armandy ; les dernières nouvelles ; M. Roger Lion : « La naissance, la vie et la mort d'un film ».

De 19 h. 30 à 21 heures, radio-concert avec le concours de Mmes Sally Bird et Willemine Coudray, cantatrices ; Alice Espir et Gisèle Ciedès, 1er prix du Conservatoire, violoniste ; Jacqueline Coedès, 1er prix du Conservatoire et Carmen Espir, pianiste, et de l'orchestre de la Tour Eiffel.

Programme : 1re partie. — Musique d'orchestre ; Valse brillante (Chopin) ; Choral (J. S. Bach) ; Coriolan (Beethoven) ; Oberon (Weber) ; Mignon (Ambrosio Thomas) par l'orchestre de la Tour.

2e partie. — Festival Purcell : Sonate pour deux violons et piano, par Mlles Espir, Gisèle et Jacqueline Coedès ; Mélodies par Mme Sally Bird ; Trio pour deux violons et piano, par Mlles Alice Espir, Gisèle Coedès et Carmen Espir ; Air de Enée et Didon, Mme Coudray ; Adagio pour violon, par Mlle Alice Espir ; Le Roi Arthur, par Mme Wilhelmine Coudray.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 20 h. 30, chronique théâtrale par M. Emmanuel Glaser ; à 20 h., causerie « La Natalité française et la colonisation, par M. Alcide Delmont, député, secrétaire général de l'Institut français.

A 21 h. radio-concert organisé par la Renaissance française, avec le concours de Mme Mag de Vellac, de la comédie des Champs Elysées, MM. Féral de la Gaieté Lyrique et de l'Opéra de Monte-Carlo, M. Maurice Julien du théâtre Antoine.

Programme : 1. La Vérandeh (Leconte de Lisle) ; Les deux ménétriers (Jean Richepin) ; Nous allions au verger (Victor Hugo) ; M. Maurice Julien ; 2. Mesaline (O nuit d'amour) ; J. de Lara ; Chanson du berger (Louis Urgel), M. Ferval ; 3. Stances sur un costume de pompadour (A. de Musset) ; Jardin d'Orient (A. Allari) Mme Mag de Vellac ; 4. Fortunio (Messager) La maison grise M. Ferval ; 5. Le mot (Victor Hugo) ; Cours de physique (O. Pradels) ; Fragments de Cyrano de Bergerac (E. Rostand) M. Maurice Julien ; 6. Ne m'oubliez pas, (Marcel Bernheim) M. Ferval accompagné par l'auteur ; 7. Strophes d'octobre (F. Coppée) ; Le pardon (Chaumet) Mme Mag de Vellac ; 8. Novembre (Trémisot) ; Doux printemps (Pfister) M. Ferval ; 9. Five o'clock comédie

A nos lecteurs

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant rien n'est plus facile. Achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina-kola, coca, cacao fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 3,25. Pharmacie Reuillon, et Pharmacie Nouvelle, rue des Ardillers, Nevers, Lechevin à La Charité.

Tombola de l'Exposition des ARTS DÉCORATIFS

Les lots les plus importants, dans l'ordre de la liste des lots, ont été gagnés par les numéros ci-après :

Série 97. — N° 19.654
Série 78. — N° 13.449
Série 12. — N° 9.933
Série 64. — N° 14.286
Série 33. — N° 7.074
Série 32. — N° 12.112
Série 6. — N° 10.783
Série 17. — N° 14.630
Série 91. — N° 10.787
Série 17. — N° 19.330
Série 58. — N° 3.241
Série 71. — N° 5.945
Série 54. — N° 10.541
Série 45. — N° 4.665
Série 41. — N° 2.487
Série 9. — N° 12.714
Série 19. — N° 19.677
Série 72. — N° 16.664
Série 46. — N° 17.740
Série 92. — N° 10.760
Série 37. — N° 5.393
Série 68. — N° 6.277
Série 35. — N° 12.448
Série 76. — N° 12.680
Série 66. — N° 11.508
Série 94. — N° 11.544
Série 68. — N° 08.466
Série 7. — N° 6.886
Série 13. — N° 9.733
Série 30. — N° 16.664
Série 66. — N° 13.989
Série 53. — N° 12.345
Série 58. — N° 15.008
Série 3. — N° 17.220
Série 15. — N° 19 014
Série 34. — N° 19.472
Série 57. — N° 2.781
Série 44. — N° 5.478
Série 70. — N° 15.219
Série 65. — N° 14.692
Série 65. — N° 9.161
Série 45. — N° 6.546
Série 25. — N° 17.631
Série 44. — N° 2.612
Série 17. — N° 18.039
Série 30. — N° 3.505
Série 61. — N° 3.032
Série 68. — N° 10.414
Série 71. — N° 15.148
Série 31. — N° 8.956

Les 11 numéros ci-après sont gagnants dans toutes les séries :

9697 4040 17532 6005 7586 8885 1093 9616 4869 3126 16513

Enfin les deux derniers lots sont gagnés par le n° 3628 dans les séries 54 et 55.

Les porteurs de numéros gagnants pourront se renseigner au **COMMISSARIAT GENERAL de l'EXPOSITION, GRAND PALAIS, Porte C, Paris (8e)**, soit de vive voix, soit par correspondance, en réclamant la liste détaillée des numéros gagnants avec indication des lots.

Il est rappelé que les lots doivent être retirés, sous peine de déchéance, avant le 7 février 1926.

MOTEURS ASYNCHRONES TRIPHASES
NORMAUX de 1 à 100 C.V.
DISPONIBLES DANS NOS MAGASINS

Cie Fse THOMSON-HOUSTON
Agence à CLERMONT-FERRAND, 20, Boulevard Desaix
Téléphone : 4-51

MAISON A MAURY
6, Boulevard Montmartre, PARIS
La plus ancienne maison française
(fondée en 1860)
Vient de paraître
PRIX COURANT ILLUSTRE 1926

GRATIS ET FRANCO
Plus de 1200 série, nombreux paquets et collections.
Réelles occasions
Prix sans concurrence
Gratis : Notice des Albums, Catalogues, Accessoires.

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir

Si après les repas vous éprouvez des tiraillements, des pesanteurs, des crampes, c'est que votre estomac surmené a besoin de repos. Pour reposer cet organe, mettez-vous simplement pendant quelques semaines au régime du délicieux
PHOSCAO
Exquis déjeuner sucré
Puissant reconstituant
Aliment complet, agréable au goût et d'une digestibilité parfaite, le Phoscao a résolu la question de l'alimentation rationnelle des malades, des convalescents et des vieillards. Les médecins sont unanimes à conseiller son usage aux anémiés, aux surmenés, aux femmes enceintes, aux nourrices et à ceux qui souffrent de l'estomac, ou qui digèrent difficilement.
Administration : 12, Rue de la Tour-des-Dames, PARIS

Les assurances individuelles contre les accidents

Les polices d'assurances individuelles contractées avant le 31 août 1923, au profit de ses deux enfants mineurs, par un agriculteur rentrant dans la catégorie des petits exploitants, ont-elles été résiliées de plein droit ?

Suivant l'avis émis par la commission consultative des assurances agricoles, l'agriculteur visé ne bénéficiera de la résiliation de plein droit que tout autant qu'il aura souscrit en faveur de ses deux enfants, une déclaration d'adhésion à la législation sur les accidents de travail. D'autre part, la question de savoir si la résiliation de plein droit pourra porter sur deux polices individuelles souscrites en faveur des enfants mineurs devrait être, d'après l'avis de la commission, résolue en distinguant, suivant qu'il s'agit de contrats uniquement relatifs à des risques de droit commun ou de contrats mixtes. On peut soutenir qu'il y a contrat mixte, d'après l'avis de la commission, lorsque, quel que soit le nombre des polices souscrites, l'ensemble des dispositions d'assurance convenues entre l'agriculteur et l'assureur tendent à couvrir à la fois des risques de droit commun et des risques d'accident de travail.

En l'espèce, on peut supposer que, tout en souscrivant ces polices individuelles au profit de ses enfants mineurs, le chef d'exploitation avait lui-même assuré sa responsabilité à l'égard d'ouvriers agricoles du fait d'accident du travail. A l'avis de la commission, pour décider si la résiliation de plein droit est ou non applicable en pareil cas, on doit rechercher en principe dans le premier document qui constate l'accord des parties, quelle est la cause, quel est l'objet déterminant du contrat. Si l'objet déterminant a été de couvrir principalement des risques de droit commun et accessoirement des risques d'accident du travail, la résiliation n'atteindra que les clauses accessoires relatives aux risques d'accident du travail. Si, au contraire, l'objet déterminant de l'ensemble des conventions d'assurances intervenues a été la volonté de couvrir principalement des risques d'accident du travail, l'ensemble de ces conventions devrait être résilié de plein droit. Les tribunaux conservent d'ailleurs le pouvoir d'interpréter autrement que la commission.

« REVUE DE L'ENFANCE »

Sommaire du numéro de novembre

Editorial : *est-ce vrai ?* ; Pages médicales : *Le problème de la mortalité infantile*, par Mlle le docteur Georgette Labeaume; Pages scolaires: *Au secours des mères et des enfants de Roubaix*, par Mlle Louise Mathon Motte ; *Au Congrès de l'Enfant à Genève*, par Mlle J. Delagrange, surintendante au ministère du Travail, de l'Hygiène et de l'Assistance sociale ; *L'Assistances scolaire au travail* · *La protection de la Maternité aux usines Michelin, à Clermont-Ferrand*, par Mlle le docteur Georgette Labeaume ; Pages de la Vie scolaire: *Lavons-nous!* par M. Boursier, inspecteur de l'Enseignement primaire · *L'éducation sexuelle des enfants*, par le capitaine R. Coutillard.

Paris, 35, rue Boissy-d'Anglas.

Conseils aux nouveaux pauvres, pour les aider à vivre. Brochure in-16, fr 2.75 chez l'auteur Villa Edward-Marcel, à Wimereux (P.-de-C.).

Extrait d'un Jugement

rendu par le Tribunal de Commerce de la Seine au profit de MM. ROCCA, TASSY et DE ROUX (VEGETALINE) contre le Sieur X..., épicier à Paris.

Attendu qu'il est établi que les demandeurs ROCCA, TASSY et DE ROUX, sont seuls **propriétaires de la marque « VEGETALINE »** par eux régulièrement déposée.

Et attendu qu'il résulte des documents produits et notamment d'un constat de Me THEVENON, huissier, que le sieur X.. **a livré ledit jour un autre produit que la « VEGETALINE » lorsque la commande de ce produit lui a été faite.**

... attendu que le caractère dommageable de l'acte reproché à X... est indiscutable.

... que le préjudice causé dont réparation est due résulte non seulement de bénéfices sur les ventes dont les demandeurs ont été privés, mais encore de l'atteinte portée aux droits de propriété de ces derniers et de la **dépréciation pouvant résulter de la vente d'un autre produit.**

Par ces motifs.

Le Tribunal :

Dit que le fait par X... de livrer une marchandise autre que la « **VEGETALINE** » lorsqu'elle est demandée, constitue un acte répréhensible :

Fait défense à X... de livrer un autre produit que la « **VEGETALINE** » lorsqu'elle est demandée à peine de 150 francs par contravention constatée.

Condamne X... à payer à MM. ROCCA, TASSY et DE ROUX la somme de 200 francs à titre de dommages intérêts...

Et le condamne aux dépens...

Jugements rendus dans le même sens

Par le Tribunal de Commerce de Toulon, le 14 octobre 1904.

Par le Tribunal Correctionnel de Grasse, le 5 février 1904.

Par le Tribunal de Commerce de la Seine, le 5 juin 1906.

Par le Tribunal de Commerce de la Seine, le 20 décembre 1913.

Par le Tribunal Civil de Saint-Mihiel, le 17 décembre 1913.

VOYAGES AU MAROC

via Algésiras et Tanger ou via Gibraltar et Casablanca

La plus courte traversée maritime

Il est à nouveau rappelé que les relations entre la France et le Maroc par l'Espagne offrent d'importants avantages au point de vue de la rapidité et du confort.

Un voyageur partant de Paris-Quai d'Orsay à 10 h. par le train de luxe « Sud-Express » trouve à Madrid un train rapide quotidien (Service de luxe tri-hebdomadaire) à destination d'Algésiras qui arrive dans ce port à 12 h. 05 le matin du lendemain. Il peut s'embarquer immédiatement pour Tanger (Service quotidien) où il arrive le soir à 16 h. 30, soit 2 jours après son départ de Paris ou pour Casablanca (Service hebdomadaire, le mardi) qu'il atteint le matin à 8 h moins de 3 jours après avoir quitté Paris et avec 14 h. de traversée seulement.

Le train rapide de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent » ainsi qu'un train rapide de toutes classes partant respectivement de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 40 et 21 h. 50 permettent également de rejoindre à Madrid le même rapide quotidien sur Algésiras.

Les voyageurs craignant la mer peuvent aussi emprunter le service automobile de Tanger à Casablanca par Rabat quatre fois par semaine, trajet dans la même journée.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay pour Algésiras.

Pour tous renseignements et délivrance des billets, s'adresser à l'agence de la compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines à Paris.

Acné
Eczéma
Boutons
Herpès
Sycosis
Psoriasis

Rhumatismes
Goutte
Varices
Ulcères
JEP

Le Sang est en mouvement

Les humeurs se déplacent, tachant la peau de boutons d'acné, de plaques dartreuses ou de vésicules herpétiques, heureux encore, si, n'apparaissent pas ces graves dermatoses généralisées, aux cruelles démangeaisons empêchant de dormir, eczémas, prurigo, psoriasis, ou un redoutable érythème. Les jambes se gonflent de varices, avec menaces de phlébite, et danger d'ulcère. La région des reins est douloureuse, ce qui signifie peut-être congestion rénale et néphrite. En même temps, les fonctions mensuelles se font mal et l'état général est franchement mauvais ; la malade, vite essoufflée, se sent brisée au moindre effort, et elle n'a de goût et de courage à rien. Mais le Dépuratif Richelet, ce puissant rectificateur de la masse sanguine, va remonter le moral en guérissant immédiatement le physique, et les malheureuses accablées par de continuelles souffrances reprendront bien vite le dessus, comme la signataire de cet irrécusable témoignage :

Il n'y a plus de doute, je suis maintenant, après ma cure de Richelet, bien guérie de l'eczéma qui avait résisté à tous les autres traitements. Je vous suis reconnaissante de m'avoir redonné la santé.

Mme LESNIER, à Gauriac (Gironde).

Le flacon 11 fr. 95, dans toutes les bonnes pharmacies. A défaut et pour renseignements sur le traitement écrire à L. RICHELET, de Sedan, 6, rue de Belfort, BAYONNE (Basses-Pyrénées).

Officiers Ministeriels

Etude de Me GAULIER, huissier à Châtillon-en-Bazois.

A CEDER
à Châtillon-en-Bazois
FONDS EPICERIE-MERCERIE
bien placé, bonne vente, petit loyer, prix modéré, occasion à saisir. Pressé.
S'adr. à M THEPENIER, à Châtillon-en-Bazois ; ou à Me GAULIER. 31.535

CLERC aux inventaires et liquidations, est demandé par Me SAFFROY, notaire à Auxerre (Yonne), 15, rue Hippolyte-Ribière. Inscription de 1er libre. 31.420

CLERC sérieux, actes courants, inventaires et petites liquidations, est demandé par Me PARENT, notaire à Lormes. Inscription premier libre... 31.424

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Suivant jugement en date du 25 novembre 1925, la date de cessation des paiements de la Société en nom collectif Delemer et Soualle, siège social à Nevers, rue de la Jonction, et de MM. André Delemer et Maurice Soualle, pris individuellement, primitivement fixée au 31 décembre 1923 a été reportée au 3 janvier 1921.
Nevers, le 25 novembre 1925.
Le greffier : A. BONNET. 31.575

Locations

ON OFFRE

GRAND LOCAL, à l'usage de garage ou industrie, à louer, boulevard de la République, à Nevers.
S'adresser Ets. A. REMY, industriel, à Fourchambault (Nièvre). 31.524

JEUNE HOMME ayant dispositions pour commerce, tenu magasins et écritures bureau.
FORGERON et 2 **MECANICIENS** de préférence connaissant la machine agricole.
S'ad. à MM. JOUOT frères, machines agricoles, à Torteron (Cher). 31.559

Agents d'Affaires

Céder cause décès
Prix très avantageux
FONDS COIFFEUR
quartier ouvrier, bail 12 ans.
S'adr. à M VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, Nevers. 31.514

A CEDER
COMMERCE DE FROMAGES BEURRE ET ŒUFS
gros et détail, chef-lieu département, 2 cases aux halles, jolie installation. Affaires : 250.000 fr. Pr. 40.000 fr. Grandes facilités.
S'adresser M. WEISS, 5-7, place du Théâtre. Dijon. 31.570

FUTAIE
A vendre au château de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), le 22 décembre 1925, à 11 heures.
Une coupe de bois de 18 hectares environ.
Taillis âgé de 19 ans et 400 pieds d'arbres, cubant ensemble au volume réel, 320 mètres cubes environ, dont 20 chênes d'une circonférence de 200 et au-dessus.
Pour visiter, s'adresser à M. MICHEL, à Lavault de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre). 31.557

Achats

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers 25 656

Sommes acheteurs de petits et gros BOIS DE MINES toutes dimensions. **Livraison immédiate.**
M. Jean **BOISSON et Cie**, Prémery (Nièvre). 31.339

Ventes

BOIS DE CHAUFFAGE
A partir de 20 fr. le stère, moulée de toutes qualités.
S'adresser à M. TAUPIN, à Coulanges-les-Nevers, par Nevers. Téléph. 4.63 31.355

CAMION-AUTOMOBILE DELAHAYE, 2.500 kilos, et un **CHASSIS** remorque deux roues.
S'adresser à M. TOUSSAINT, Saint-Satur (Cher) 31.342

CUISINIERE.
S'adresser rue de la Basilique, n° 1, Nevers. 31.574

Personnel

ON DEMANDE

COMPTABLE, sérieux, actif, célibataire ou marié, pour usine, environs de Nevers, références de 1er ordre exigées.
Bureau du journal. 31.481

COURTIERS, COURTIERES, spécialisés dans **Assurances, Capitalisation**, demandés dans chaque centre pour placement valeurs à lots. Très bonne conditions. Ecrire avec références COURTY. n° 5.783, rue Vivienne, 15, Paris. 31.571

JEUNE FILLE, 15 à 18 ans environ, pour faire le ménage et apprendre le commerce l'après-midi. Vie de famille.
Mme COCANDEAU, 127, Fg. du Temple, Paris. 31.500

MANŒUVRE, actif et sérieux.
BLANCHISSERIE NIVERNAISE, 8, rue de Médine, Nevers. 31.513

OUVRIERES : Marguerites, Eventails, Fougères et tous feuillages en perles pour couronnes
RENARD, 3, rue des Orteaux, Paris. 30.874

Ouvriers CIMENTIERS mariés pour la construction d'objets en ciments tels que: réservoirs, bacs, etc. Travail assuré à l'année, logé, éclairé, bons appointements.
Bureau du journal. 30.964

ON OFFRE

OFFICIER à titre temporaire, libre janvier 1926, 30 ans, très actif, cherche place régisseur ou gérant dans grosse exploitation. Connait culture et parfaitement l'élevage.
Bureau du journal. 31.550

OUVRIER BIJOUTIER, demande place à Nevers ou environs, pour faire réparations et transformations de bijoux.
Ecrire à M. Alexis MONTMARTIN, chez M. BLANCHIN, 7, rue Philippeville, Lyon. 31.409

GENS DE MAISON
ON DEMANDE

BON COCHER, célibataire, pour château ; travail facile. Nourri, logé, chauffé, éclairé, bons appointements. Très bonnes références exigées.
Ecrire régisseur Château de Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 31.578

BON GARDE CHASSE, âge minimum 30 ans, connaissant bien son métier, bon piégeur, mais qualité essentielle exigée: **très bon éleveur.**
Logé, chauffé, jardin, primes sur animaux nuisibles et gibier abattu.
Inutile écrire si pas très bonnes références.
Adresser correspondance à M. COLAS, garde chef, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 31.579

MENAGE valet m. d'hôtel-cuisinière, pour château Touraine, bonnes références exigées, pressé.
Bureau du journal. 31.495

Divers

OCCASION
A VENDRE

Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette St-Georges et une d'occasion, phonographe OPERA et disques, phonographe « Aérophone », coupe intérieur cristal, trousses toilette, sacs voyage, couverts Louis XVI, services à liqueurs métal argenté et bronze, services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté APOLLO, rasoirs GILETTE, réveil, coffret parfumerie, vase vieil ivoire, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux ivoirine 3 lames, timbales métal argenté, stylomines plaqué argent, ronds de serviette.
S'adr. aux **BUREAUX** de « **PARIS-CENTRE** », 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.651

100 **FRANCS PAR JOUR**, représentation facile, articles 1re nécessité, hommes ou dames.
Ecrire NEW AMERICA, à Villefranche-sur-Mer (A. M.). 30.984

TROIS CENTS FRANCS payés d'avance par semaine, et une **REMISE** de **TROIS** à **CINQ POUR CENT**, garantis sur contrat, sont accordés à

VOYAGEUR

pouv. garantir chiffre trimestriel. Il ne sera pas répondu aux demandes non accompagnées de sér. référ. **Ecr. Boîte Postale n° 80**, Distillerie Fondée en 1804. Limoges. 31.572

On recherche pour diriger une usine de mécanique générale, force motrice, électricité, automobile, **UN INGENIEUR** susceptible de s'y intéresser.
Vieille affaire en bon ordre de marche, pouvant prendre forte extension.
S'adresser à Me TIXIER, notaire à Moulins (Allier). 31.558

Sans connaissances spéciales
avec 200.000 de capital
Importante Usine
offre à personne sérieuse
Situation Exceptionnelle
Rien des agences
Bénéfices annuels égaux à l'apport
Ecrire A. B., case postale 285, Rouen. 31.445

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
Ancienne Maison H. JAILLETTE
Gabriel PLAULT, Successeur
8, Rue La Fayette — NEVERS — 23, Rue des Merciers
SAMEDI 28 NOVEMBRE et Jours suivants
Soldes de Fin de Saison
OCCASIONS SANS PRECEDENT
Coupes et Coupons Lainages — Soierie — Coton — Blanc
MAISON DE CONFIANCE

"STOCKS"
A. SAUJOT
13, Rue de Rémigny, NEVERS
CHAUSSURES ET CONFECTIONS
VETEMENTS DE TRAVAIL
SOLDES EN TOUS GENRES

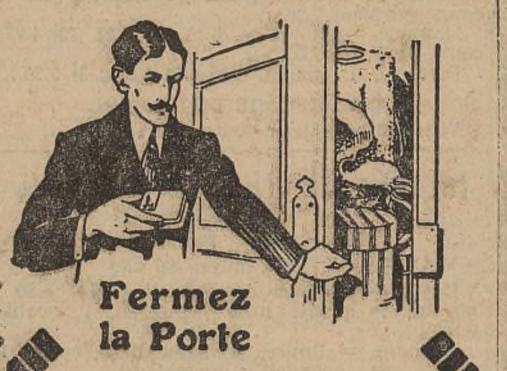

Fermez la Porte
laissez dans votre armoire, fourrures, cache-nez, gilets de laine, une boîte de
Pastilles de Sœur Louise
Antiseptiques, Calmantes, Expectorantes
vous préservera plus sûrement des
Rhumes — Grippes — Toux
Bronchites - Maux de gorge
La Boîte : 2 fr. 75
Toutes Pharmacies et chez F. BERNAMONT,
Pharmacien
87, rue du Commerce, 87
NEVERS
R.C. 275 Nevers

POUR VOS ACHATS COUTELLERIE
Adressez-vous à la
Maison MATRAS-HEBRAL
M. SANNAJUST *Successeur Fabricant*
5 rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
Tous repassages, Plaque, Machine à hacher et lames Gillette et remise à neuf.
Repassage spécial de tondeuses

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis
R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES
(mains et mécaniques)
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE
LE MEILLEUR MARCHE A QUALITE EGALE
A la Ville du Puy
Mlle L. CRÉTEAUX
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

CHARRUES THEVENIN
ROULEAUX TOLE OU FONTE
FAUCHEUSES MAC CORMICK
RATELEUSES ET FANEUSES
PRIX INTERESSANTS
GIRAULT-LECAS
Maison THEVENIN, à Champlemy (Nièvre)

Au Fouillis des Dames
19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
Même les personnes les plus difficiles, peuvent être sûres de trouver dans son grand assortiment en gilets de laine, laine et soie, costumes garçonnets, robes fillettes, écharpes écossaises, vareuses, manteaux en velours de laine, écharpes et cache-cols en jersey de soie, chemises américaines, combinaisons, bas, chaussettes, chemises et cravates pour hommes, les modèles, les couleurs et la qualité qui leur conviendra, à des prix incroyables. Grand choix de broderie.
Magasin ouvert dimanches et jours de fêtes jusqu'à midi. ENTRÉE LIBRE

Fourrures-Pelleteries
N'oubliez pas pour vos achats de **FOURRURES** de vous adresser à
G. PETIT-RENAUD-DEJOUX
Nevers, 36, Avenue de la Gare, 36, Nevers
Maison de Confiance
qui vu ses prix modérés
vous donnera toute satisfaction

GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS
Veuve Joseph BUVAT
Paul BUVAT, Successeur
Grand Choix de Meubles
DE TOUTES CATEGORIES
Installations Complètes
Doit sa réputation à sa fabrication irréprochable et à ses prix de fabricants.
votre visite est attendue
32, Rue de Paris, 32
Tél. 1-18 MOULINS R.C. 796

SOIGNEZ, EMBELLISSEZ
VOS
APPARTEMENTS
Adressez-vous à la MAISON DE CONFIANCE
CHARLET-GAUTIER
Ameublement
3, Rue La Fayette
NEVERS

GARAGE MODERNE
A LUZY (Nièvre)
Agence Exclusive :
CITROEN
& ROLLAND-PILAIN
Membre de l'« A »
Téléphone : 34.

Toiles, Sacs, Ficelles, Cordages
Bâches en toiles stéganiques
garantie imperméabilité absolue
Câbles Métalliques
Chablots pour entrepreneurs
Ancienne Maison P. CHAMOUARD
L. ALEXANDRE
Successeur
18, Place Wilson, 18, NEVERS
Tél. 2.66

LAPINS MALADES
Gros ventre, anémie, coccidiose, diarrhée, etc.
POUDRE KLAPPA
remède radical guérit rapidement
Boîte: 5f. Franco: 5f50. Les 5 boîtes 25f.
Phie GIBAND, SENS (Yonne) et toutes Pharmacies

Dépôt de la POUDRE KLAPPA. Phies :
Bernamont, Nevers.
Reuillon, Nevers.
Cocos, Cosne-s.-Loire.
Mignot, Corbigny.
Morice, La Machine.
Pilgrain, Clamecy.
Patenôtre, Decize.
Ravier, Luzy.
Rollot, Prémery.
Roux, Entrains.
Armandin, Carré-les-Tombes.
Landrier, Coulanges-s-Yonne

Amilcar
Voir les Nouvelles Carrosseries
et les nouveaux modèles pratiques et confortables
Agence à :
à ST-POURÇAIN-SUR-SIOULE (Allier)
Faites peindre vos voitures à la Carrosserie VINCENT, supérieurement outillée pour faire bon et beau travail dans minimum de temps — Toutes peintures au choix et pour tous véhicules.

Automobiles RENAULT
Représentants exclusifs pour les arrondissements de Nevers, Château-Chinon
Cantons de La Guerche, La Charité, Prémery.
VINCENT Frères
Garagistes. 6 et 7, Rue Thiers - NEVERS
Nouveaux Prix avec Pneus Confort

6 HP, Torpédo, 4 places	17.450	10 HP, Conduite Intérieure 5 places	32.800
6 HP, Conduite Intérieure, 4 places	19.850	6 HP, commerciale, 300 kg	15.450
10 HP, Torpédo série	25.000	10 HP commerciale, 500 kg	21.800
10 HP, Torpédo Luxe	27.300	10 HP, châssis, charge 1.300 kg.	17.300

EN MAGASIN, LIVRABLES DE SUITE Téléphone 2-62.

VIN
Naturel, 250 francs la pièce de 215 litres. Port, regie, fût compris. Ech. 1 fr. 50. Raymond GAUSSEN, Sommières (Gard). 29.620

ACCORDEONS, VIOLONS, MANDOLINES, PHONOGRAPHES et disques PATHÉ, et tous instruments de musique, grand choix de méthodes pour apprendre à jouer seul.
Catalogues gratis : G. BENAZET, fabricant, 5, rue de la Procession, Paris. 30.644

Le Gérant : [illegible]
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

A L'AUBUSSON
35, rue du Commerce, 35, NEVERS
L. MARIBAS, Successeur
Spécialité de Bonneterie pour Enfants
Ouvrages de Dames
Le plus grand choix de Laine à tapisser de la région
Avant d'acheter consulter nos étalages

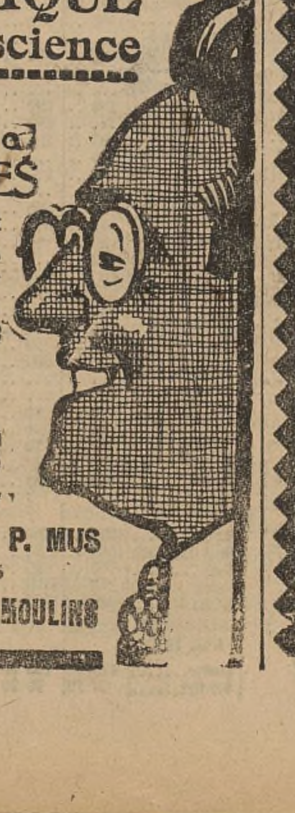

L'OPTIQUE est une science
MYOPES et PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.
AUX **LUNETIERS**
C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS
Kossuth

Fabrique Spéciale de Paletots de Chèvre Suisse
PREVOST-MARÉCHAL
Fourreur-Spécialiste
12, Rue La Fayette, NEVERS -- Téléphone 1-42
CRAVATES, ÉCHARPES ET MANCHONS
Pour Dames, Fillettes et Enfants
Le plus
GRAND CHOIX
Renard Argenté, bleu, Pékans, Vison Canada
Hermine, Murmel, Putois, Astrakan
Kolinsky, Petit-Gris, etc.
Vêtements de Dames, Modèles exclusifs